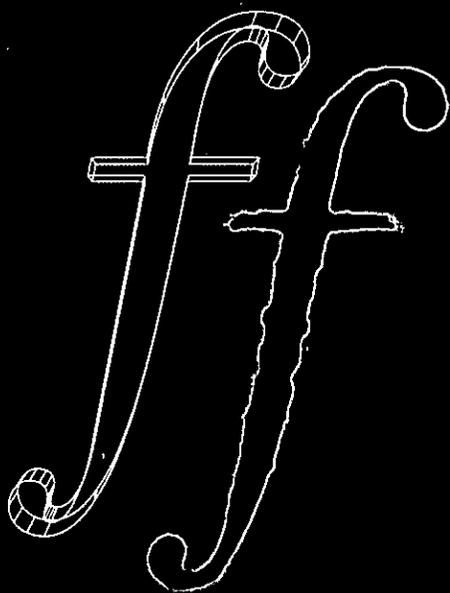


f r a n c e
o r u m

NOUVELLE SÉRIE • n° 17 10 €



ff

*L'avenir
des femmes*

REVUE TRIMESTRIELLE - MARS 2005

S o m m a i r e

France-Forum • n° 17 • Nouvelle série • mars 2005

Éditorial	3
-----------------	---

L'AVENIR DES FEMMES

Egalité, parité, modernité PAR NICOLE AMELINE	4
L'évolution de l'égalité entre les femmes et les hommes en Europe PAR YANNICK-ÉLÉONORE SCARAMOZZINO.....	11
Les femmes sous la IV ^e République. Un témoin : Germaine Touquet PAR JEAN-PIERRE PRÉVOST	17
Le deuxième sexe dans la pensée de Jean-Paul II PAR BLANDINE CHÉLINI-PONT	22
Une femme au Parlement européen PAR MARIELLE DE SARNEZ	28
Dernière nouvelle : la femme reste sous tutelle en Algérie !	32
Une tranche de vie, une tranche de vérité PAR VIOLAINE ANGER	33
Minerve : une femme PDG INTERVIEW DE SOLANGE MICHAU	36
La police : le « plus » des femmes PAR GÉRARD VANIER	39
La situation professionnelle des femmes cadres PAR ANNE-CÉCILE JOURDREN-VASSEUR	47
Les femmes sont-elles coupables ? PAR YVES-MARIE LAULAN.....	52
Femme et noire dans la société française PAR AKOUAVI ASSOGBA-MIGAN	56
La femme japonaise PAR ODAIRA NAMIHEI.....	62
Femmes en Chine aujourd'hui PAR DANIELLE EUSSEFF.....	66
Les femmes Bulgares sont-elles heureuses ? PAR ELIANA RAYTCHÉVA	70

DOSSIERS ET ÉTUDES

La France entre le sursaut et l'enlèvement PAR MAURICE BIJN	74
Science et société PAR JEAN-PIERRE AUX	80
Qu'attendre des Semaines Sociales ? PAR JEAN-PIERRE PRÉVOST.....	85
La conscience historique ou l'éveil aronien à la réflexion politique PAR CHRISTIAN SAVÈS	89
Le MRP, un grand parti politique français PAR JEAN DOMINIQUE DURAND	96

* * *

La chronique des Lettres PAR PHILIPPE SÉNART.....	98
---	----

MOTS ET HUMEURS

Le dictionnaire du sens interdit PAR ANDRÉ LE GALL	102
« Législationniste » aiguë : une maladie française PAR DORIAN LAMARRE.....	103

NOTES DE LECTURE

Les Plantagenêts - Origine et destin d'un empire DE JEAN FAVIER PAR ALBERT KALAYDJIAN	105
Supplément au voyage en Onusie DE ALAIN DEJAMMET PAR GÉRARD VANIER	106
Les mandariniers de la rivière Huai DE BENOÎT VERMANDER PAR JEAN-MARIE DAILLET	107
La France peut se ressaisir DE PATRICK ARTUS ET MARIE-PAULE VIRARD PAR JEAN-JACQUES BONNAUD	108
Les pèlerinages dans le monde DE JEAN CHÉLINI ET HENRY BRANTHOMME PAR ALBERT KALAYDJIAN.....	109
Figures d'Eglise, repères et modèles PAR JEAN CHÉLINI.....	110
Le sorcier des Nouvelles Littéraires DE NICOLE VILLEROUX PAR RAYMOND MARTIN	112
Journal d'un petit bourgeois entre deux feux et quatre murs DE RÉGIS DEBRAY PAR PHILIPPE DE SAINT ROBERT.....	113
Merci DE DANIEL PENNAC PAR GEORGES LEROY	114
Le livre du vide médian DE FRANÇOIS CHENG PAR GEORGES LEROY	115

L'avenir des femmes

C'est l'avenir de l'humanité. On sait cela depuis la Genèse. Elles y sont chargées de multiplier leur descendance « comme les étoiles du ciel et comme le sable sur le rivage de la mer ». Les trois religions se réclamant d'Abraham, fameux éleveur devant l'Éternel, ont été hantées comme lui par la panne irrémédiable dans la Création, une épizootie dans le troupeau des hommes. Elle amènerait la disparition totale de ceux-ci. Elle mettrait en échec le plan de la Providence. Un risque qui paraît véritablement ne s'être dissipé qu'avec la révolution industrielle.

Aujourd'hui l'avenir des femmes, l'avenir par les femmes revêt un autre sens. Il comporte une hésitation, une interrogation. Elles découlent du changement fondamental, inéluctable et durable dans le rôle attribué à leur sexe depuis les matins bibliques. Il ne leur est plus permis de refuser le nouvel équilibre de vie et de pensée. Aux hommes non plus.

Les civilisations qui font mine d'ignorer cette transmutation des valeurs accumulent un retard matériel et idéologique. Il engendre violence, tyrannie, déclin et désespoir. Les islamistes abhorrent les Occidentaux non pas parce que ceux-ci sont censés afficher une conception de Dieu peu conforme au Coran, mais surtout parce

qu'ils craignent de voir bouleversée l'ancienne répartition des rôles entre les deux sexes. Le « choc des civilisations » est principalement celui, en retour, de « la libération de la femme ».

Pourtant le recul de la natalité, plus accéléré en Chine qu'en Occident, sert de modèle discret, ou secret, dans le reste du monde. Même en Afrique du Nord. Il ne signifie pas que les futures mères manquent d'amour pour les enfants. Au contraire, elles sont motivées par le désir irrésistible de donner, enfin, à ces derniers une existence libre, confortable et digne.

Celle que les femmes occidentales essaient de mener, tout en se heurtant également à plus d'obstacles qu'on ne l'admet officiellement. Si ceux-ci n'ont pas été entièrement arasés depuis cinquante ans, c'est parce que persistent, latentes, les lourdeurs de la tradition abrahamique.

L'essentiel de l'effort de libération et de reconstruction doit être accompli grâce à une réflexion approfondie. Elle tendra à définir de nouvelles règles de la société, à remodeler les habitudes ancestrales, à écheniller les tournures de phrases et les tournures d'esprit, à remettre en cause les réflexes paternalistes, bref à changer le monde.

Le comité de rédaction

Egalité, parité, modernité

par Nicole AMELINE

La ministre de la Parité et de l'Égalité professionnelle expose ici les actions qu'elle mène pour aider à faire éclore un monde nouveau, celui de la vraie civilisation, celui d'un avenir différent.

Chacun sait tout ce que nous devons aux féministes des trois siècles derniers. S'il n'y avait pas eu Olympe de Gouges, George Sand, Louise Weiss ou Simone Veil, les droits des femmes ne seraient pas ce qu'ils sont aujourd'hui.

A leur époque, l'inégalité entre les hommes et les femmes était flagrante car les privilèges du sexe masculin étaient inscrits dans nos lois. Il y a seulement soixante dix ans, les femmes étaient encore privées de droits politiques ; il y a seulement quarante ans, la mixité scolaire était rarissime, le mari assumait seul la fonction de chef de famille et pouvait même s'opposer à l'exercice d'une profession par son épouse ; il y a à peine plus de trente ans, l'interruption volontaire de grossesse était encore un délit sévèrement réprimé, les femmes se voyant ainsi refuser la maîtrise de leur descendance. Les féministes de l'époque devaient s'attaquer à un ennemi bien visible : il fallait changer les lois.

Aujourd'hui, en droit, l'égalité des sexes est presque intégralement réalisée mais entre le droit et le fait, il y a un écart considérable. Mon programme, en tant que ministre de la Parité et de l'Égalité professionnelle, pour progresser vers l'égalité réelle, repose sur trois grands axes : l'égalité professionnelle, la définition des droits fondamentaux et l'action à l'internationale.

L'égalité professionnelle

Dans le domaine professionnel, il y a certes des aspects positifs : la France est l'un des pays où les femmes travaillent le plus et où le taux de natalité est le plus élevé des pays européens après l'Irlande ; et des professions importantes, comme le Barreau, la médecine ou la magistrature, sont en voie de féminisation rapide.

Mais la situation globale est loin d'être satisfaisante : d'une part, malgré le

principe de l'égalité rémunération inscrit dans notre code du travail et dans les traités communautaires, il y a en moyenne 26% de différence entre le salaire d'un homme et celui d'une femme. D'autre part, plus on s'élève dans la hiérarchie, plus les femmes se font rares : 6% de femmes seulement dans les équipes dirigeantes des entreprises ; 13% dans les emplois supérieurs de la Fonction publique.

Certains écarts s'expliquent certes en partie par la structure des emplois féminins. Les femmes sont fortement présentes dans seulement six catégories socio-professionnelles (principalement tertiaire, service aux personnes et entreprises), alors qu'il en existe trente et une. Malheureusement, les filières dans lesquelles les femmes sont les plus nombreuses offrent des salaires faibles et peu de perspectives d'évolution professionnelle.

Cette sélection à rebours s'observe dès l'école, et il en résulte une situation paradoxale : bien qu'elles aient en moyenne des résultats scolaires meilleurs que ceux des garçons, les filles sont encore très peu présentes dans les filières scientifiques et techniques qui conduisent aux métiers les plus rémunérateurs et les plus prometteurs en termes d'emplois et de réussite professionnelle. J'ai obtenu que soit intégré au projet de loi d'orientation sur l'école présenté en Conseil des ministres par François Fillon, ministre de l'Éducation nationale, des objectifs chiffrés pour mieux prendre en compte les impératifs de mixité dans l'orientation des jeunes. La proportion de filles dans les séries scientifiques générales et technologiques devrait ainsi augmenter de 20%.

Mais l'inégalité professionnelle entre les hommes et les femmes résulte aussi du fait que les recrutements, les affectations et les promotions sont encore souvent influencées, à l'insu parfois de leurs auteurs, par des préjugés sexistes, notamment l'idée que la maternité se traduirait nécessairement par un relâchement de l'activité professionnelle.

Bien que ce stéréotype soit encore très répandu, les acteurs du monde professionnel sont de plus en plus nombreux à prendre conscience que le travail des femmes représente une richesse potentielle dont on sous-estime encore la valeur.

Il faut donc lutter contre ces pratiques insidieuses, qui portent atteinte au principe d'égalité et entravent le développement économique de notre pays.

Mon action dans ce domaine a revêtu plusieurs formes : en premier lieu, j'ai incité les partenaires sociaux à négocier et le 1er mars 2004, nous sommes parvenus à la conclusion d'un accord national interprofessionnel relatif à l'égalité professionnelle, qui a été ratifié par toutes les organisations syndicales représentatives. Les partenaires sociaux se sont engagés à prendre toutes les mesures nécessaires pour réduire les écarts de salaire et faire en sorte que les interrup-

tions d'activité liées à la maternité ne soient plus pénalisantes du point de vue de la carrière.

En second lieu, en juillet 2004, j'ai lancé avec le Premier ministre un « label égalité » pour valoriser les entreprises qui respectent le mieux l'égalité professionnelle dans la gestion de leurs ressources humaines. Ce label vient d'être attribué pour la première fois à l'entreprise Peugeot. J'ai également fait éditer un guide des bonnes pratiques en matière d'égalité professionnelle qui pourra aider les acteurs sur le terrain à faire progresser leurs entreprises.

Enfin, conformément aux souhaits émis par le président de la République à l'occasion de ses vœux aux forces vives de la Nation le 4 décembre dernier, je présenterai en Conseil des ministres *un projet de loi, destiné à éliminer dans un délai de cinq années, les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes*. Ce projet tend également à diversifier l'offre de formation professionnelle, à promouvoir l'accès des femmes aux postes de décision et à favoriser l'articulation entre la vie familiale et professionnelle des femmes en facilitant le recours à la garde d'enfants.

Un autre projet de loi sera également présenté par mon collègue Renaud Dutreil, ministre de la Fonction publique et de la réforme de l'Etat, tendant à faciliter l'accès des femmes aux postes de décision dans la fonction publique.

Cette réforme concilie ainsi, d'une part, l'objectif de croissance et d'emploi et, d'autre part, l'impératif de justice et de cohésion sociale en renforçant les outils de l'action publique en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

En même temps, je m'attache à combattre les violences endurées par les femmes dans la sphère privée.

L'accès aux droits

En France, aujourd'hui, en moyenne *six femmes meurent chaque mois* des suites de violences perpétrées par leur conjoint ou leur concubin. Un partenariat avec le Garde des Sceaux s'est concrétisé, d'une part, par l'adoption de la mesure d'éviction du conjoint violent, dans la loi du 26 mai 2004 portant réforme du divorce, garantissant à l'épouse victime le maintien au domicile conjugal et, d'autre part, par la réalisation du guide de l'action publique de lutte contre les violences au sein du couple, véritable outil de sensibilisation des professionnels à la spécificité des violences dites conjugales.

J'ai également présenté en novembre dernier un plan global de lutte contre les violences faites aux femmes décliné en 10 mesures pour l'autonomie des femmes. Les femmes qui décident de dire non aux violences doivent souvent affronter la question de l'hébergement, celle de la diminution des ressources, et

peuvent redouter un risque de représailles. Les violences et la séparation entraînent aussi vraisemblablement une procédure judiciaire, pénale ou civile.

Les mesures de ce plan visent à apporter à ces multiples difficultés des réponses sociales et économiques et une meilleure sécurisation juridique. De plus, il s'agit de rendre plus efficace l'action publique par le renforcement des partenariats et une mise en cohérence des interventions.

La France, pays des droits de l'homme et du citoyen, se doit d'agir pour combattre les violences physiques à l'égard des femmes mais également les violences psychologiques, en particulier les discriminations qui en sont un aspect parmi d'autres.

S'engager dans cette voie, c'est vouloir une société plus juste, plus égalitaire, plus humaine ; c'est refuser l'ostracisme et accepter la diversité comme source d'enrichissement du corps social.

S'attaquer aux discriminations sous toutes leurs formes, c'est combattre pour le respect de l'égalité et de la dignité de la personne. Notre Constitution reconnaît ces droits universels que nous devons défendre.

La loi du 30 décembre 2004, en créant la Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité (HALDE), renforce les moyens de lutte contre ces discriminations. La HALDE pourra être facilement saisie par toute personne s'estimant victime d'une discrimination et disposera de pouvoirs d'investigation importants. Mais il s'agit d'une autorité administrative indépendante qui ne peut prononcer aucune sanction. Or, une loi répressive s'impose lorsque la société doit stigmatiser de manière solennelle l'incitation caractérisée à la violence sexiste.

La loi du 30 décembre 2004 modifie en ce sens la loi sur la presse de 1881 ; elle prévoit notamment le renforcement de la lutte contre les propos discriminatoires à caractère sexiste. Les peines en matière d'injure ou de diffamation sexistes sont aggravées et le délit de provocation à la discrimination, à la violence ou à la haine à raison du sexe est instauré.

Enfin, les associations qui défendent les droits des femmes et combattent les violences à leur égard peuvent désormais demander la condamnation en justice des messages sexistes dont le caractère public engendre une dangerosité certaine.

Mais seul l'excès est punissable au regard de l'interprétation particulièrement rigoureuse de la jurisprudence en matière de presse.

Cette loi, attendue depuis 30 ans, parvient ainsi à concilier les principes constitutionnels de la liberté de la presse et du respect de la dignité de la personne humaine.

De même que pour l'inégalité professionnelle, la persistance des violences conjugales ne peut pas être dissociée d'un ensemble de représentations mentales influencées par le sexisme. La publicité, qui présente trop souvent la femme comme un objet, peut jouer à cet égard un rôle particulièrement nocif. C'est pourquoi le 25 novembre 2003, j'ai signé avec le président du Bureau de Vérification de la Publicité (BVP), un accord prévoyant le renforcement de l'autodiscipline et la création d'un espace public de discussion et de protestation, ainsi que la publication de bilans périodiques. La première synthèse de cet espace sera prochainement rendue publique et le bilan de cette action concertée est particulièrement positif.

Enfin, en ce début d'année 2005, pour la première fois, toutes les instances représentatives, locales ou nationales, ont été renouvelées sous le régime de la loi du 6 juin 2000 sur la parité. Le moment est donc venu de faire le bilan de son application.

La loi a atteint son objectif en ce qui concerne les élections qui ont lieu au scrutin de liste : dans ce cas, en effet, il n'y a guère d'échappatoire possible, puisque le mode de composition des listes est réglementé, la parité étant imposée soit à l'intérieur de chaque groupe de six dans l'ordre de composition de la liste, comme pour les élections municipales dans les communes d'au moins 3500 habitants, soit sous la forme d'une alternance régulière entre candidats de chaque sexe, comme pour les élections régionales ou européennes. Cette modalité est évidemment préférable lorsqu'il n'y a que peu de sièges à répartir.

En revanche, pour les élections qui ont lieu au scrutin uninominal, il faut reconnaître que presque rien n'a changé : d'une part les incitations financières mises en place pour l'élection des députés, se sont révélées inefficaces lors des législatives de 2002 ; d'autre part, les cantonales, ainsi que les sénatoriales dans les départements dotés de moins de quatre sièges, restent en dehors du champ d'application de la loi et, malheureusement la parité n'y a pas progressé par effet d'entraînement.

Diverses solutions peuvent être envisagées, notamment le renforcement des incitations financières, la mixité obligatoire entre le titulaire du siège et son suppléant, cette dernière mesure pouvant être accompagnée de l'introduction de la suppléance là où elle n'existe pas encore, c'est-à-dire dans les conseils généraux. Mais je vais d'abord rencontrer les dirigeants des principaux partis politiques et écouter leurs propositions. *Il faut que les partis politiques s'impliquent davantage dans le combat pour la parité* car c'est un mouvement profondément moderne qui devrait contribuer, dans une large mesure au renouvellement des idées, à droite comme à gauche. C'est pourquoi je travaille à l'élaboration d'une charte

de la parité en concertation avec les partis politiques. La France ne peut plus tolérer, au sein de ses propres institutions, la persistance d'une situation profondément inégalitaire et incompatible avec les exigences d'une démocratie européenne moderne.

L'action internationale

L'Union européenne possède une longue tradition de promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes, ce principe figurant déjà dans le traité fondateur en 1957.

Dans la recommandation du 2 décembre 1996, le Conseil de l'Union européenne demande aux Etats membres d'adopter une stratégie intégrée d'ensemble visant à promouvoir la participation équilibrée des femmes et des hommes dans les processus de décision. La politique européenne de *gender mainstreaming* vise à intégrer l'égalité des chances entre les femmes et les hommes dans l'ensemble des politiques et actions communautaires. Il s'agit, ce faisant, de ne pas limiter les efforts de promotion de l'égalité à la mise en œuvre de mesures spécifiques en faveur des femmes, mais de mobiliser explicitement en vue de l'égalité l'ensemble des actions et politiques générales.

Par ailleurs, la Charte des droits fondamentaux, élaborée en décembre 2000 par les Etats membres de l'UE et incorporée au projet de constitution européenne, donne aux principes de non-discrimination et d'égalité entre les femmes et les hommes une dimension nouvelle.

De plus, la directive, adoptée le 13 décembre 2004 par le Conseil de l'Union européenne, mettant en œuvre le principe de l'égalité de traitement entre les femmes et les hommes dans l'accès à des biens et services et la fourniture de biens et services représente une avancée dans la manière de concevoir l'égalité entre les femmes et les hommes au niveau européen : pour la première fois, on sort du champs de l'égalité professionnelle pour s'intéresser notamment aux discriminations à l'égard du sexe dans le secteur des assurances.

Enfin, 2005 est l'année du dixième anniversaire de la Conférence mondiale de Pékin lors de laquelle les Etats parties prenantes avaient adopté une plate-forme d'action d'une importance considérable pour les droits fondamentaux des femmes.

Nous avons décidé de nous rassembler, Etats « amis », organisations internationales et personnalités engagées, lors de la session de la Commission de la condition de la femme, pour célébrer ce dixième anniversaire et réaffirmer les acquis de Pékin. La France doit porter haut et fort la dynamique amorcée en

1995 par Pékin ; cet anniversaire est l'occasion de faire un bilan des actions menées depuis dix ans et de réfléchir ensemble aux défis qu'il nous reste à relever, en essayant de dégager des perspectives pour l'avenir. Au-delà, de cet anniversaire, il s'agit d'ancrer les acquis de Pékin dans les objectifs définis en 2000, lors du sommet du millénaire pour le développement réunissant les chefs d'Etat et de gouvernement mondiaux, et d'agir pour que les femmes soient au cœur de ces objectifs. On ne peut s'intéresser à la pauvreté et aux problèmes du développement économique et sociable durable qu'en introduisant une dimension de genre, car les femmes sont particulièrement touchées par ces questions.

Selon le président Jacques Chirac, *le degré de civilisation d'une société peut se mesurer à la manière dont elle traite les femmes*. Il est certain que la France a encore des progrès à faire dans ce domaine et c'est pourquoi le Gouvernement a demandé à plusieurs ministères de prendre des engagements précis, qui sont récapitulés dans la Charte de l'égalité, diffusée au printemps dernier.

Mais nous savons aujourd'hui que le traitement réservé aux femmes ne dépend pas seulement des mesures prises par les pouvoirs publics mais aussi des mentalités. Nous sommes les artisans privilégiés du monde nouveau, le monde que nous voulons laisser à nos enfants.

La richesse de la France est dans sa diversité. Cette prise de conscience doit se traduire concrètement dans une société plus juste, plus ouverte au partage, plus respectueuse de l'autre.

Le combat pour les valeurs de liberté et d'égalité n'est pas un combat du passé. C'est celui de la modernité. En France, en Europe et dans le monde.

Nicole AMELINE

SIGMUND FREUD

« Les femmes ne tardent pas à contrarier le courant civilisateur ; elles exercent une influence tendant à le ralentir et à l'endiguer. Et pourtant ce sont ces mêmes femmes qui, à l'origine, avaient établi la base de la civilisation grâce aux exigences de leur amour. Elles soutiendront les intérêts de la famille et de la vie sexuelle alors que l'œuvre civilisatrice, devenue de plus en plus l'affaire des hommes, imposera à ceux-ci des tâches toujours plus difficiles et les contraindra à sublimer leurs instincts, sublimation à laquelle les femmes sont peu aptes».

(Malaise dans la civilisation)

L'évolution de l'égalité entre les femmes et les hommes en Europe

par Yannick-Eléonore SCARAMOZZINO

Le travail juridique et politique se poursuit inlassablement en faveur des femmes. Mais de graves problèmes subsistent...

En 1995, la IV^{ème} Conférence des Nations Unies sur les femmes à Pékin, avait adopté la Déclaration de Pékin, et une plateforme d'actions identifiant douze domaines dans lesquels des améliorations devaient être obtenues ¹.

Dix ans après, le défi de ce contrat social fondé sur l'égalité entre les femmes et les hommes s'inscrit dans un contexte économique et social profondément modifié, dans lequel la mondialisation s'est imposée comme une force de changement considérable. L'expansion rapide des nouvelles technologies des communications et de l'information, au cours des dix dernières années, a fait surgir de nouvelles problématiques. En particulier, le réseau Internet, bien que porteur de multiples possibilités pour les femmes, a facilité aussi la diffusion d'images pornographiques et violentes à leur égard, le trafic sexuel et la prostitution de femmes et d'enfants, le tourisme sexuel. Ce phénomène est d'autant plus inquiétant que la réglementation du cyberspace n'est qu'à ses débuts. Par ailleurs, la libéralisation des échanges économiques impose de nouvelles règles du jeu aux Etats et aux entreprises soumis aux exigences de compétitivité accrue. Les opportunités d'emplois nouveaux se développent mais s'accompagnent d'une augmentation d'insécurité et de précarité conduisant à une fragilisation du marché de l'emploi notamment

¹ Les 12 domaines de la plateforme d'action de Pékin: les femmes et la pauvreté, l'éducation et la formation des femmes, les femmes et la santé, la violence à l'encontre des femmes, les femmes et les conflits armés, les femmes et l'économie, les femmes aux postes de pouvoir et la prise de décision, les mécanismes institutionnels de promotion des femmes, les femmes et les droits de la personne, les femmes et les médias, les femmes et l'environnement, la situation critique des petites filles.

pour les femmes. C'est dans ce nouveau paysage que la mise en œuvre de la plateforme d'action de Pékin dans l'Europe doit être abordée.

La réalisation des objectifs énoncés en 1995 revêt une importance particulière pour l'Union européenne dans la mesure où l'égalité de traitement et la non-discrimination sont au cœur du modèle social original de l'Europe. L'égalité des chances ne concerne pas seulement les hommes et les femmes leur épanouissement et leur autonomie, mais aussi l'ensemble de la société pour laquelle elle peut être un moteur de progrès et un gage de démocratie et de pluralisme. En effet, l'égalité des sexes doit permettre à tout être humain d'être libre de développer ses propres aptitudes et de procéder à des choix, indépendamment des restrictions imposées par les rôles réservés aux hommes et aux femmes. Cette égalité s'appuie sur le principe des droits égaux et de traitement égal des hommes et des femmes. Cependant, elle ne doit pas se confondre avec le concept de symétrie car cela conduirait à nier la spécificité des identités féminine et masculine, qui doivent être respectées, appréciées et promues sur un pied d'égalité. C'est dans cette recherche de l'équilibre entre égalité et différence que l'Europe s'est orientée en 1996 en reconnaissant le « *gender mainstreaming* » visant à prendre en compte systématiquement les différences entre les conditions, situations et besoins des femmes et des hommes dans l'ensemble des politiques et des actions communautaires. La stratégie de dimension de genre se définit comme « *l'intégration systématique des conditions, priorités et besoins propres aux femmes et aux hommes dans toutes les politiques en vue de promouvoir des activités fondées sur l'égalité entre les femmes et les hommes ou de mobiliser toutes les politiques et mesures générales dans le seul but de réaliser l'égalité en tenant compte activement et manifestement, au stade de la planification, de leur incidence sur la situation spécifique des femmes et des hommes lors de la mise en œuvre, de leur suivi et de leur évaluation* ». Cette stratégie a permis des avancées substantielles en Europe dans l'égalité de traitement et la non-discrimination.

Cependant, les efforts doivent être poursuivis notamment dans la mise en œuvre du principe d'égalité de rémunération¹ à formations, expériences et compétences comparables. Car une véritable égalité pour les femmes ne peut être atteinte sans leur indépendance économique. L'orientation de *gender mainstreaming* doit être intensifiée dans le nouvel Agenda Social européen² afin que le modèle social européen³ fondé notamment sur l'égalité des

² Le nouvel Agenda social pour la politique sociale de l'Union pour la période 2006-2010.

³ Le modèle social européen est fondé à la fois sur une économie performante créatrice d'emplois de qualité, sur un niveau élevé d'emploi et de protection sociale, sur l'égalité des chances pour tous, l'éducation et le dialogue social. Equilibre fondateur qui considère que la politique sociale est un facteur productif, et que la cohésion sociale est une condition de la performance économique.

chances pour tous et la non-discrimination devienne une réalité tangible.

Une stratégie globale en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes

Le modèle social européen repose sur la démocratie et le respect des droits fondamentaux partagés par tous les Etats membres, par le refus de la discrimination et la promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes. L'égalité entre les sexes est considérée comme l'un des objectifs fondamentaux de l'Union et des efforts sont accomplis depuis 1996 pour intégrer la dimension d'égalité entre les femmes et les hommes dans toutes les activités de l'Union.

Les dispositions du traité instituant la Communauté européenne relatives à l'égalité entre les femmes et les hommes ont permis d'adopter des directives en faveur de l'égalité de traitement entre les sexes. Les fonds structurels destinés à favoriser la cohésion, à améliorer les perspectives d'emploi et à promouvoir un développement durable ont constitué et constituent un outil important pour promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes ⁴. Le Parlement européen a joué un rôle important dans le cadre de la politique d'égalité des chances, surtout depuis la création, en juillet 1984, de la Commission des droits de la femme. Ses propositions ont contribué à la position de l'Union lors de la Conférence mondiale sur les femmes à Pékin en septembre 1995, où le Conseil, la Commission et le Parlement ont été unanimes dans leur accord sur la plate-forme d'action à mettre en œuvre. L'intégration de la Charte des droits fondamentaux dans le traité instituant une Constitution pour l'Europe ⁵ atteste de l'importance accordée à l'égalité entre les femmes et les hommes dans ce modèle social à moderniser et à renouveler.

En 2000, le choix d'une stratégie globale en matière d'égalité entre les femmes et les hommes a marqué un changement important par rapport à la précédente action communautaire sur l'égalité des chances entre les femmes et les hommes, qui reposait essentiellement sur des activités et des programmes compartimentés, financés par différentes lignes budgétaires spécifiques. Cette stratégie-cadre communautaire (2001-2005) a couvert toutes les politiques communautaires visant à promouvoir l'égalité des femmes et des hommes, par l'adaptation des politiques en intégrant la dimension de genre et/ou par la mise en œuvre d'actions spécifiques concrètes conçues pour amé-

⁴ L'initiative communautaire EQUAL, programme du Fonds social Européen, constitue un outil clé pour promouvoir l'élaboration de politiques visant à éliminer les discriminations dans le domaine de l'emploi.

⁵ Article II-83 Egalité entre femmes et hommes « *L'égalité entre les femmes et les hommes doit être assurée dans tous les domaines, y compris en matière d'emploi, de travail et de rémunération. Le principe de l'égalité n'empêche pas le maintien ou l'adoption de mesures prévoyant des avantages spécifiques en faveur du sexe sous-représenté.* ».

liorer la situation des femmes dans la société. Au sein de cette stratégie-cadre, les initiatives communautaires en matière d'égalité ont été explicitement rattachées à un ou plusieurs des domaines d'intervention suivants : la vie économique, l'égalité de la participation et de la représentation, les droits sociaux, la vie civile ainsi que les rôles et les stéréotypes masculins et féminins

A la veille de la conférence organisée par les Nations Unies pour commémorer le 10ème anniversaire de la plateforme d'action de Pékin, le Commissaire Vladimir Spidla, chargé de l'emploi, des affaires sociales et de l'égalité des chances a passé en revue les progrès accomplis par l'Union européenne dans la réalisation de ces objectifs. Dans le domaine de l'éducation, la situation des femmes en Europe s'est améliorée. Le nombre de filles au sein du deuxième cycle de l'enseignement secondaire et le nombre de diplômées dépassent celui des garçons. Leur taux d'emploi a augmenté plus rapidement que celui des hommes dans la plupart des États membres. Grâce à leurs qualifications plus élevées, les femmes ont été plus nombreuses que les hommes à accéder à des postes de haut niveau et de direction au cours des années 90. Selon le Commissaire, ces améliorations résultent de la synergie de trois facteurs : la législation, la volonté politique exprimée dans les objectifs de Lisbonne, Stockholm et Barcelone et le dialogue constructif et permanent mené avec la société civile, les partenaires sociaux et les ONG.

En dépit des progrès réalisés en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes, des problèmes importants subsistent. L'écart de rémunération entre les femmes et les hommes, l'accès et la participation des femmes au marché du travail, la formation, la promotion professionnelle, la conciliation de la vie familiale et de la vie professionnelle et la participation au processus de décision sont encore des obstacles à la réalisation de l'égalité entre les sexes.

Au sein de l'Union européenne, il existe toujours un écart -16%- entre les taux d'emploi masculin et féminin. En moyenne la différence de rémunération entre hommes et femmes atteint 15% et n'a diminué que de 1% depuis 2001. Les femmes ont du mal à réintégrer le marché du travail après un congé de maternité.

En France, la différence de salaire entre les hommes et les femmes est de l'ordre de 25%. A poste, diplôme et expérience comparables cette différence est de 10 à 15%. En 2001, le gouvernement avait fait voter une loi pour lutter contre les inégalités professionnelles entre les hommes et les femmes. La loi dite Génisson prévoyait, entre autres, le principe d'une négociation sur la parité, tous les trois ans dans les branches professionnelles, tous les ans dans

les entreprises. Selon une étude Ifop commandée par le Sénat, 72% des sociétés n'ont jamais organisé de négociations spécifiques sur le thème de l'égalité professionnelle. Les entreprises de 1000 salariés sont les plus respectueuses de la loi : 32% indiquent qu'elles ont mené de telles négociations, contre 28% pour les entreprises de 250 à 499 salariés et 13% pour les entreprises de 50 à 99 salariés. La Charte de l'égalité entrée en vigueur le 8 mars 2004, posant le « *principe d'égalité salariale pour un travail de même valeur* » n'a pas permis de progresser rapidement vers une réduction de ces disparités salariales entre les hommes et les femmes. Un projet de loi avec des objectifs chiffrés visant à remédier à ces écarts de salaire entre les sexes devrait être présenté par le gouvernement au cours de l'année 2005.

Vers une nouvelle phase de la promotion de l'égalité entre hommes et femmes

Les droits fondamentaux et la lutte contre les discriminations seront des priorités essentielles de la nouvelle Commission, a déclaré le président de la Commission Barroso devant le Parlement européen. Le Groupe de commissaires responsables des droits fondamentaux de l'antidiscrimination et de l'égalité des chances, annoncé par le président de la Commission européenne, sera le moteur de cette nouvelle approche politique du mainstreaming. Le Fonds social devra approfondir son rôle de soutien aux politiques d'inclusion dont le futur programme d'action « Progress » sera destiné à soutenir la mise en œuvre du nouvel Agenda social.

Le 9 février 2005, la Commission européenne a présenté le nouvel Agenda pour la politique sociale de l'Union pour la période 2006-2010, qui repose sur deux priorités fondamentales : l'emploi d'une part, et, la lutte contre la pauvreté et la promotion de l'égalité des chances, d'autre part. « *Une Europe sociale dans l'économie mondiale : des emplois et de nouvelles chances pour tous* » telle est la devise de cet Agenda. La vision qui nous unit, selon la Commission, et confirmée par la Constitution, consiste à assurer « *le développement durable de l'Europe fondé sur une croissance économique équilibrée et sur la stabilité des prix, une économie sociale de marché hautement compétitive, qui tend au plein emploi et au progrès social, et un niveau élevé de protection et d'amélioration de la qualité de l'environnement* ».

Cet Agenda fixe les priorités qui devraient orienter l'action de l'Union européenne dans le domaine de la modernisation et au développement du modèle social européen et de la promotion de la cohésion sociale en tant que partie intégrante à la fois de la stratégie de Lisbonne et de la stratégie en faveur du développement durable. Il présente des actions clés selon deux axes

majeurs qui relèvent des objectifs stratégiques 2005-2009 de la Commission : l'emploi (dans le cadre de l'objectif de prospérité) et, de manière complémentaire, l'égalité des chances et l'inclusion (dans le cadre de l'objectif de solidarité). En ce qui concerne la promotion de l'égalité entre hommes et femmes, la Commission prévoit d'élaborer une communication sur les développements politiques futurs dans laquelle elle proposera des actions afin de résoudre les problèmes auxquels se heurtent les femmes dans la vie économique et la participation au processus de décision. Cette communication se situera dans le prolongement de la stratégie-cadre 2001-2005 qui arrive à expiration.

Elle annonce la création d'un Institut européen pour l'égalité entre hommes et femmes, demandé par le Conseil européen de juin 2004. Cet institut permettra de disposer d'une source de collecte d'informations et d'échange des bonnes pratiques. Il devra assister également la Commission et les Etats membres dans le cadre de la mise en œuvre des objectifs communautaires pour la promotion de l'égalité entre hommes et femmes et leur intégration dans les politiques communautaires.

Ce nouvel Agenda social vise la modernisation du modèle social européen, notamment en améliorant la capacité collective à agir et à offrir de nouvelles chances à tous et donc à toutes. Souhaitons que sa mise en œuvre soit effective car l'égalité entre hommes et femmes est une affaire de démocratie et de droits fondamentaux et à ce titre elle nous concerne tous. Si l'on parvient à l'égalité, c'est la société européenne dans son ensemble qui s'en trouvera enrichie...

Yannick-Eléonore SCARAMOZZINO

ARAGON

« Tout rêve d'avenir est un rêve de vivre.
La Belle au Bois dormant s'éveille après cent ans.
Au bas des feuillets toujours on lit « A suivre ».
L'homme croit régner sur le temps ».

(Les yeux et la mémoire)

Les femmes sous la IV^e République Un témoin : Germaine Touquet

par Jean-Pierre PRÉVOST

Rendons hommage à ces femmes qui comme Germaine Touquet ont bouleversé des traditions millénaires et ont ouvert la voie à la justice et à la démocratie. Le combat continue.

Dans la longue marche des femmes vers l'émancipation depuis la Deuxième Guerre mondiale, on peut distinguer deux périodes : avant et après les lois sur les contrôles des naissances et l'interruption volontaire de grossesse. Avant d'obtenir le droit de disposer librement de leur corps, les femmes, en France plus tard que dans la plupart des autres pays européens, ont dû lutter pour être reconnues comme l'égal des hommes sur le plan civil et politique.

Un bref retour en arrière permet de comprendre les raisons du retard de notre pays. Les premières années de la III^e République avaient été marquées par le rude combat que les républicains ont dû mener contre les partisans du rétablissement de la Monarchie. L'Eglise catholique, radicalement hostile à la République, s'était rangée dans le camp des royalistes et le demeurera longtemps malgré les efforts du pape Léon XII. Le « ralliement », prôné par le cardinal Lavigerie, à sa demande, n'eût guère de succès et les démocrates chrétiens demeurèrent notoirement minoritaires, combattus souvent féroce-ment par les milieux conservateurs sous la III^e République... jusqu'à la naissance du M.R.P au lendemain de la Seconde Guerre mondiale. Dans un tel contexte, les femmes n'avaient rien à attendre de la République qui s'estimait à tort ou à raison menacée par le « péril clérical ». N'étaient-elles pas globalement entre les mains de l'Eglise, considérées comme naturellement plus crédules, plus soumises que les hommes. Elles allaient toutefois bénéficier de cette méfiance dans un seul

domaine, celui de l'éducation. Très vite, la République décida de scolariser les filles, de leur ouvrir les lycées avec comme but avoué de les sortir de l'influence maléfique de l'Eglise et avec l'aide des connaissances rationnelles, d'extirper de leur tête et de leur cœur superstitions et croyances.

Ceci explique qu'il n'était pas question de leur accorder le droit de vote indispensable pour leur permettre de peser sur l'élaboration des lois et de leur conférer des droits civils de peur de voir la majorité électorale basculer au détriment des républicains laïcs et cela bien après que le danger d'un rétablissement de la Monarchie ait été définitivement écarté.

Curieusement, c'est à Alger, lors des débats de l'Assemblée consultative provisoire, qu'après bien des débats, un jeune syndicaliste chrétien, Robert Prigent, qui sera plus tard un ministre M.R.P., arrachera le 22 mai 1944 le principe du vote des femmes avec l'appui du communiste Fernand Grenier contre la vieille garde laïque qui ne s'estimait pas liée par la promesse faite par de Gaulle dès le 23 juin 1942.

L'article 16 de l'ordonnance du 21 avril 1944 : « les femmes sont éligibles et électrices dans les mêmes conditions que les hommes » allait constituer la pierre de base de tout un édifice législatif qui mettra plus de quinze ans à s'édifier grâce à l'action notamment des femmes du MRP.

Germaine Touquet, qui sera pendant une quinzaine d'années responsable des Equipes Féminines du MRP jusqu'en 1959, se souvient de cette époque historique. Engagée très jeune dans les mouvements d'action catholique, c'était la grande époque des « patros » et le prodigieux développement de la Jeunesse Ouvrière Chrétienne. Elle se marie en 1942 à Clichy, dont elle sera maire-adjoint à partir de 1953, à un militant de l'action catholique comme elle. Mais son mari part rapidement en Allemagne, avec tout un groupe de militants envoyés en mission par l'épiscopat pour aller soutenir et encadrer les jeunes du STO (Service obligatoire du travail), obéissant à un mot d'ordre simple « Où sont les travailleurs, là est la JOC ». Arrêté à Berlin, il meurt en déportation avec beaucoup de ses camarades, qui comme lui sont aujourd'hui en cours de béatification à Rome en tant que « martyrs de la foi ».

Dès la création du MRP, Germaine Touquet s'engage et sera candidate aux élections municipales du 29 avril 1945. *Pour la première fois donc, les femmes votaient et pouvaient être candidates !* On imagine mal aujourd'hui les réticences et les sarcasmes qui entourèrent cet événement. Il y aurait quelque cruauté à demander au « Canard Enchaîné » par exemple de republier ses échos et ses

caricatures de l'époque. On imagine sans peine les plaisanteries lourdes et un peu grasses des hommes qui se voyaient contester leur monopole. Car, il s'agissait bien d'un évènement capital même s'il fut quelque peu masqué à l'époque alors que commençait à peine le retour des prisonniers. Dans leur ultime tentative, les adversaires du vote des femmes tentèrent même de faire reculer la date de mise en application de l'ordonnance au prétexte que les prisonniers ne pourraient pas voter. Les Français étaient alors affamés, le ravitaillement difficile, des villes en ruine, les ponts coupés, l'horreur des camps de concentration était enfin révélée.

Tout l'édifice législatif construit par les hommes et pour les hommes allait commencer à se lézarder. Pour la première fois, les femmes allaient avoir leur mot à dire. Avec leurs bulletins de vote, elles allaient pouvoir arriver progressivement, cela mettrait en fait une vingtaine d'années, pour l'essentiel à arracher leur émancipation juridique. La femme mariée, en particulier, devait encore à la Libération, obéissance à son mari qui fixait le lieu de résidence de la famille, pouvait s'opposer à l'exercice d'une profession par sa femme qui avait également besoin de son autorisation pour ouvrir un compte bancaire. Il disposait seul de l'autorité « paternelle » qui deviendrait beaucoup plus tard « parentale »

Un certain nombre de femmes, qui avaient pris une part active à la Résistance, allaient relever le défi. Quelques-unes des plus célèbres, telles que Louise Weiss ou Marcelle Kramer-Bach ou encore la duchesse de La Rochefoucauld échouèrent à voir leur candidature retenue par les anciens partis. En fait, seuls les communistes et les démocrates-chrétiens ont véritablement prêté attention à l'époque aux revendications des femmes. « Ces deux sensibilités opposées sont aussi les principales forces politiques issues de la guerre et celles qui ont les projets les plus élaborés à offrir aux femmes » écrit Sylvie Chaperon (*Les années Beauvoir 1945-1970, Fayard 2000*).

Dès sa création, en novembre 1944, le MRP crée les équipes féminines dont la responsabilité est d'abord confiée à Simone Rollin, une mère de six enfants, résistante, élue députée à 35 ans. Elles seront une quinzaine alors au Parlement, venant de la Résistance, du syndicalisme, de l'action catholique, des femmes qui ont pris des risques pendant la guerre dont certaines ont perdu leur mari déporté ou fusillé et qui appartiennent, il faut l'avouer, à une époque totalement révolue. Il faudrait sans doute aller aujourd'hui dans certains pays de l'Est ou du Moyen-orient pour trouver leur équivalent.

Germaine Touquet, qui était l'une d'entre elles, parle de leur enthousiasme et de leur dévouement. Le scrutin proportionnel donnait alors aux élus, hommes

ou femmes, une plus grande liberté d'action, d'autant plus que ces femmes pour la plupart, ne cumulaient pas les mandats. Leur tâche était immense. Il s'agissait de faire bouger une société profondément « machiste », de mettre en place tout un arsenal juridique pour libérer les femmes et d'abord de protéger les plus exposées : ou simplement sans ressources - il n'existait aucune aide, par exemple, pour les veuves de guerre qui allaient enfin obtenir un statut décent -, de lutter contre les inégalités de salaires et plus généralement contre toutes les dispositions, écrites ou tacites, défavorables aux femmes. Mais, leur action, fut soutenue de bout en bout, par les dirigeants du MRP. Ce fut d'ailleurs un président du Conseil MRP, Robert Schuman, qui nomma la première ministre, Germaine Poinso-Chapuis. Elle ne se bornait pas bien entendu aux seuls problèmes des femmes. De la défense des consommateurs au Code du travail de la France d'Outre-mer présenté par Francine Lefebvre (qui fut voté tardivement peu avant l'indépendance de l'Afrique noire et devait mettre fin à l'odieux travail forcé) et surtout à la construction européenne.

Les équipes féminines, entraînées par Germaine Touquet, jouèrent un grand rôle dans la réconciliation franco-allemande notamment en participant à la création de l'Union Européenne Féminine qui multiplia rencontres et manifestations. Germaine Touquet en témoigne : « L'engagement des « femmes MRP » se voulait efficace et tolérant. Pour elles, « la politique » n'était pas une fin, un métier, la recherche d'un profit quelconque, des honneurs mais un moyen « pour agir ». Puisque la France était à reconstruire, elles voulaient participer à l'effort général. C'était le sens de leur engagement politique ».

Il s'agissait donc à la fois, pour elles d'apporter un sang neuf dans la vie politique afin de travailler au bien commun et de faire la liaison avec les mouvements féminins de l'époque, nombreux et puissants, et disposant d'organes de presse tels que « Marie-France » pour la défense des droits des femmes et de la famille. Accès des femmes à la magistrature, situation des mères célibataires, enfants illégitimes, adultère (la prison pour les femmes, une amende pour les hommes, tel était le Code pénal à la Libération), accouchement sans douleur, régime matrimonial, réforme du divorce.

Sur toutes ces questions, les tensions étaient fortes et les oppositions nombreuses. Il s'agissait de concilier l'émancipation féminine et la protection de la famille. Les adversaires de toute évolution avançaient des arguments auxquels les femmes, souvent mères de famille nombreuse, n'étaient pas insensibles : les risques d'une dissolution des ménages étaient évoqués par certains et là encore l'Eglise ne facilitait pas toujours les évolutions.

Avec la prospérité revenue et l'élévation des niveaux de vie, de nouvelles questions surgissaient, une nouvelle approche des questions féminines aussi. Les équipes féminines d'un MRP qui épuisait ses forces et sa vitalité dans les sables d'une IVe République finissante, perdaient et avec elles, tous les mouvements sur lesquels elles s'appuyaient, le contact avec les revendications des nouvelles générations qui avaient choisi comme bible le « Deuxième sexe » de Simone de Beauvoir dont la sortie, en 1949, avait provoqué un immense scandale et dont l'auteur deviendra rapidement la porte-parole de ces nouvelles générations. L'appel à la réforme change alors de terrain. *Il s'agit de passer de l'égalité de droit à l'égalité de fait* ou plutôt à la libération de la femme en tant que telle. Affaiblies, ne pouvant plus faire cause commune avec les communistes devenus des opposants systématiques, les équipes féminines du MRP que Germaine Touquet quittera en 1959 sont en outre mal à l'aise pour aborder des questions d'ordre proprement sexuel : contrôle des naissances et avortement qui heurtent les convictions religieuses de beaucoup d'entre elles.

A partir de 1960, elles s'effacent donc, les femmes parlementaires perdant presque toutes leur mandat. Une époque se termine et avec elle disparaît peut-être un type de femme politique, élevée dans la tradition mais, forte de convictions forgées dans la lutte contre l'occupant et cultivant, dans la paix retrouvée, un esprit de résistance et de dévouement dont l'idéalisme peut paraître bien surprenant dans la société du XXI^e siècle.

Jean-Pierre PRÉVOST avec Germaine TOUQUET

HOBBS

« En l'état de nature, une femme dès qu'elle est accouchée, acquiert le titre de mère et de maîtresse de son enfant. Ce qu'on peut alléguer en cet endroit, que cet honneur n'appartient pas à la mère, mais au père, qui mérite bien mieux la seigneurie à cause de l'excellence de son sexe, ne me semble pas d'assez forte considération ; car, au contraire, je trouve qu'il n'y a pas une telle disproportion entre les forces naturelles du mâle et de la femelle, que notre sexe puisse dominer l'autre sans rencontrer de la résistance ».

(Du citoyen)

Le deuxième sexe dans la pensée de Jean-Paul II

par Blandine CHÉLINI-PONT

Le mystère de la différence doit être relié au mystère du plan divin. Jean-Paul II y voit une « distinction » dans le sens noble du mot et dans l'oppression du sexe féminin, la marque évidente du péché.

Depuis longtemps la tradition catholique a l'habitude de digérer, à l'issue de périodes plus ou moins longues, les débats jaillissant de la société civile par un intéressant processus interprétatif, dans lequel la première réaction de rejet est suivie ensuite d'un intense travail de réappropriation. Dans le cas des thèses féministes sur le rapport de force naturel entre les sexes, sur la domination masculine, sur le nécessaire et implacable combat contre cette domination, il paraissait cependant vraiment très difficile d'intérioriser leur perspective dans la conscience catholique. Jean-Paul II l'a fait.

Ce pape a réinterprété la tradition catholique sur « l'autre sexe », jusque là accompagné d'épithètes aussi incontournables que « consacrée », « mariée » ou « mère de famille », en les subordonnant à une exigence supérieure. Truquement terminal d'un magistère qui a en la matière des siècles de référence, Jean-Paul II a réussi à intégrer des innovations profondes dans sa relecture, on ne peut plus « autorisée », des textes de la Genèse et de l'Évangile. Par sa Lettre Apostolique de 1988 sur *La Dignité de la Femme*, il reprend globalement les idées de son essai théologique sur la sexualité humaine, écrit dans les années 1970 ¹.

Différence des sexes

Partant de la Genèse « *qui permet –écrit-il- de constamment retrouver le terrain où s'enracine la vérité sur l'homme* » ², Jean-Paul II pose deux postulats apparemment contradictoires : dans la Création, la femme existe en elle-

¹ *Amour et Responsabilité*, Disponible en français aux éditions Stock, 1978.

² *Mulieris Dignitatem*, septembre 1988, Centurion, p.25.

même en tant que personne, c'est-à-dire hors de l'homme, cependant qu'elle s'accomplit, en tant qu'être humain en union à l'homme ou plutôt en communion avec lui. En clair, la distinction entre homme et femme dans l'acte de création divine de l'Humain a un but, permettre à l'Humanité d'être à « l'image et à la ressemblance » de son Créateur, c'est-à-dire **en relation** : « *Dieu créa l'homme à son image, à l'image de Dieu il le créa, homme et femme il le(s) créa* » (Gn,1,27). Dieu donne au couple, créé de deux personnes distinctes et qui ensemble forment l'humain, bénédiction pour s'unir et donner la vie à leur tour (Gn, 28). La bénédiction n'est jamais sur l'un ou l'autre sexe séparé. De sorte que la différence sexuelle entre homme et femme n'est pas seulement une nécessité biologique (« *ils ne feront qu'une seule chair* » Gn,2,24), elle signifie l'altérité, source de la relation. Si l'humain est à l'image et à la ressemblance de Dieu, il a besoin de se compléter pour faire l'expérience de l'unité, impossible sans l'expérience de la mise en relation. La mise en valeur de l'altérité sexuelle comme fondement de la relation humaine devient avec Jean-Paul II un des nouveaux paradigmes de la religion catholique en ce début du XXIème siècle.

L'intérêt de cette lecture est de rendre analogiques l'indifférenciation sexuelle et la guerre des sexes, qui sont pour ce pape les deux dangers corollaires contemporains : « *La femme et l'homme n'expriment pas une égalité statique et encore moins une différence abyssale et inexorablement conflictuelle. Leur rapport le plus naturel, répondant au destin de Dieu, est l'unité des deux* »³. Pas de vraie relation humaine s'il y a refus de reconnaissance des différences sexuelles et « psycho-physiologiques » entre homme et femme. L'indifférenciation sexuelle proposée comme moyen d'aboutir au respect social de la femme ne serait qu'une impasse. La différence des sexes existe et ne doit pas être niée comme un accident mécanique, une ruse de la nature pour l'unique perpétuation de l'espèce. La différence physiologique permet aussi une relation ontologique entre les personnes, la femme potentiellement maternelle et l'homme potentiellement paternel, avec les qualités plus spécifiques à ces états. Même si à plusieurs reprises, Jean-Paul II assouplit les contours du « féminin » et du « masculin », il insiste sur l'existence de ces termes et la réalité de leur contenu, afin de les associer à une « fécondité » sociale et spirituelle. Chaque sexe contribue à l'édification de la maison humaine, et l'un ne peut remplacer l'autre.

Fort de ces affirmations, Jean-Paul II a pesé de tout son poids en 1995 au moment de la Conférence de la femme de Pékin, pour empêcher l'adoption

³ Lettre aux Femmes, 10 juillet 1995.

du terme genre (*gender*) comme classification de la préférence sexuelle des personnes, sans considération pour la différence sexuelle entre hommes et femmes. L'indifférenciation sexuelle comme solution conjointe à la promotion des femmes et à la protection des homosexuels n'est, dans cette perspective anthropologique centrée sur la Genèse, qu'une régression « chaotique » ou confusionnelle, quand à l'inverse, le récit de la Création est celui d'une « distinction » minutieuse, faisant sortir l'univers du chaos et le vivant de la matière inanimée. C'est au nom du respect de l'autre, dans son effective différence, que Jean-Paul II prend le contre-pied des positions libérales actuelles et défend un universalisme différencié qui s'enracine dans l'altérité sexuelle. Cette position de fond rejoint les partisans d'une anthropologie de la différenciation nécessaire que l'on retrouve dans les écrits de Françoise Héritier ou de Shmuel Trigano⁴. Cette anthropologie récente cherche à s'émanciper d'un universalisme plus « abstrait » hérité des Lumières et qui considère l'ordre symbolique de la différenciation sexuelle comme une reformulation limitative de la parole religieuse pour refuser encore et toujours les progrès de la liberté.

Domination masculine

Comment Jean-Paul II réussit-il, après cette magistrale affirmation de la différence sexuelle comme nécessité relationnelle, à expliquer la domination et l'injustice perpétrées contre les femmes, aujourd'hui comme hier ? Le dessein divin de la communion humaine grâce à l'altérité sexuelle n'a cessé d'être contrarié, explique-t-il, parce que la domination des hommes sur les femmes a toujours existé, à l'instar de toutes les autres attitudes injustes que l'être humain est capable de produire, depuis le péché d'Adam et Eve. Ce péché originel, clef de voûte de la théologie paulinienne, est à l'origine de la domination des hommes sur les femmes. C'est un élément neuf de la pensée « wojtylienne », que de rajouter le machisme à la longue liste de ses résultats délétères. Jean-Paul II décentre le désordre sexuel en l'élargissant aux relations générales entre les deux sexes. Ce que le péché des origines aurait corrompu dans l'acte sexuel lui-même, en créant la concupiscence, se retrouve dans tous les rapports hommes-femmes, quand ces dernières subissent « *les très forts conditionnements qui en tout temps et en tout lieu, ont rendu difficile (son) chemin* »⁵. Le rapport de force, signe du péché, existe d'abord entre les sexes, avant d'être le moteur négatif des relations sociales.

⁴ « L'image biblique de l'Adam au double visage dépouillée aujourd'hui de la sclérose d'un certain enseignement religieux en est le plus beau symbole (du respect vrai de la différence). L'Adam, créé par le créateur de la Genèse à son image (censée être une) est masculin et féminin. L'humain en quelque sorte a cette double identité. Il en est indissociable sous peine de déshumanisation. L'autre au minimum, c'est toujours l'autre sexe et conserver le modèle préférentiel de l'altérité sexuelle pour fonder le droit des gens est à la fois la garantie pour un universalisme juridique et pluraliste et un garde-fou contre la désagrégation de l'idée d'universel », Shmuel Trigano, *Le Monde*, 18/11/98.

⁵ Lettre aux femmes, 10 juillet 1995, à l'occasion de la Conférence mondiale de Pékin sur la Femme.

Autre nouveauté, Jean-Paul II reconnaît explicitement « *la responsabilité objective de nombreux fils de l'Église catholique* » à avoir légitimé la domination masculine, par le commentaire pessimiste des paroles de Genèse 3, après l'acte de désobéissance d'Adam et d'Eve : Ces paroles ont été interprétées pendant de longs siècles comme une punition devant la désobéissance d'Adam et Eve, créant un rapport de souffrance de l'homme à la vie « *tu gagneras ton pain à la sueur de ton front, tu enfanteras dans la douleur* » et de domination de l'homme sur la femme « *Le désir te portera vers ton mari, et lui dominera sur toi* ». Pour Jean-Paul II ces paroles ne sont pas un jugement, ni une punition, mais une simple constatation. Dieu ne fait que constater et prévenir l'être humain de ce que va produire continûment la « *division du péché* », c'est-à-dire l'absence de communion des hommes entre eux et avec Dieu. Le péché corrompt la Création comme son opposition et sa négation. Il introduit la rupture, rupture de l'« *union (naturelle) à Dieu comme source de l'unité à l'intérieur de son propre moi, dans les rapports réciproques de l'homme et de la femme et enfin par rapport au monde extérieur et à la nature* »⁶. Même si Paul l'Apôtre n'a pas oublié de rappeler que « *ce n'est pas Adam qui se laissa séduire, mais la femme* »⁷, Jean-Paul II affirme que ce premier péché est le péché commun de l'être humain, mystère de la non-ressemblance à Dieu et non punition⁸. Mieux, les séparations strictes entre les sexes dans les relations familiales et sociales, la domination masculine corollaire, auparavant justifiées religieusement pour éviter davantage de désordre et d'injustice, sont en fait une continuation et une acceptation dommageable de la division introduite par le péché dans l'être humain.

Devenir des femmes

S'appuyant sur le comportement « parfait » du Christ avec les femmes, Jean-Paul II entend proposer le dépassement des rapports de force et de séparation entre les sexes, après avoir affirmé que l'absence de convivialité intersexuelle était véritablement « peccamineuse ». Le Christ, par son incarnation en une femme permet à l'humanité de se re-trouver en lien physique et salvateur avec son Créateur et confirme une première fois la dignité « éternelle » de la femme. Cette confirmation est renouvelée une seconde fois par son attitude humaine, extraordinairement confiante et ouverte. Les Évangiles sont émaillés d'exemples de sa tendresse et de sa sollicitude envers les femmes et de sa totale liberté face au respect scrupuleux des lois de pureté et de séparation des sexes. Amies ou disciples, les femmes entourent Jésus avec autant de fidélité qu'il les défend face aux préjugés et à la dureté de leur condition.

⁶ *Mulieris Dignitatem*, op.cit, p.33.

⁷ Paul, Lettre à Timothée . 2, 13-14.

⁸ *Mulieris Dignitatem*, op.cit, développement n°9.

Jean-Paul II insiste sur cette nouveauté évangélique. Il parle du « style du Christ » face à la femme et définit son attitude comme « la bonne ». *Le Christ instaure une convivialité libératoire entre les sexes*, qu'il s'agit pour un chrétien de pratiquer et d'universaliser.

« Au nom du Christ », la femme doit donc être libérée des contraintes sociales, qui en font une perpétuelle dominée sous le prétexte fallacieux de sa faiblesse. Sur le mode de la dénonciation de ses conditionnements les plus cruels, les prises de position médiatiques du pape réclament d'utiliser le droit et l'éducation comme moyens « providentiels » de corriger, entre autres, ce défaut supplémentaire de la nature humaine. Sans doute Jean-Paul II pousse-t-il très loin les conséquences sociales de cette défense de la femme, car il prône une mixité relationnelle encore difficile dans nombre de pays, en exigeant qu'elle soit obtenue par un effort éducatif et législatif « offensif ». Pas de frilosité donc à construire un monde où les deux sexes vivent en parité, quand tous ont été éduqués à la vivre fraternellement, sans défiance ni mépris. Vivre la convivialité humaine dans sa différence sexuelle et la faire advenir, par le droit d'un côté et l'éducation de l'autre, est désormais une tâche religieuse du catholique. En échange d'une responsabilisation sexuelle mutuelle, les femmes, traitées à parité, seront les gardiennes du lien entre le néant et le vivant, entre les pères et leurs enfants, et entre les hommes en général comme « éducatrices de la paix ⁹ ».

Impasses

Malgré les extrêmes avancées auxquelles ce pape est arrivé en pratiquant la maïeutique féministe, il n'empêche que deux polémiques de fond ne sont pas résolues : Le sacerdoce des femmes tout d'abord. La multiplication de textes préparatoires et d'appels de tous bords dans l'Eglise catholique sur cette question dans les années 1970 ¹⁰ n'a pas été suivie d'effets. Jean-Paul II s'est rangé derrière la position constante de la Congrégation de la Foi sur la non-admission des femmes au sacerdoce et retranché derrière son autorité canonique ultime. L'argument majeur de ce refus est que le choix du Christ de n'appeler que des hommes et non des femmes « au ministère ordonné » et, à son exemple, le choix identique des apôtres, n'a pas été dicté « pour des raisons culturelles », dont le Christ n'avait que faire. Si donc ce choix masculin n'entérine « *ni le hasard, ni la répétition d'habitudes, ni la soumission aux conditionnements sociologiques, encore moins une infériorité imaginaire de la femme* » ¹¹ c'est qu'il est, comme

⁹ Allocution du Jeudi Saint 1995 sur ce thème.

¹⁰ Travaux de la commission pontificale sur la question des ministères féminins dans l'Eglise, 1974.

¹¹ Déclaration officielle du cardinal Ratzinger, 18 novembre 1995 sur le caractère « définitif et infaillible de cet enseignement de l'Eglise ».

l'acte de création, « signifiant » dans sa distinction sexuelle. La complexité de l'argumentaire sur la signification du sacerdoce masculin est telle, que peu de gens la comprennent, peu savent l'expliquer et nombreux restent sceptiques sur sa justification, même dans les milieux catholiques.

Dernier sujet de conflit violent, l'avortement et la maîtrise de la fécondité. Jean-Paul II a beau innover là aussi en usant d'une dialectique inversée de la liberté d'enfanter contre l'idéologie du « libre-choix » qui cache glorieusement ses misères, son discours ne touche pas les pratiques de régulation internationale des naissances, ni celles des millions de femmes qui ont recours à l'avortement, même dans des pays aussi catholiques que la Pologne. Il est même tenu pour responsable des entraves légales qui se maintiennent dans nombre de pays et qui font fi de l'aggravation de la misère, du rejet social ou de l'impossibilité éducative qui accompagnent les grossesses « sauvages » ou trop nombreuses. La réponse du pape, d'une simplicité « biblique », faire advenir réellement, par la loi et l'éducation, le fameux principe de convivialité originelle paraît alors dramatiquement utopique et disproportionnée. Mais il serait injuste de réduire la portée d'ensemble de cette pensée à ces deux questions, certes de grande importance, car l'effort accompli par ce pape pour approfondir, sans rien renier, la tradition catholique dans le sens de la promotion des femmes, permet aux catholiques de se situer positivement et activement.

Blandine CHÉLINI-PONT

LECONTE DE LISLE

« L'inépuisable joie émane de la Vie ;
L'embrassement profond de la terre et du ciel
Emplit d'un même amour le cœur universel ;
Et la Femme à jamais vénérée et ravie,
Multiplie en un long baiser l'Homme immortel ».

(Poèmes barbares)

Une femme au Parlement européen

par Marielle de SARNEZ

La cause de l'Europe est celle des femmes, parce que sa vocation principale est l'affirmation et la réalisation des valeurs humaines.

Dans ce numéro consacré à "l'avenir des femmes", je ne veux pas commencer cet article sans rendre hommage à celles qui ont lutté et qui luttent avec courage pour un monde meilleur. Elles s'appellent Aung Saan Su Kyi, en Birmanie, Rigoberta Manchu au Guatemala, Shiri Ebadi en Iran, ou aussi Homa, Latifa, Diba, les trois femmes afghanes qui sont venues témoigner devant le Parlement européen.

Elles ont en commun le plus grand des courages, celui d'avoir risqué la prison ou même leur vie pour l'idéal qu'elles défendent. Elles ont en commun de se battre pour la démocratie et contre les régimes dictatoriaux. Elles ont en commun de se sentir citoyennes du monde, dans une vision universelle de leur action. Je leur rends hommage parce que, avec elles, il ne s'agit pas de postes ou de places, de pouvoir pour le pouvoir, mais de résistance concrète, souvent dans la solitude et loin des caméras. Je leur rends hommage parce que leur combat n'a jamais utilisé les armes de la violence. Je leur rends hommage parce que, malgré les menaces sur leur vie, elles n'ont jamais rien cédé, elles n'ont jamais renoncé !

L'action de ces femmes est exemplaire. Elle nous rappelle que le véritable engagement politique, c'est celui qui consiste à porter et à défendre un idéal, une vision de l'homme ; elle nous rappelle que la seule action qui vaille, c'est celle qui consiste à s'engager avec détermination pour un monde plus juste. *Trop souvent on oublie le but et la mission de la politique.* Dans un monde où l'absence de repères pèse de plus en plus, ces femmes d'Afghanistan, d'Iran ou de Birmanie nous rappellent l'essentiel : il n'y a pas d'avenir sans un idéal

commun et cet idéal commun, ce n'est pas seulement la défense d'un mieux-vivre économique, c'est aussi une proposition qui porte une certaine idée de l'homme, de sa dignité, de ses besoins affectifs, culturels, spirituels et intellectuels.

Faire de la politique aujourd'hui, c'est agir en citoyen de son pays, en citoyen de l'Europe, en citoyen du monde. Nous ne pouvons plus vivre recroquevillés. Et j'ai souvent expérimenté que le regard des femmes traversait plus facilement les frontières, pour une solidarité plus globale.

Voilà en tout cas mes convictions. Et c'est avec celles-ci pour bagage que j'ai agi au Parlement européen. Je voudrais en rappeler ici quelques étapes. En cette veille de referendum sur la Constitution européenne, il faut en effet que chacun sache que le Parlement européen est un lieu où des décisions concrètes sont prises, qui concernent directement la vie de nos concitoyens et où la démocratie fonctionne de façon souvent plus efficace que dans notre Assemblée nationale.

L'éducation

Mes premiers combats ont été pour l'éducation. Voilà le fondement de toute démocratie, ce qui permet aux hommes de décider en conscience de leur avenir. Œuvrer pour que l'Europe devienne un espace de connaissance, c'est aussi œuvrer pour une Europe unie et une Europe « puissance tranquille ».

Cette réflexion m'a amenée à développer le programme européen « Erasmus Mundus », par lequel l'Union européenne s'est dotée d'un nouvel instrument d'échange et de coopération au niveau de l'enseignement supérieur. L'enjeu était d'ouvrir nos universités aux étudiants, aux enseignants et aux chercheurs du monde entier. Nous avons ainsi créé des masters Erasmus Mundus, mis en place des bourses d'un niveau comparable aux bourses des universités américaines, ainsi que des projets de partenariat entre des universités européennes et des pays tiers. Après deux ans de travail, le programme était adopté en octobre 2003. Doté d'un budget de 230 millions d'euros, Erasmus Mundus a en plus les moyens de son ambition, qui est de permettre aux universités européennes de rivaliser avec les universités américaines.

Le succès d'Erasmus Mundus anticipe sur ce que doit devenir l'Europe : un espace où les citoyens partagent et échangent des *valeurs communes*. Voilà comment la politique peut orienter et changer concrètement les choses pour les citoyens. Voilà comment elle peut être au service de l'homme

La diversité culturelle

Défendre la diversité culturelle est essentiel si nous pensons que le modèle européen est un modèle original que nous devons à tout prix conserver. Ce sujet engage l'identité de l'Europe et son avenir. Cette diversité culturelle passe par l'affirmation que les biens culturels ne sont pas des biens comme les autres. Avec beaucoup de mes collègues du Parlement européen, nous nous sommes battus pour que la culture ne soit pas considérée comme une marchandise. Nous affirmons que la culture ne peut pas être un objet de négociation dans les cycles de l'OMC. La question est aujourd'hui d'arriver à créer un nouvel instrument juridique international contraignant, non seulement pour soutenir et promouvoir la diversité culturelle, mais également pour fixer les règles du commerce pour les biens et les services culturels. Je pense par exemple à l'UNESCO. Il est d'autant plus nécessaire de prendre à bras le corps les questions des politiques de l'éducation et de la culture qu'elles seront toujours un moyen de recentrer la construction européenne vers sa vocation première, *une union des hommes et pas seulement une union des marchés*. L'éducation et la culture, cela se joue du côté de l'Europe politique, pas de l'Europe économique

Le combat pour les droits de l'homme

Comme parlementaire européenne, j'ai particulièrement conscience que nous ne vivons pas sur une île, que ce soit l'île-nation ou l'île-continent, mais que nous avons de l'influence sur le monde et que le monde nous influence. Nous voulons porter et défendre notre modèle parce que nous croyons qu'il est fondé sur des valeurs universelles. Et participer aux combats des peuples qui veulent prendre en main leur destin, c'est une façon de défendre notre modèle. J'ai toujours pris cela comme une exigence. Et quand j'écris ces lignes, des noms de villes et de pays me reviennent particulièrement : Israël et la Palestine, Kaboul, Kiev.

Je me rappelle ce mois de novembre 2000, où avec d'autres femmes parlementaires, je suis allée en Israël et en Palestine. Dans cette région qui est comme le cœur du monde, nous, Européens, nous avons un message à transmettre : la construction européenne qui a été engagée aux lendemains de la Seconde Guerre mondiale entre la France et l'Allemagne, cette construction peut être un modèle de paix et de développement pour Israël et la Palestine.

Je me rappelle ce mois de juin 2001 où nous avons accueilli à Strasbourg le commandant Massoud, qui nous a parlé de son combat contre les Talibans, et réclamé l'aide des puissances internationales, qui lui manquait tant, et dont on a vu qu'elle est arrivée trop tard pour lui.

Et je me rappelle Kaboul en juin 2003, lorsque, avec Philippe Morillon, et une délégation de la commission des Affaires Etrangères, nous avons rencontré les responsables afghans afin d'examiner l'efficacité de l'aide européenne dans le processus de reconstruction du pays et les moyens de renforcer sa coordination. J'étais fière de voir l'Europe à Kaboul, aidant à la reconstruction des lycées, des hôpitaux, des bibliothèques.

Enfin, plus récemment, cet hiver, il y a eu Kiev. Il y a eu la place de l'Indépendance, où un peuple a pu, en conscience et sans violence, dire oui à la démocratie. Il y a eu l'Europe qui, unie, a dit non aux fraudes de l'ancien gouvernement, non aux pressions russes. Encore une fois, les députés européens étaient là. Et j'ai pu ressentir à Kiev la détermination inébranlable de tout un peuple. En quittant l'Ukraine, j'étais sûre de la victoire de la démocratie, et que, contrairement à ce que certains promettaient, il n'y aurait pas de partition de l'Ukraine.

L'Europe, pour une fois, avait su parler d'une seule voix. Et quand l'Europe décide d'exister, elle pèse sur le cours des choses.

Et maintenant

J'ai la conviction qu'aujourd'hui l'Europe est à la croisée des chemins. Selon qu'elle choisira d'exister ou non, l'équilibre du monde ne sera pas le même. Il nous faut construire une Europe, capable de peser sur la scène internationale, une « puissance tranquille », capable de rivaliser avec les autres puissances du monde. Une Europe capable de régler les conflits du monde, à Kiev ou au Proche-Orient. Il nous faut une Europe capable de défendre le respect des droits de l'homme et de la démocratie. Il y a urgence.

Et puis il nous faut une Europe forte à l'intérieur de nos frontières dotée d'un budget conséquent avec une volonté politique renouvelée. Une Europe qui mette en place une véritable politique de recherche et de développement et qui se décide enfin à coordonner ses politiques économiques. Une Europe qui nous protège et qui soit fière de son modèle social original. Une Europe dont la finalité ne soit pas le marché mais l'homme. C'est tout le sens de mon engagement européen.

Nous sommes responsables de l'avenir de l'Europe. C'est la raison pour laquelle nous soutenons de toutes nos forces le projet de Constitution. Se doter d'une Constitution, c'est devenir des concitoyens européens ; c'est aller vers une Europe plus forte et plus démocratique, une Europe qui cesse d'être celle des seuls gouvernants. J'ai une certitude : le rêve européen se réalisera quand les peuples s'approprièrent le devenir de l'Europe.

En conclusion

J'ai introduit cet article en rendant hommage aux femmes qui luttent dans le monde. Je veux ici le conclure en ayant une pensée pour une femme que j'estime et que je respecte.

Une femme qui vit avec le souvenir douloureux de l'indicible et de l'innommable et qui a le courage et la générosité d'en porter témoignage pour que plus jamais cela ne recommence ; une femme qui, malgré les insultes, les injures et les anathèmes s'est battue, dignement et résolument pour la liberté des femmes et la nécessaire évolution de la société ; une femme enfin qui a été le visage rayonnant de l'Europe, et la première présidente du Parlement européen.

Simone Veil porte et défend des valeurs universelles. Elle est un modèle pour toutes les femmes engagées en politique. Qu'elle en soit ici remerciée.

Marielle de SARNEZ

Dernière nouvelle : la femme reste sous tutelle en Algérie !

Le code de la famille de 1984 vient d'être réformé en Algérie. Il a été aménagé sur quelques points : le mari est tenu d'assurer le logement à ses enfants mineurs, même après répudiation de sa femme. L'âge du mariage pour les filles a été porté de 18 à 19 ans. Le mariage par procuration est aboli, car il permettait l'organisation de mariages forcés. Quant à la polygamie, elle n'est pas supprimée. Chaque homme a le droit d'avoir quatre épouses. Mais avant de convoler à nouveau, il devra obtenir le consentement préalable de la ou les épouses déjà en place. Le président du tribunal devra également donner son autorisation.

Peut-on dire que soit ainsi abrogé ce que les associations féminines appellent « le code de l'infamie » ? Non, la femme reste sous tutelle. Elle ne peut se marier qu'en présence de son père ou de son frère, même si elle est majeure. Dans le cas où elle n'aurait pas de père ou de frère, c'est le juge qui assume ce rôle. En ce qui concerne le divorce, la femme n'a pas le droit, contrairement au mari, de le demander. Sauf dans des conditions bien particulières : infirmité sexuelle de l'époux, absence de plus d'un an sans motif.

En Algérie, tous les codes sont civils. Les femmes et les hommes sont majeurs devant la loi. Sauf en ce qui concerne le code de la famille qui relève de la charia.

L'avenir des femmes ? En Algérie, il ne fait que commencer...

Une tranche de vie, une tranche de vérité

par Violaine ANGER

Le métier de femme est assez fréquemment un métier de mère et pourtant ce n'est pas encore facile d'exercer en même temps un autre métier.

Les journaux sont pleins, en ce moment, d'interrogations bien pensantes : on n'arrive pas à comprendre pourquoi les femmes, dans notre société si évoluée, sont moins payées que les hommes, sont plus facilement licenciées, et que la parité, dont le principe semble acquis, n'arrive pas à être effective. On compte et on recompte le temps que les hommes passent aux occupations ménagères, on s'aperçoit que, quelle que soit les évolutions des mœurs, les femmes restent perdantes. Et une fois ces constats faits, la réflexion s'arrête. Au mieux, on demande la création de crèches. C'est un peu court.

Les choses sont pourtant simples : *une femme a des enfants*. Elle les a entre 25 et 40 ans, c'est-à-dire au moment où sa carrière professionnelle se dessine. Que veut dire concrètement « avoir des enfants » et être active dans la société en travaillant ? Cela commence par vouloir dire : « tu n'allaiteras pas ». Le congé de maternité est de deux mois. Deux mois, c'est le temps qu'il faut pour installer un allaitement régulier. Déployer de l'énergie pour une action qui devra cesser au moment même où elle commencera à donner ses fruits est stupide. Donc...

Ensuite. Quelques évocations de la vie quotidienne : l'enfant est malade. Il est deux heures du matin. Il tousse (ou : il vomit ; ou : il pleure ; ou ...) . Je me lève, j'essaie de faire quelque chose. Cela porte ses fruits. Tout le monde se rendort. Une demi-heure plus tard : même scénario. A quatre heures du matin : même scénario. Il est à présent cinq heures. Je dois me lever dans une heure. Je n'arrive plus à dormir. Je suis crevée. Tant pis. J'ai trois réunions importantes dans la journée. Je ne peux pas les annuler. On assurera.

Variante : il est malade. Donc s'il a moins de trois ans, la nounou n'en voudra pas. Ou bien, s'il a plus de trois ans, il ne pourra pas aller à l'école demain. Il est trois heures du matin. Je dois être à 9 heures du matin à un lieu situé à une demi-heure de RER de mon domicile. Je n'ai personne que je puisse appeler en catastrophe et qui puisse être là demain à 8 heures, au moment où je devrai partir. J'avais un rendez-vous important. Tant pis. Je vais devoir l'annuler. De toutes façons, comme il est malade, il est aussi affectivement affaibli. Il a besoin d'être entouré de gens connus, d'être cajolé. Faire venir quelqu'un d'extérieur lui donnera le sentiment d'être abandonné. Donc, de toutes façons, il vaut mieux que j'annule. C'est la troisième fois en deux mois. Tant pis.

Autre variante de la vie quotidienne. Il sort de l'école à 16h30. J'ai une réunion importante à 16h (ou : je termine de travailler à 19 heures ; ou...) Je ne pourrai pas être là. Je délègue : je paye une assistante qui va le chercher à l'école, qui le ramène à la maison, qui s'occupe de lui, et lui donne à manger. Quand j'arrive, j'ai le temps de lire une histoire et de le mettre au lit. Résultat : je n'élève pas cet enfant. Je ne le vois jamais. A moins de décider que je terminerai mon travail, quoi qu'il arrive, à 16 heures. Mais cela veut dire que je renonce à beaucoup de choses sur le plan professionnel.

Autre variante : le mercredi. Il n'a pas école. Cela a été décidé pour que les parents puissent, justement, prendre le relais et assurer leur rôle d'éducateur. Oui, mais je travaille. Donc je le mets en garderie, ou je le confie à quelqu'un d'autre. Ou bien alors, je décide de prendre mon mercredi pour être avec lui. Mais cela veut dire que, immédiatement, je me disqualifie professionnellement. Il reste donc le samedi et le dimanche. Oui. Mais on est crevé. Il faut faire les courses, assurer le minimum, essayer de se reposer. Occuper les enfants devient une charge au lieu d'être une mission éducative. Il ne s'agit là que de la vie quotidienne. Le fait que la mortalité infantile ait considérablement baissé entre 0 et 5 ans ne veut pas dire que les enfants ne sont pas malades et n'ont pas besoin de soins attentifs. Cela veut seulement dire qu'on sait mieux les soigner. Et ne parlons pas des accidents-hospitalisation, problèmes divers de suivi particulier... Pour un enfant, ce qui est décrit là dure 4-5 ans. Pour deux enfants, cela dure 5, 7, 8 ans. Pour trois ... C'est beaucoup dans une vie.

Que fait le mari dans tout cela ? Evidemment, on peut partager. « La dernière fois, c'est moi qui ai annulé mes rendez-vous ; donc aujourd'hui, c'est toi qui restes à la maison et qui t'occupes des enfants ». Mais pèse alors une autre considération : pour le bien commun du ménage, laquelle des deux carrières est à préserver en priorité ? La réponse est, dans la majorité des cas : celle du

mari. Tout simplement *parce que la carrière de la femme a déjà commencé à décrocher*. C'est donc un cercle, qu'il n'est pas forcément difficile d'assumer, parce que s'occuper de ses enfants apporte des joies fondamentales (ce que les hommes ont compris, en aidant, en étant de « nouveaux pères »). La question de savoir combien de temps homme et femme passent, respectivement, aux soins du ménage, n'a donc pas vraiment d'intérêt, parce qu'elle n'est pas en prise avec la réalité. La vraie question à poser est celle du rapport au travail que crée notre société.

L'industrialisation, la médicalisation de nos sociétés ont libéré les femmes et en même temps, les ont asservies : l'aspirateur, la machine à laver autant que la maîtrise de la fécondité et les antibiotiques allègent considérablement les tâches fondamentales : ordonner le monde, permettre la vie dans de bonnes conditions. Ces occupations dévolues traditionnellement aux femmes pouvant être accomplies avec beaucoup moins d'énergie et de temps, il leur est devenu possible de penser avoir un autre type d'existence sociale. En revanche, si elles veulent intégrer cette société par une insertion professionnelle réussie, les femmes doivent accepter de se couler dans la conception industrielle du travail : cadences, régularité, plein emploi, etc. Cette conception fait fi de toute vie familiale. Nos sociétés l'ont payé par une diminution drastique des naissances. Avoir des enfants, c'est formidable. Mais devoir le payer par l'abandon de toute ambition personnelle, c'est bien cher. Alors on transige, on n'a qu'un enfant, on les espace...

Pourtant, notre société a besoin d'insérer les femmes à la vie collective. C'est l'idéal démocratique. Economiquement, c'est important, et la cohésion sociale y gagne. D'autre part, notre société a besoin d'un avenir : avoir des enfants. Donc, si on veut arrêter de répandre des larmes de crocodile sur le sort des femmes, je ne vois qu'une solution : changer l'imaginaire du travail. *Les femmes ne pourront prétendre être pleinement intégrées à la vie sociale que le jour où l'on acceptera l'idée qu'il est possible d'exercer des responsabilités à temps partiel*. C'est l'imaginaire de ce qu'est un chef qu'il faut revoir. Sinon, on n'assistera jamais qu'à des bricolages individuels sans grand effet à l'échelle d'une société.

Tout le monde peut y gagner. Reste à savoir si on le veut, et si c'est vraiment possible.

Violaine ANGER

« Minerve » : une femme PDG

Interview de Solange MICHAU

Ancienne PDG de Minerve, Solange Michau a fondé en 1962 cette entreprise d'intérim qui a été, pour le secrétariat, leader sur la place de Paris.

France-Forum : Quels sont les motifs qui vont ont conduite à fonder une entreprise ?

Solange Michau : J'avais besoin et envie de gagner ma vie. Je voulais être libre. Il me fallait, pour raisons de santé, travailler en restant à mon domicile. Mes amis m'ont dit que mes aptitudes aux relations sociales et mon sens commercial me prédisposaient à diriger une entreprise d'intérim. Je me suis lancée avec une boîte aux lettres et avec une machine à écrire achetée 500 francs (1962) grâce à un prêt de mes amis. J'ai commencé par une société de personnes à laquelle j'ai donné le nom de *Minerve* : sagesse et combat, transformée ensuite en SARL.

Le développement de la société, mais, en contrepartie, le risque financier impliquaient le passage à la société anonyme et donc à la désignation d'un PDG parce que c'est statutaire. Personne ne voulait du poste parce que c'est le plus exposé. Je m'y suis collée. Ça a marché. Minerve est devenue la première société d'intérim à Paris pour le secrétariat. Je m'assurais à peu près toute la clientèle des entreprises américaines et japonaises qui s'installaient dans la capitale. C'est aussi, par exemple, Minerve qui a assuré le secrétariat du sommet de Versailles.

FF. : Avez-vous, comme PDG, ressenti des difficultés particulières du fait que vous étiez une femme ?

S. M. : Aucune, ni au départ, ni après.

F.F. : Etait-ce dû au fait que vous interveniez plus spécialement dans le secteur du secrétariat qui est principalement féminin ?

S.M. : Non, les femmes sont parfaitement capables de tenir n'importe quel poste, y compris celui de PDG aussi bien que les hommes.

F.F. : Est-ce qu'au contraire, une femme a, en tant que telle, des qualités qui lui apportent un plus dans l'exercice de responsabilités de haut niveau ?

S.M. : Une femme PDG qui joue sur le registre de la dureté devient vite insupportable. L'ambition, le combat, sont indispensables, mais la réussite consiste à les équilibrer par un instinct plus spécifiquement féminin. La fonction première de la femme est de porter un être vivant, de le faire vivre. Cela lui donne un regard différent, une vision plus globale de la personne dans sa totalité. Les hommes ont plus tendance à cloisonner leurs interlocuteurs en catégories. En assumant ainsi sa féminité, alors, oui, une femme dispose d'un avantage. Elle possède mieux le sens de la relativité, concilie plus facilement souplesse et rigueur. Cela m'a été utile dans la gestion de mon entreprise.

F.F. : Avez-vous, dans l'exercice de vos fonctions, adopté un comportement différent envers les femmes et envers les hommes ?

S.M. : Je n'ai jamais éprouvé de difficultés dans mes relations avec les femmes. Les hommes, je les abordais de façon plus diplomatique et avec humour pour ne pas chatouiller leur ego, qu'ils ne sentent pas trop que je n'étais pas des leurs. Je n'ai jamais eu non plus de difficultés avec eux. Ma faiblesse supposée faisait ma force.

F.F. : Vous avez donc été un PDG heureux ?

S.M. : J'ai connu un très agréable sentiment de liberté, l'exaltation du pouvoir, la satisfaction d'avoir réussi quelque chose dans le secteur limité qui était le mien, d'avoir été utile aux secrétaires auxquelles je procurais un emploi, aux employeurs à qui je permettais de surmonter leurs difficultés de recrutement. J'ai été très aidée et j'ai aussi été très sensible à l'accueil de tous ceux que j'ai côtoyés. Et puis, je n'oublie pas l'agrément de l'aisance financière. Je n'ai pas capitalisé en signes extérieurs de richesse, mais j'étais contente d'avoir de l'argent. Oui, j'ai été heureuse dans mon métier, j'y ai éprouvé un sentiment d'accomplissement, de plénitude.

F.F. : Pourtant ?

S.M. : La gloire reste toujours un peu le deuil éclatant du bonheur. Ce bonheur s'achète de fortes contraintes. Le PDG vit toujours sous tension. Il lui faut trouver des marchés, des clients, des financements, dégager des bénéficiaires. Non seulement il ne sait pas ce que c'est, pour lui, que les trente cinq heures, mais ses nuits elles-mêmes peuvent être hantées par les multiples problèmes à résoudre. Dans ces conditions, pour un couple, la vie familiale n'est possible que par une étroite complicité. Et nous connaissons tous, malheureusement, des enfants qui ont été victimes de l'emploi du temps démesuré de leurs parents, de leur absence, de leur fatigue et de leur manque de disponibilité. C'est un problème très difficile pour toutes les femmes qui travaillent et, à un degré particulièrement élevé, pour une femme PDG. Une femme de vingt-cinq ans ou trente ans, titulaire de diplômes prestigieux et qui place haut ses ambitions dans le monde des affaires aura le plus grand mal à équilibrer sa vie familiale et si elle ouvre une parenthèse pour reprendre dix ou quinze ans plus tard, elle sait qu'elle subira un handicap. Quel peut être aussi l'avenir familial d'une femme dont les enfants auront été élevés par quelqu'un d'extérieur ?

F.F. : Quelle solution ?

S.M. : C'est d'abord la société dans son ensemble qui doit évoluer vers une conception différente de l'exercice des responsabilités et de l'organisation du travail. Faire plus confiance, déléguer, décentraliser, cela permet une meilleure maîtrise des horaires de travail et les rend plus compatibles avec une vie de famille. Les nouvelles technologies, heureusement vont en ce sens. Cela peut aider les femmes et, de ce point de vue, toutes les conséquences sont loin d'en avoir été tirées.

Il y a des choix à faire. Pour moi, si j'ai quitté mes fonctions à Minerve après vingt-cinq ans, c'est que j'ai senti qu'il y avait autre chose que d'être chef d'entreprise, d'où ma décision de me consacrer à l'*Arche*, une fondation pour l'aide aux handicapés. C'est vraiment à chacun d'essayer de trouver l'équilibre entre ce qu'il accepte de sacrifier à l'éphémère de la gloire ou à la permanence de la vocation au bonheur.

La police : le « plus » des femmes

par Gérard VANIER

Au moment où se mettait en place, en 1900, les brigades du « Tigre », qui aurait osé imaginer la présence active des femmes dans la police ? Cela a été réalisé. Il faut saluer l'intelligence de la hiérarchie et surtout celles qui apportent maintenant un tel « plus » à la sécurité des citoyens.

La police : un métier d'homme. Le slogan utilisé par les sergents-recruteurs de la police nationale pour attirer des candidats a été brocardé. Il ne faisait, à l'époque, que refléter la situation existante. Jusqu'au début des années 1970, la police était un univers exclusivement masculin. Il l'était à un double titre symbolique et physique. Symboliquement, la police, force publique, était associée à une aptitude considérée comme l'apanage des mâles, et le fait que la violence éventuellement utilisée soit légitimée ne faisait que renforcer la nécessité de la réserver au sexe fort. Est-ce un ministre de l'Intérieur qui définira ainsi le profil du gardien de la paix idéal : « fort et bête » ? A cette aune en effet il était préférable que la police reste un métier d'homme. Symboliquement aussi, la femme se situait parmi les catégories protégées.

Un métier d'homme

Physiquement, la police opérationnelle n'était composée que de personnels masculins. Cela s'explique d'abord par l'origine. Elle ne s'est dégagée que progressivement de l'armée dont elle était issue et dont elle a conservé bien des traits : uniforme et entraînement initialement calqués sur celui des militaires. Jusqu'à dans les années 1960, l'accomplissement du service militaire est une condition impérative pour être admis dans les différents corps, ce qui en exclut automatiquement les femmes.

Il existe à la Préfecture de police, depuis 1935, des assistantes de police mais leur nom l'indique : elles n'ont pas le statut ni les prérogatives des policiers.

En 1956, deux députées du MRP, Marie-Madeleine Dienesch et Francine Lefebvre, déposent une proposition de loi pour la création d'une police féminine spécialisée dans la protection de l'enfance. Elle n'a pas de suite, il est encore trop tôt.

La porte s'entr'ouvre

La création de la police nationale déclenche le premier pas. Un décret de 1968 prévoit le recrutement d'officiers de police adjoints (futurs inspecteurs) mais pour les seules tâches relatives à la protection des mineurs. L'étape décisive est la décennie 1970. Le premier concours de commissaires ouvert aux femmes a lieu en 1976, celui de gardien de la paix suit en 1978. Le dernier bastion saute en 1983 : les officiers de paix ; leur rôle de commandement des unités en tenue étant considéré comme exigeant des qualités avant tout viriles.

D'une façon générale, l'entrée des femmes suscite au sein de l'institution policière des réactions qui s'étagent de l'accueil discipliné à, plus souvent, l'acceptation contrainte et forcée. Encore en 1973, au congrès du syndicat des inspecteurs, le président se fait huer pour avoir évoqué « la légitime aspiration » des femmes à l'accès au corps des commissaires. En 1975, la très officielle Revue de la Police Nationale écrit : « Il apparaît que l'effort entrepris trouvera rapidement ses limites tant il est vrai que beaucoup de missions policières s'accommodent mal de la condition physique de la femme et d'un certain manque de disponibilité ».

La gauloiserie trouve un bon terrain. Les nouvelles venues sont attendues avec une curiosité moqueuse ; on teste leurs réactions par une sorte de bizutage. Certaines éprouvent un sentiment d'exclusion. Un sondage de l'époque donne, sur 200 élèves gardiens, 70% opposés à l'idée d'être commandés par une femme. L'opinion publique elle-même reste rétive : 40% d'avis défavorables à la présence de femmes dans la police.

L'administration réagit par la prudence. Les premiers concours sont soumis au régime des quotas, fortement restreints (4 femmes sur 60 commissaires pour la première promotion) et les femmes sont vivement incitées à choisir des affectations correspondant aux aptitudes estimées comme leur étant spécifiques.

Des flics à part entière

Une trentaine d'années soit une génération après leur entrée dans la police, quelle y est aujourd'hui la place des femmes ? Quelques chiffres sont indispensables.

Statistiquement, la police est loin d'apparaître comme une administration féminisée si l'on considère les corps dits de police active c'est-à-dire ceux qui interviennent sur le terrain avec les prérogatives de la puissance publique et qui sont aujourd'hui trois : « conception et direction » (les commissaires), « commandement » (inspecteurs, officiers de paix), « encadrement et application » (gradés et gardiens de la paix), auxquels s'ajoutent les hauts fonctionnaires : directeurs, inspecteurs généraux, sous-directeurs et contrôleurs généraux. Toutes catégories confondues, le pourcentage des femmes atteint au 1er janvier 2005 14,41%. La progression est lente (13,1% en 2004), mais continue.

Le pourcentage est plus élevé dans les corps hiérarchiquement supérieurs (18,19% pour les commissaires) que pour les effectifs de base (13,94 chez les gardiens). L'intégration des femmes se fait plus rapidement par le haut, ce qui n'est pas sans conséquences.

Les recrutements ne sont plus soumis à aucun quota.

Toutes les fonctions sont ouvertes aux femmes, y compris celles qui impliquent des aptitudes physiques particulières comme les brigades motocyclistes. Aucun service ne leur est fermé même s'il a fallu attendre décembre 2004 pour voir nommer une femme lieutenant à la tête d'une section de CRS. Symboliquement, la nomination de Karine Bonnet est significative : la violence légitime et donc les unités qui en sont spécialement chargées ne sont plus l'apanage du sexe fort. Certes, le tabou subsiste dans ces unités pour les gardiens de la paix femmes mais il tombera en vertu de la logique : comment les exclure d'une unité à partir du moment où l'on a reconnu qu'une femme pouvait la commander ?

En matière d'avancement et donc de carrière, là encore un retard apparaît. Dans tous les corps, si l'on considère l'effectif des femmes, la proportion de celles qui atteignent les grades supérieurs se révèle nettement inférieure à celle de leurs collègues masculins. Elle est par exemple trois fois moindre dans le grade de commissaire divisionnaire et, pour les gradés, sept fois moindre pour l'accès au grade de major où parvient un homme sur 21 alors qu'une femme seulement sur 159 y atteint. Chez les hauts fonctionnaires, la présence de 6 femmes seulement sur 110 doit être nuancée du fait que ces postes ne sont atteints qu'en fin de carrière or, les premières femmes commissaires ne sont sorties d'école qu'en 1978. Leur progression récente est sensible : elles n'étaient que 2 en 2003. La proportion des femmes dans les postes élevés ne peut qu'augmenter puisque les promotions actuelles d'élèves sont nettement plus féminisées que les services eux-mêmes. Avec 30% d'élèves-commissaires femmes en 2005, il est mathématiquement certain que, dans

quelques années, les femmes ne seront plus seulement 6 sur 110 parmi les hauts fonctionnaires.

Le bilan modeste des chiffres ne devrait pas altérer la vision de ce qui peut apparaître comme une réussite. Car, en termes qualitatifs, l'intégration des femmes dans la police ressort comme un succès pour les premières comme pour la seconde. L'essentiel est atteint. Les femmes ont fait la preuve qu'elles réussissaient dans un métier longtemps considéré comme exclusivement masculin, elles y ont trouvé leur place et se disent à l'aise dans l'institution, celle-ci estime que leur présence apporte un plus.

Le combat était loin d'être gagné d'avance et l'on pouvait craindre que la police soit l'un des bastions les plus résistants à la féminisation tant y était gravée, on l'a vu, la culture de la virilité pour ne pas dire du machisme.

Aujourd'hui, les discriminations ont disparu. Dans son principe, l'assimilation est totale, femmes et hommes ont vocation aux mêmes emplois et carrières ; dans la réalité, les femmes occupent de préférence certains postes, mais cette préférence résulte autant d'un choix que d'un ostracisme ; reste que ce choix est lui-même conditionné par les contraintes de la vie familiale.

L'aptitude à exercer toutes les fonctions à tous les niveaux de la hiérarchie est symbolisée par certaines carrières. La figure emblématique est Martine Monteil qui, après un parcours sans faute, a dirigé la prestigieuse Brigade Criminelle du quai des Orfèvres et se trouve aujourd'hui à la tête de la direction centrale de la police judiciaire, poste-clef de la Police Nationale. Sa collègue de promotion, Mireille Ballestrazzi est aussi un bel exemple de réussite. Le succès s'observe également dans des activités impliquant des aptitudes sportives particulières comme les sections motocyclistes.

Ayant fait objectivement leurs preuves, les femmes se disent, subjectivement, et plus que leurs collègues masculins, à l'aise dans l'institution. Le métier les intéresse et elles seraient plus nombreuses qu'eux à conseiller à leurs proches de l'exercer (Enquête réalisée en juin 2004 par D. Monjardet et C. Gorgeon sur les perceptions du métier de policier par les femmes). Les attitudes du début sont devenues marginales. Dès 1986, la Fédération Autonome des Syndicats de Police constate : « La présence des femmes était une tolérance, elle devient une réalité ». Dans leurs perspectives de promotion, les femmes déclarent ne pas ressentir de réticences à leur égard ; elles n'ont plus besoin de se battre.

Ce qui est, enfin, une réussite incontestable, c'est l'influence que l'entrée des femmes a exercée sur l'institution policière. Dès 1966, la Revue de Science Criminelle et de Droit Pénal posait la question : « Il convient que les femmes policiers oeuvrent de façon à aider l'ensemble de la police à évoluer, à s'écarter des modèles réducteurs et régressifs, symptômes d'une inadaptation globale de l'institution aux formes nouvelles de la culture ». La Fédération Autonome lui faisait écho vingt ans plus tard : « Cette commission a voulu que l'on aborde l'entrée des femmes dans la police non pas sous l'égide de la féminisation, mais plutôt par une approche globale d'une même police pour tous. Nous sommes une chance pour l'avenir d'une police qui doit bouger afin de ne pas rester à la remorque d'une société en mutation ».

Evolution engagée. La féminisation a d'abord été un révélateur des archaïsmes et pesanteurs de la police française. Elle a été ensuite l'un des leviers du changement. Le personnage du super-flic viril n'est plus en phase avec l'évolution sociale, la femme policier a contribué à le démystifier. La présence des femmes a rapproché la population de sa police. Elle a obligé celle-ci à mieux se pencher sur certains problèmes, notamment pour ce qui a trait aux victimes. Les femmes ont une approche plus globale de la personnalité, ce qui les conduit à des réponses plus nuancées. L'enquête évoquée plus haut montre qu'elles ont à la fois une conception plus exigeante du rôle de la police et un plus grand souci de se montrer proches de la population. La police gagne sur les deux points.

Le tableau ne doit pas être peint sous des couleurs idylliques, beaucoup reste à faire, mais le résultat est incontestable. Dès 1982, un sondage indique 91% d'opinions favorables à la présence des femmes dans la police (pour 40% quelques années plus tôt).

L'art d'ouvrir une porte

Il est intéressant d'analyser les causes de ce succès. Elles sont de trois ordres : le contexte, l'institution policière, les femmes policiers.

Mai 1968 avait été le révélateur d'une profonde mutation dans les esprits et dans les relations sociales. Les tabous tombent, les clivages traditionnels s'effritent, les mouvements de libération de la femme trouvent de plus en plus d'écho et, en France, obtiennent une série d'avancées. Le pouvoir politique nomme des secrétaires d'Etat à la condition féminine. La Commission de Bruxelles fait également pression. Sa directive de 1976 donne des indications précises sur la façon dont, dans la vie professionnelle, doit se traduire l'égalité entre hommes et femmes. Constatant que la mise en application est lente, elle sermonne la France d'un rappel.

La Police Nationale connaissait à l'époque un renouvellement rapide de ses personnels. Les nouvelles générations avaient moins de préjugés. Le contexte était donc favorable et les pressions fortes. Mais si l'institution a répondu, c'est aussi que certaines de ses caractéristiques ont joué en faveur de l'intégration des femmes.

Si la police est, a priori, conservatrice, elle est, par nature, en contact étroit avec les évolutions sociales et, dans un régime démocratique, elle redoute avant tout de se couper de la population. Avec un certain décalage, elle cherche à s'adapter. A cet effet, le rôle des organisations syndicales a été important. En avance sur leurs troupes et largement à contre-courant, elles ont pris position. Dans une administration fortement syndicalisée, la Fédération Autonome, majoritaire, faisait de la féminisation le levier d'une nouvelle conception de l'activité policière. Avec les autres syndicats, elle a poussé l'épée dans les reins de l'administration.

La police est tenue à l'obligation d'un résultat qui se constate immédiatement. En réponse, l'organisation est fortement hiérarchisée et repose sur l'esprit d'équipe mâtiné d'une dose de féodalité. Dans un car de police-secours qui part en intervention, dans un groupe de PJ qui s'apprête à sauter sur une équipe de braqueurs, pas question de jouer perso. La défaillance de l'un met les autres en péril. Le critère est donc net et sans pitié : la confiance ou le rejet. Le reste ne compte pas : Breton ou Auvergnat, chauve ou rouquin, homme ou femme, vous êtes ou non reconnu comme un bon flic. Il se trouve que les femmes, après leur concours d'entrée, ont réussi sur le terrain leur examen de passage ; elles font désormais partie de la maison.

A joué aussi l'esprit féodal. Dans les équipes, les liens personnels sont forts. Le patron, (et les femmes qui dirigent une équipe demeurent « le patron »), se comporte en père de ses collaborateurs. Simple reconnaissance du mérite, conscience de l'intérêt de la présence féminine dans la police, désir de se donner une image moderne, complexe de Pygmalion, des patrons ont ainsi aidé leurs collaboratrices et fait qu'elles ne soient pas lésées dans les mutations ou promotions. Dans le cursus vers les hauts postes, l'appui d'un patron peut peser ; certaines femmes policiers reconnaissent en avoir bénéficié. Il n'y a là rien de vexant puisque le système joue dans les mêmes conditions pour les hommes. Au demeurant, parmi celles qui ont atteint de hauts grades, aucune ne s'est vu reprocher d'avoir été distinguée en tant que femme avant de l'être en tant que policier.

Enfin, face au défi qui lui était lancé, l'institution policière a trouvé, sous l'autorité des ministres de l'Intérieur, moitié par hésitation, moitié par bon sens, la bonne attitude : tenir le cap, savoir attendre, avancer en terrain sûr, ne pas se lier

par un programme affiché ; c'est plutôt inhabituel car elle aime les affichages et les indicateurs chiffrés.

La mise en œuvre d'une politique cohérente était, il est vrai, chose difficile. Les conséquences de l'ouverture des concours n'avaient pas été étudiées. Le débat portait sur la question : assimilation ou intégration, principe égalitaire poussé dans toutes ses conséquences ou mesures spécifiques pour vaincre les pesanteurs. Les mouvements féministes, relayés par les secrétariats d'Etat successifs à la condition féminine, étaient partagés mais penchaient plutôt pour la spécificité, par exemple pour une hiérarchie propre aux femmes. Les partis politiques pas plus que les organisations syndicales n'avaient défini de programme. Les policiers optaient pour la spécificité mais pour la raison opposée aux féministes : freiner. La direction générale de la Police Nationale était muette, sauf sur les quotas.

On me permettra ici une référence personnelle. Sous-directeur de la formation, j'étais chargé d'accueillir dans nos écoles les premières promotions de femmes commissaires et gardiens de la paix. Je m'inquiétais de n'avoir reçu aucune instruction m'éclairant sur la place que la police nationale s'apprêtait à leur ouvrir dans ses services. Comment former des fonctionnaires sans savoir ce que l'on attend d'eux ? Je m'aperçus bientôt qu'aucune catastrophe ne se produisait. Libres de réglementations paralysantes, les directeurs d'écoles, gens de bon sens, interrogeaient leurs nouvelles élèves, tentaient de faire la part des choses entre les aspirations et ce qui paraissait acceptable et qui fut finalement d'aller aussi loin que possible dans la voie de l'assimilation : la formation reçue dans les écoles mettrait les femmes à même d'exercer l'ensemble des activités policières. La formation ne devait pas pouvoir être invoquée pour récuser l'aptitude d'une femme à un emploi policier. Même si elles n'étaient pas destinées à faire du maintien de l'ordre, les élèves gardiens suivirent, à leur demande, le même entraînement que leurs camarades masculins. Les premières scolarités se passèrent plutôt bien et, par la suite, le pli était pris.

Plusieurs facteurs ont donc facilité l'entrée des femmes dans une administration réticente, mais celui qui a été décisif, ce fut l'attitude des femmes policiers.

Trois comportements étaient envisageables : le repli modeste pour se faire excuser, la surenchère dans la virilité, l'exercice du même métier mais en y intégrant des valeurs féminines. Cette dernière attitude a été, de loin, la plus fréquente, « je ne viens pas jouer les hommes, j'agis différemment ». C'était la bonne.

Face au défi qu'elles avaient à relever, la réaction des femmes a été ajustée. Elles ont d'abord opposé la bonne réponse aux goujateries : le tac au tac ou le

mépris. Elles ont préféré ne pas se plaindre et refusé le rôle de victime qui leur avait été préjudiciable. Il existe peu d'études sur les femmes dans la police. Serait-ce que le problème n'existe pas ou qu'au contraire il est suffisamment sérieux pour qu'on cherche à l'étouffer ? La réponse est ailleurs. Des problèmes subsistent mais les femmes policiers sont les premières à souhaiter qu'on ne les mette pas en exergue ; ce serait admettre un échec, or, elles rejettent d'autant plus la culture de l'échec qu'elle ne refléterait pas la réalité. Elles ont refusé de constituer, en tant que telles, un groupe de pression. Reconnaître qu'elles sont encore obligées de se battre, ce serait avouer qu'elles n'ont pas fait leurs preuves, or, elles sont aujourd'hui des flics à part entière. De même, refusant, malgré des sollicitations de l'administration, les tentations du vedettariat, elles ont plutôt fui les caméras pour ne pas apparaître comme des objets de curiosité.

Elles ont avancé par petites touches, évitant les attitudes tranchées, les revendications prématurées, désarmant ainsi les retours de bâton ou les blocages. Dans l'intuition dont elles ont fait preuve pour le choix de leur stratégie, faut-il voir l'indice d'une supériorité qui préfère le résultat aux apparences, la satisfaction dans l'exercice du métier à la gloire d'un galon ? En tout cas, cette stratégie a été d'autant plus payante que les premières promotions ont été d'une haute qualité. Issues de la sélection rigoureuse des quotas, impatientes de faire leurs preuves, elles ont obtenu en moyenne des résultats supérieurs à ceux de leurs camarades masculins, dont certains ont retrouvé là, la ressource d'une stimulation.

Dans le tableau final, il reste pourtant une lacune : la difficulté de concilier la disponibilité et les contraintes de la vie familiale. C'est bien la raison pour laquelle on compte peu de femmes dans les hauts grades de la police. La difficulté touche d'autres secteurs de la société, par exemple le monde des affaires. Elle met en cause une conception du travail fondée sur la concentration du pouvoir, l'appartenance aux cercles qui comptent, le culte du grand chef (décideur sauf en cas d'échec), la confusion des fonctions de stratégie et d'exécution. Une telle conception aboutit à des horaires dévorants, une réunionite stérile et l'ostacisme envers ceux qui refusent de jouer ce jeu absurde. Une répartition rationnelle des rôles, plus de confiance, de délégation, profiteraient non seulement aux femmes mais à l'ensemble du monde du travail. On peut espérer que sera utile l'exemple de ce que certaines pionnières ont commencé à faire dans la police pour amorcer une telle évolution.

Gérard VANIER

La situation professionnelle des femmes cadres

Anne-Cécile JOURDREN-VASSEUR

Les problèmes du « genre » et de la maternité subsistent malgré règlements, lois et déclaration de principe. L'avenir n'est pas encore sûr...

La loi n° 65-570 du 13 juillet 1965 portant réforme des régimes matrimoniaux a mis les époux sur un pied d'égalité et donné droit à l'épouse d'exercer une profession sans l'autorisation du mari. Cela ne fait donc que quarante ans que les femmes peuvent exercer l'activité professionnelle de leur choix, que ce soit ou non à des emplois réputés « masculins » (l'atelier peinture de l'usine Peugeot de Sochaux est devenu, en moins de cinq ans, à 80% composé de femmes), en fonction de leur niveau d'études et de leurs ambitions. Cette égalité de droit, dans le couple, est-elle devenue une égalité de fait au niveau de la société française ?

La réponse est non car si, de 1967 à 2002, le taux d'activité des femmes entre 25 et 49 ans s'est fortement accru passant de 45,5 % à 82,1 %, le salaire d'une femme ne correspond qu'à 80,2 % du salaire d'un homme en 2001, en particulier les femmes cadres qui ne gagnent que 76 % du salaire de leurs homologues masculins, soit 24 % de moins. Au sein de l'Union européenne, l'écart des rémunérations n'est que de 15% en moyenne, dans la tranche d'âge des 30 à 44 ans.

Nous sommes donc en droit de nous demander quels avantages peuvent retirer « les femmes Cadres » françaises de leur vie professionnelle? Ont-elles le même parcours professionnel que les hommes, à études égales ? De quels moyens la société dispose-t-elle en vue de faire cesser ces inégalités de traitement hommes-femmes ?

La femme cadre de trente ans : une femme indépendante

Depuis vingt ans, la présence des femmes dans les professions libérales s'est accrue. Près de 4 professionnels libéraux sur 10 sont des femmes alors qu'il y a

vingt ans, elles ne représentaient qu'un peu plus du quart de cette catégorie d'actifs. Cependant, cette progression ininterrompue de la présence des femmes dans les professions libérales ne s'est pas faite de manière homogène, selon les professions considérées.

En 2002, pour la génération des 25-35 ans, la profession d'avocat compte 39,8% d'hommes et 60,2% de femmes alors que celles-ci ne représentent que 17% des effectifs chez les architectes. Ces chiffres mettent en valeur le fait que les femmes, malgré la pression sociale, ont fait le choix d'acquérir un savoir et d'intégrer des filières qui donnaient ensuite accès à des emplois assez bien rémunérés. Cette audace doit être préservée car aujourd'hui, les filles, pourtant meilleures que les garçons jusqu'au bac, hésitent plus, à notes égales, à s'inscrire en classe préparatoire qu'un garçon (les filles ne représentent que 47,3% des effectifs des écoles de commerce et 24,5% des écoles d'ingénieurs).

Les femmes ont aussi gagné en respectabilité. Un confrère m'a fait remarquer que les avocates sont particulièrement appréciées pour la qualité de leur écoute, leur patience et leur capacité à négocier et à gérer les clients difficiles.

Par ailleurs, il est à noter que l'image de la femme au sein du couple a évolué de manière positive mais reste ambivalente. Les hommes interrogés considèrent leurs femmes comme des battantes, des personnes dynamiques, fortes et semblent admiratifs de la manière de gérer leurs deux vies, ils attendent néanmoins qu'elles s'occupent des enfants et que le dîner soit prêt le soir lorsqu'ils rentrent.

La femme cadre de trente ans : un parcours professionnel semé d'obstacles

Le principe « à travail égal, salaire égal » est certes inscrit dans la loi relative à l'égalité des rémunérations entre les hommes et les femmes du 22 décembre 1972 ainsi que le principe de l'égalité des droits entre les femmes et les hommes dans le Préambule de la Constitution de 1946, seulement, dans les faits rien n'a évolué.

Comme mentionné précédemment, le salaire d'une femme n'est pas identique à 100 % à celui d'un homme et dans 23% des entreprises de plus de 50 salariés, aucune femme ne figure parmi les dix premières rémunérations. Cette inégalité est-elle justifiée ? La question a été posée à certains de mes confrères et leur réponse, à l'unanimité, a été négative car les heures de présence (soir et week-end compris si les circonstances l'imposent) et le travail fourni sont identiques. *Une égalité absolue au niveau des rémunérations devrait donc aller de soi.*

Quels sont donc les obstacles auxquels doivent faire face les femmes cadres ? Ils sont au nombre de trois.

D'une part, pour les cadres, la carrière se joue entre 25 et 35 ans, généralement à l'âge de la maternité. 90% des hommes ne connaissent pas, au cours de leur vie professionnelle, d'interruption de leur activité supérieure à un mois alors que ce chiffre passe à 66% chez les femmes, la maternité expliquant cette différence. Seulement, entre 40 et 50% des femmes exerçant une profession libérale n'ont pas bénéficié de l'intégralité de leur droit au congé maternité pour cause de perte de revenu non compensée.

La société n'aide pas non plus la femme qui travaille car elle lui renvoie une image culpabilisante. « *Les spécialistes ont tellement insisté sur l'importance de la relation mère-enfant dans le développement psychologique des enfants qu'ils ont oublié de préciser que pour qu'une mère puisse exprimer sa maternité à l'égard des enfants dans de bonnes conditions, il faut qu'elle soit entourée et qu'elle ne soit pas elle-même trop maltraitée dans son travail, dans son environnement familial et dans son environnement social* »¹.

D'autre part, le partage des tâches domestiques (ménage, courses et soin aux enfants) ne s'est quasiment pas modifié. En 1999, les femmes y consacraient 4 heures 36 minutes alors que les hommes 2 heures 13 minutes par jour.

Les femmes, compte tenu des insuffisances actuelles des systèmes de garde d'enfants, sont fréquemment dans l'obligation d'interrompre leur carrière professionnelle pour des durées plus ou moins longues et peuvent rencontrer ensuite des difficultés pour leur réinsertion sur le marché du travail. Or, les confrères interrogés veulent concilier leur vie personnelle et leur vie professionnelle et non en sacrifier une au profit d'une autre.

Enfin, les femmes n'accèdent pas de manière égale aux postes à responsabilité par rapport aux hommes. Les postes à responsabilité managériale occupés par des femmes sont davantage liés à la direction d'une unité opérationnelle (chef de service, d'unité ou de département). Dans 21% des entreprises de plus de 50 salariés, la femme la mieux rémunérée est cadre sans fonction dirigeante et les femmes ont très rarement la fonction de PDG (4% en moyenne), même au sein des entreprises les plus féminisées.

Le plafond de verre

Ainsi, apparaît plus clairement l'importance d'un certain nombre de freins à la promotion des femmes. De ces freins, on a pu dire qu'ils construisent un « pla-

¹ Sylviane Giampino *Les femmes qui travaillent sont-elles coupables ?*, éd. Albin Michel.

fond de verre » que les femmes ne parviennent que très difficilement à franchir, une limite d'autant plus invisible qu'elle ne résulte d'aucune disposition interdisant aux femmes d'occuper des postes de responsabilité ou des fonctions d'autorité élevées. Au contraire, le code du travail comme la jurisprudence prud'homale, judiciaire ou administrative, font de l'égalité des sexes un principe absolu, dont la méconnaissance est sanctionnée.

Par ailleurs, il est difficile en 2005 pour une femme de devenir chef d'entreprise car les banques refusent d'accorder des prêts et ce, malgré le sérieux des dossiers qui leur sont présentés. En effet, sur 50% des dossiers de demandes de prêts déposés, il n'y aura que 28% de créations effectives.

Cette situation s'aggrave lorsque les femmes, en situation précaire due au chômage, veulent y mettre fin par le biais de la création d'entreprise... situation vécue par une des personnes interrogées : « *Pendant six mois, j'ai peaufiné mon concept [...] Puis j'ai commencé à faire le tour des banques [...] J'en ai rencontré neuf. Huit m'ont félicitée pour la qualité de mon dossier. Mais aucune n'a voulu me prêter les 5.000 euros qui me manquaient pour démarrer, alors même que le Fonds de garantie pour l'initiative des femmes était prêt à couvrir 70% de cette somme ! On m'a gentiment expliqué que mon « profil » ne collait pas. Je suis trop jeune (30 ans), sans biens personnels, et je ne peux pas apporter de caution familiale [...]. Naïvement, je pensais que mes diplômes – architecte DPLG, expert en droit immobilier – mon expérience professionnelle et les 8.000 euros que je mettais de ma poche suffiraient à rassurer les banquiers. J'avais tort. L'un d'entre eux m'a même affirmé, sans rire, qu'il ne pouvait pas « prendre le risque » de m'accorder un tel prêt ».*

La femme cadre de trente ans : un statut en mutation

Le 4 janvier 2005, le président de la République a demandé à ce que le gouvernement présente dans les plus brefs délais un projet de loi sur l'égalité des rémunérations dans les entreprises.

Est-ce que cette loi va enfin être suffisante pour faire progresser les mentalités ? Nous l'espérons car elle n'est pas la première dans ce domaine. La loi sur l'égalité professionnelle de 1983 oblige toute entreprise de plus de 50 salariés à établir un bilan comparé de la situation des femmes et des hommes et la loi de 2001 impose une obligation de négocier, tous les ans dans les entreprises et tous les trois ans dans les branches, sur la base du rapport de situation. Or « 72% des entreprises n'ont jamais organisé de négociation spécifique sur le thème de l'égalité professionnelle ».

Si cette loi n'oblige pas les entreprises à modifier leurs comportements, il est néanmoins possible d'utiliser un autre moyen. En effet, les cas d'inégalités de

salaires pourront être résolus sur le fondement de la directive n° 2000/43/CE du 29 juin 2000 transposée dans notre droit interne par la loi n° 2004-1486 du 30 décembre 2004 portant création de la haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité.

Une femme, victime de discrimination sexuelle pour cause d'inégalité de salaires ou pour défaut d'attribution de promotion à niveau égal de qualification, pourra ainsi saisir directement la haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité, cette dernière l'aidera dans la constitution de son dossier (les preuves à apporter) et la charge de la preuve appartiendra au défendeur c'est-à-dire qu'il devra prouver que la mesure prise à l'encontre de cette femme était justifiée par des éléments objectifs.

A titre d'exemple, une affaire de discrimination sexuelle impliquant une banque française a éclaté à la City de Londres. Une femme, banquier chez BNP Paribas, a reçu près de 713.000 Euro de dommages-intérêts pour discrimination sexuelle car la banque avait réduit son bonus de 80% alors qu'elle était enceinte....ce genre d'affaire pourrait bientôt toucher la France et à terme rendre absolue l'égalité de traitement entre les hommes et les femmes.

Nous espérons aussi que la proposition de loi n° 2079 déposée par Madame Claude Greff visant à créer un statut de parent au foyer par l'instauration d'un revenu minimum d'éducation ne sera pas adoptée par l'Assemblée Nationale. Nous sommes en droit de nous demander quels fondements vont être apportés par ce député afin de justifier le versement d'un salaire maternel alors qu'il existe déjà les prestations familiales dès le premier enfant.

Ne serait-ce pas plutôt une mesure pour endiguer artificiellement le chômage et répandre dans la société l'idée d'un retour de la femme au foyer alors que le statut de la femme est sur la voie de l'amélioration?

Anne-Cécile JOURDREN-VASSEUR

Je tiens à remercier C.G, B.R - Le B, S.D, D.B, D de la F - C, E.T, P.V, etc... pour le temps qu'ils ont consacré à répondre à mon questionnaire, utile lors de la rédaction de cet article.

Les femmes sont-elles coupables ?

par Yves-Marie LAULAN

L'auteur, obsédé par la démographie, aurait peut-être été porté à supprimer le point d'interrogation. Mais le destin futur de la France et de la civilisation européenne l'oblige à se demander s'il n'y a pas d'autres responsables du déclin démographique. Un texte bien masculin, franc et massif.

Nos sociétés, l'opinion commence à en prendre conscience, sont victimes d'une crise démographique grave, tant au niveau de la France que de l'Europe, qui se traduit par la chute, plus ou moins accentuée, selon les pays européens, de la fécondité. Cette crise, ancienne et durable, rend nos pays éminemment vulnérables aux énormes pressions migratoires de notre temps et risque d'obérer leur avenir, tant sur le plan économique que politique ou social¹. Or il est bien connu que ce sont surtout les femmes qui mettent les enfants au monde. Ne serait-il pas temps de cerner leur part de responsabilité propre dans une crise qui porte en elle les germes de la destruction de nos sociétés ?

*
* *

En effet, la femme est à réinventer. Car elle s'est perdue. Son triple rôle millénaire, la reproduction de l'espèce, l'élevage de l'enfant, la gestion du domestique, n'a pas totalement disparu. Mais il a subi une transformation plus radicale dans les 50 dernières années qu'au cours des 50 milliers d'années précédentes. Cette mutation s'est effectuée sous le choc des innovations techniques, notamment en matière biologique, avec l'invention de la pilule, et des bouleversements intervenus dans le domaine économique, social et culturel.

La femme dispose désormais du contrôle absolu de son corps, d'où le refus, ou le report de la fécondité. Elle est devenue maîtresse de ses revenus. Elle

¹ Voir du même auteur, « *Allemagne, chronique d'une mort annoncée* », FX de Guibert, 2004.

peut désormais vivre seule et indépendante, sans mari ni compagnon. Elle s'accommode enfin fort bien de l'absence de protection masculine dans un monde, en principe sécurisé, un monde sans guerre, où le muscle et l'effort physique ont perdu leur importance. Elle dispose enfin de l'accès au savoir et au pouvoir, dans l'entreprise et dans le monde politique. Contrairement aux allégations des féministes, le monde d'aujourd'hui est largement construit et façonné pour la femme. A certains égards, une nouvelle espèce humaine est née. Mais, comme pour certains insectes, ne risque-t-elle pas de connaître une existence éphémère ?

Les racines de la stérilité féminine contemporaine, choisie ou subie, volontaire ou imposée, se rattachent, pour rester simple, à quatre grandes causes. La première est la relation, originale et très particulière, que la femme moderne a noué avec son propre corps dans son triple rôle, moyen de reproduction, objet esthétique, et instrument d'une pratique sportive. Par ailleurs, il fait reconnaître les problèmes, très contraignants, que pose, au-delà de l'éducation et de la formation professionnelle, la poursuite d'une carrière et d'un métier, surtout dans l'entreprise privée, espace professionnel mal protégé. Un troisième facteur, capital, tient à l'image, la place, le rôle, l'identité assignés à la femme dans nos sociétés, en termes de statut, de fonction, de finalité, et de destin. Qu'est-ce qu'une femme aujourd'hui ? Qu'est-ce qu'être une femme aujourd'hui ? Reste enfin à évoquer les rapports entre l'Etat, les institutions, les pouvoirs publics, et la femme. Ce qui soulève, au passage, le problème des politiques familiales, ou anti-familiales, de leur portée, leurs lacunes, leurs déficiences.

Mais revenons sur un point essentiel : la femme et son métier. Il faut bien voir, en effet, que le choix entre vie de famille et métier se pose en des termes beaucoup plus ardues pour une femme que pour un homme. En effet, si elle choisit d'avoir des enfants entre 20 et 30 ans, cela signifie souvent qu'elle renonce à une éducation supérieure. En outre, son insertion sur le marché du travail, sans qualifications ni expérience professionnelle, sera rendue très hasardeuse. Si elle décide, au contraire, de poursuivre ses études et d'avoir un métier, il lui sera plus difficile, à 30 ans, de fonder une famille, surtout à l'âge, après 35 ans, où la fécondité naturelle commence à décliner.

Certes, il est loisible à la plupart des femmes, sauf pour cause de chômage, d'exercer un quelconque métier, c'est-à-dire précisément un métier quelconque, mal rémunéré, mal considéré ou dépourvu d'intérêt. Il y a ici égalité, mais une égalité formelle, au rabais, sans contenu réel. L'objectif véritable est d'offrir à une femme, mariée, ou non, qui a des enfants, ou qui souhaite en

avoir, de poursuivre une carrière dans le long terme, associée à des perspectives de promotion, en fonction de ses aptitudes, de ses aspirations et de ses talents, tout comme à un homme. Il s'agit de tout autre chose.

Tout le problème se ramène à savoir comment rendre compatible l'exercice d'un métier, souvent absorbant, et parfois éprouvant, et la maternité et l'élevage des enfants. C'était le grand défi de la deuxième moitié du XX^e siècle. Nous l'avons magistralement raté par un aveuglement digne de l'obscurantisme moyenâgeux. D'où une profonde insatisfaction latente des femmes frustrées dans leur désir de maternité ou leurs aspirations professionnelles. Ainsi les femmes, confrontées au choix cruel qui leur est imposé, votent massivement en quelque sorte par l'abstention. Sommées de choisir entre le métier, la carrière et l'enfant, elles préfèrent différer mariage et maternité. Nos sociétés, et leurs responsables politiques, (si l'on peut les qualifier ainsi), ont enregistré ici un raté spectaculaire de l'intelligence collective. Ce ratage n'a pas fini d'engendrer des conséquences littéralement dramatiques. C'est ici le lieu de revenir sur le rôle géopolitique fondamental des femmes dans nos sociétés.

*
* * *

Car que recherche-t-on en fin de compte ? Faire en sorte que la civilisation occidentale, faute d'hommes, et donc d'enfants, ne disparaisse pas entièrement, corps et biens, au cours du XXI^e siècle. La justification de cet objectif pourrait paraître évidente. Après tout, vouloir se sauver ainsi que la civilisation qui vous a vu naître et à laquelle on appartient, pourrait aller de soi. Et pourtant, ce qui, au passage, révèle la profondeur de la crise morale traversée par l'Occident, cela n'est nullement le cas.

Car un certain discours contemporain, implicite ou explicite, soutient exactement le contraire. Pour les uns, très conscients de l'abîme vers lequel nos sociétés se dirigent, il n'y a rien à faire. Car notre civilisation n'a rien de mieux à offrir que les autres. C'est le relativisme. Toutes les cultures se valent. La nôtre n'est pas meilleure que les autres. Il n'y a donc aucune raison de s'émouvoir de sa perte. Il faut laisser les choses suivre leur cours, d'ailleurs inévitable.

Pour les autres, également conscients des ferments de mort que charrient nos sociétés, cela n'a aucune espèce d'importance. Car la greffe de civilisation est déjà faite. Ceux qui nous succéderont, ceux provenant d'autres peuples qui

viendront après nous, ont adopté nos valeurs, nos principes, notre morale et notre façon de vivre, avec notre technologie. Ils poursuivront, après nous, après notre disparition, notre civilisation dont ils seront désormais les dépositaires. Ils auront bu le lait de la démocratie avec le Coca-Cola et appris la liberté, la démocratie et la justice avec l'accès à Internet. Ils seront nos héritiers. Nous vivront en eux. Cette conviction, que rien ne justifie, ni l'expérience historique, ni le simple bon sens, présente cependant un avantage. Car elle est confortable. Elle apprivoise un avenir effrayant. Elle domestique des perspectives redoutables et autorise le repos, puisque tout sera pour le mieux dans le meilleur des mondes. Or elle est fautive et donc mortifère.

*
* * *

« La femme, disait la sociologue Irène Théry, est au milieu du gué ». Et c'est vrai. La femme d'aujourd'hui est entre deux rives. Mais le génie ne rentrera pas dans sa bouteille. La femme ne peut manifestement pas revenir en arrière. Il lui faut aller de l'avant, c'est-à-dire endosser pleinement les responsabilités sociales et politiques qu'elle n'a fait, jusqu'à présent, qu'effleurer. Il lui faut passer d'une vision individualiste, micro sociale, à une vision géopolitique et visionnaire, des problèmes qu'elle a elle-même contribué à créer en devenant pleinement maîtresse de sa fécondité ². Prométhée a bien été attaché à son rocher en punition de son larcin du feu céleste. La femme de demain devra-t-elle subir un châtement analogue ?

Yves-Marie LAULAN

VICTOR HUGO

« Si jamais vous n'avez senti que d'une femme
Le regard dans votre âme allumait une autre âme,
Que vous étiez charmé, qu'un ciel s'était ouvert,
Et que pour cette enfant qui de vos pleurs se joue,
Il vous serait bien doux d'expirer sur la roue...
Vous n'avez point aimé, vous n'avez point souffert !..

(Les feuilles d'automne)

² Voir du même auteur, « *Demain, la Femme* », Cherche Midi, 2002.

Femme et noire dans la société française

par Akouavi ASSOGBA-MIGAN

Double handicap, par conséquent il est urgent de redoubler d'efforts contre les préjugés et pour la justice.

La combinaison des critères de genre « *femme* » et de race¹ « *noire* » dans le processus de discrimination a pour effet de marginaliser doublement la femme noire non seulement dans la société française mais aussi dans son groupe d'origine. Cette marginalisation est générée par une « *société non-intégratrice* » au sens Durkheimien du terme.

La société française se veut être une République égalitaire, en accord avec les principes fondamentaux édictés dans la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen, mais aussi dans le respect de la Constitution de 1958. Cette constitution interdit de définir le citoyen français en usant de critères raciaux, sexuels ou religieux. Du moins en théorie, car en pratique, il n'est nul besoin de souligner qu'il en va tout autrement. Ce double langage consiste d'une part à nier l'existence de toute catégorisation, de toutes minorités et de tous groupes ou sous-groupes, et d'autre part, à prendre en compte ces critères pour la désignation de politiques publiques à entreprendre afin de palier ce que l'on a encore du mal à appeler des inégalités. Pendant trop longtemps, les pouvoirs publics et l'intelligentsia française n'ont admis que des facteurs sociaux comme source d'inégalités entre ses citoyens.

Depuis peu, le rôle prépondérant joué par le *processus de discrimination* est dénoncé par les individus qui en sont victimes du fait de leurs origines, de leur genre, de leur sexualité, de leur religion ou de leur handicap. Si « *tous les hommes naissent libres et égaux en droit* », la citoyenneté confère des privi-

¹ Race en tant que construit social et non pas en tant que race biologique.

lèges qui ne sont pas octroyés aux résidents étrangers. C'est sur cet état de fait que s'appuie l'argumentaire des pouvoirs publics français qui y voient le motif des différences de traitement, entre étrangers et citoyen national. Mais qu'en est-il lorsque la personne discriminée est un « citoyen-national » ? Qu'en est-il lorsque le couplage nationalité-citoyenneté ne fonctionne pas pour certains groupes ? Y aurait-il un étalon-référent à l'aune duquel on jugerait le « *bon citoyen* », le citoyen à part entière ?

La prise en compte des problématiques inhérentes aux femmes dans leur diversité et l'identification des ressemblances et des différences dans leurs conditions de vie paraît être une urgence dans un contexte où le pacte social est lourdement remis en question. La Race et le Genre dans la société française, tels sont les enjeux que nous tenterons de mettre en évidence dans le cas de la Femme Noire

Préjugés, stéréotypes : une vision étroite de la femme noire en France

Les débats sur la condition féminine dans la société française se restreignent à un débat ne prenant en compte qu'une certaine réalité : celle de la femme française dit « *blanche de peau* ». On retrouve là encore une notion implicite d'étalon-référent. Rares sont les intellectuelles à avoir entamé une démarche réflexive sur la place de la femme d'origine étrangère dans la société française : Flora Tristan ², franco-péruvienne et militante socialiste, la romancière Maryse Condé, française d'origine antillaise, dont l'œuvre témoigne d'une certaine sensibilité à la condition des femmes noires et Colette Guillaumin ³, qui est la première à avoir eu une véritable approche des questions de Race et Genre en sociologie. Aussi, force est de constater qu'à l'instar du débat naissant sur la discrimination raciale, rares sont les fois où les personnes potentiellement concernées sont invitées à prendre place à la table des débats.

Les personnes de peau noire sont victimes de stéréotypes liés à la couleur de leur peau. A ce propos, Philippe Dewitte, directeur de la revue *Hommes et Migrations*, nous éclaire bien sur la construction historique et mythique du stéréotype envers les Noirs en France, en nous montrant l'évolution de sa perception au fil des décennies. Dans son article « Question d'Image », ce dernier traite de l'évolution des stéréotypes inhérents aux Noirs :

- tantôt religieux : la malédiction de Cham dont descendraient les habitants d'Afrique, en est une illustration symbolique.
- tantôt comportemental : avec le mythe de la sexualité débridée et de la sauvagerie

² « *Nécessité de faire bon accueil aux femmes étrangères* » Paris: Delaunay, 1835.

³ « *Sexe, race et pratique du pouvoir. L'idée de Nature* » Paris, éditions Coté- femmes.

- tantôt paternaliste : c'est cette image du Noir sauvage qui une fois apprivoisé devient un grand enfant naïf et incapable.

Mais qu'en est il de ces préjugés appliqués à la femme noire ? La dévalorisation de la femme noire trouve ses sources dans l'histoire commune que partagent la France et l'Afrique. En effet, pendant la traite négrière mais aussi pendant la colonisation, la femme noire a été considérée comme une génitrice et un bien meuble. A cette époque, l'homme blanc s'octroyait un *droit de cuissage*, faisant de la femme noire une femme « à sa disposition ». Cette tragédie historique a laissé des séquelles dans les rapports humains entre *femme noire - homme blanc* mais aussi entre *femme noire - femme blanche* et entre *femme noire - homme noir* consolidant une certaine hiérarchisation dans les rapports sociaux et les rapports au pouvoir. Les médias contribuent à véhiculer une certaine image de la femme noire. Des téléfilms comme « *Fatou la malienne* » et « *Fatou l'espoir* » contribuent à donner une vision caricaturale de la femme d'origine africaine. Les femmes excisées représentent une minorité, les mariages forcés aussi. Non pas que je souhaite minimiser ces problèmes qui existent réellement, mais il faut garder le sens des proportions. De même, toutes les femmes noires ne sont pas forcément des femmes de ménage, des garde-d'enfants, des femmes entretenues ou encore obsédées par leur apparence. Cette image misérabiliste et déshonorante qui perdure dans une société qui se pense ouverte, tolérante et égalitaire est inacceptable.

Par contre, lorsque la société française estime que la Femme Noire peut être remarquable, l'imagerie de cette femme noire, oscille constamment entre anthropologie distante, considération paternaliste et fantasmes exotiques : l'image d'une Joséphine Baker aux seins nus et à la jupe de bananes. Les femmes noires sont prises en otage par le regard de l'Autre : on les voit sexuelles, instinctives, agressives, matérialistes et peu intelligentes. Les qualificatifs pour les désigner sont plus que connotés : *panthère, tigresse, beauté sauvage ...* les journalistes n'assimilent-ils pas Naomi Campbell à une *panthère noire* de la mode, ou Christine Aaron à une *gazelle des pistes* ? Après la récente nomination de Condoleeza Rice au poste de secrétaire d'Etat au sein du gouvernement Bush, j'ai été scandalisée d'entendre à plusieurs reprises des journalistes français qui semblaient bien plus soucieux de la relation personnelle pouvant exister entre M. Bush et Mme Rice que des prérogatives et des compétences de cette dernière. Sarcasmes et boutades ont été mis en avant par l'utilisation d'un champ lexical de l'intimité inapproprié : « *la seconde femme de Bush* », « *sa confidente* », « *son amie intime* ». Pire encore, un magazine politique se permet de titrer « *Condi Rice : La panthère noire* ». Se serait-on permis d'agir de la sorte en qualifiant Mme Thatcher de *louve grise*

ou Mme Albright *de dinde* ? Certes, le fait qu'elle soit une femme noire ne la dispense pas d'être critiquée, mais il est évident que ces critiques n'en sont pas moins teintées d'un certain mépris et d'une volonté de discrédit.

La dénonciation d'une double oppression : l'exemple des Etats-Unis.

Si l'appréhension de telles problématiques en sont à leurs balbutiements en France, aux Etats-Unis ce sont les Afro-américaines qui sont à la base de l'essentiel des théories concernant la Race et le Genre dans les rapports au pouvoir et au politique ⁴. Ce sont aussi elles qui ont mis en lumière l'intersectionnalité entre racisme et sexisme. La place de la femme noire dans la société est une question discutée et débattue non seulement entre les Afro-américaines, mais aussi à l'échelle du débat public américain.

La double discrimination de la Femme Noire dans la société américaine a été identifiée et théorisée dès le 19^{ème} siècle. Les femmes Afro-américaines ont des figures historiques et des leaders d'opinion auxquels elles peuvent se référer : de Rosa Parks, arrêtée le 1er décembre 1955 pour insubordination civile parce qu'elle refusa de céder son banc à un homme « *blanc* » arrivé après elle dans un autobus à Toni Morrison, prix Nobel de littérature ⁵, dont les romans traduisent merveilleusement les aléas de la condition féminine chez les Afro-américaines et par extension chez les femmes de la diaspora africaine ; d'Angela Davis militante féministe et communiste, devenue professeur d'université à Alice Walker, romancière et militante, auteur de l'œuvre poignante « *la couleur pourpre* » (adapté au cinéma par Steven Spielberg), les femmes afro-américaines se sont fait leur place en s'organisant, en créant des réseaux de solidarité et des clubs de réflexions comme *the National Association of Colored Women* créé en 1896, le *NFBO (Le National Black Feminist Organization)* créé en 1973 et basé à New York ou le *Combahee River Collective* basé à Boston pour ne citer que les plus influents.

Si les effets de l'*Affirmative Action* ne sont pas quantifiables de manière précise, il n'en demeure pas moins que ce dispositif aura contribué à une meilleure représentation des femmes noires en corrigeant le racisme structurel inhérent à la société américaine. Aussi les politiques d'*Affirmative Action* perçues comme une faveur sont surtout une moindre correction face aux inégalités générées par les discriminations et les préjugés auxquels sont exposés les Afro-américains et plus particulièrement les femmes noires qui sont aujourd'hui présentes dans les hautes sphères d'influences : l'incontournable Oprah Winfrey, PDG de Harpo Entertainment et Condoleeza Rice, pour n'énumérer qu'elles.

⁴ Des personnes comme Harriet Tubman, Sojourner Truth en sont les précuseurs.

⁵ Parmi ses œuvres : « *Beloved* », « *Jazz* », « *L'œil le plus bleu* »...

Quelles perspectives pour les femmes noires en France ?

La Femme Noire est marginalisée dans la société française, reconnaissons-le une fois pour toute. *Les conséquences du sexisme ne sont pas les mêmes selon que l'on est femme noire ou femme blanche.* Les faits démontrent qu'elles sont considérées comme des *citoyennes entièrement à part*. L'Assemblée Nationale est une belle illustration de la situation française, peu de femmes, peu de Français d'origine étrangères et une seule femme noire : Christiane Taubira qui représente un département d'Outre Mer... Fort heureusement, des voix se sont élevées pour dénoncer cette situation et exiger une meilleure visibilité. Dans le secteur des médias, l'événement catalyseur de cette prise de conscience est sans aucun doute la déclaration de Calixte Beyala, romancière française d'origine camerounaise et porte parole du Collectif Egalité, durant la cérémonie des Césars du 19 février 2000. Elle y a dénoncé la sous-représentation et la caricature des Noirs au cinéma et dans le paysage audiovisuel français. Maïk Darah, comédienne d'origine togolaise exerçant essentiellement dans le doublage (!), témoigne de cette discrimination « *Il y a quelques années, il y avait un rôle d'avocate noire dans un épisode d'Inspecteur Moulin. Mais le directeur de casting a reçu de la chaîne un ordre très clair : pas de Noir dans un rôle principal en prime time* ». En outre, on peut se poser la question de la représentation sélective des citoyens, là aussi basé sur des critères raciaux. Pourquoi les femmes noires visibles à la télévision sont-elles généralement de teints très clairs ? Pour faire oublier qu'elles sont noires ? Y aurait-il un tabou ou une peur à rendre visible une femme noire dans un contexte contemporain, moderne. Aujourd'hui, on peut identifier des changements superficiels mais le travail de fond reste à faire. Les mentalités n'ont pas vraiment changé et si personne ne se reconnaît comme raciste, le scrutin du 21 avril 2002 nous a démontré que la France est loin d'avoir réglé cette question. Si les femmes noires commencent par être visibles dans les médias, notamment en télévision, cela n'a pas été sans mal. Mais à force de focaliser sur la visibilité dans le secteur des médias, on en oublierait leur sous-représentation criante dans des secteurs primordiaux : la haute fonction publique, les métiers mettant en jeu la représentation comme la diplomatie, la communication et le marketing sont autant de secteurs où la discrimination raciale est institutionnalisée. A quand des cadres dirigeants et des élues noires ? L'expérience de cette double discrimination devrait inciter les femmes noires à se mobiliser, puisque le féminisme générique français semble prendre le même chemin que le féminisme « *blanc* » américain. Il semble urgent que des réseaux de solidarité s'organisent. Il existe déjà des liens et des réseaux trans-nationaux. En témoigne la tenue à l'Unesco du Congrès Mondial de la Femme Noire leader, le 1er et 2 juillet 2004. Mais ces liens trans-nationaux ne

remettent pas en cause la volonté de l'effectivité d'une citoyenneté de fait en France.

La société française vit toujours dans une représentation dont les préjugés envers les personnes noires ont peu évolué depuis le 18ème siècle. Cette représentation surannée est un réel handicap pour la France qui mésestime certaines de ses forces vives. Aussi ne faut-il pas s'étonner d'observer des phénomènes de repli identitaire chez celles qui ne trouvent pas leur place dans une société qui est LEUR société. Finalement, la femme noire, notamment la nouvelle génération, devra encore lutter pour faire valoir, que dis-je, pour s'octroyer sa légitimité non seulement *en tant que citoyenne mais aussi en tant qu'être humain*. Un débat public s'impose pour sortir de cette situation pour permettre à la société française d'évoluer, et aux Femmes Noires d'obtenir leur JUSTE place.

Akouavi ASSOGBA-MIGAN

PAUL KENNEDY

« L'accroissement du rôle de l'éducation est inextricablement lié à une question encore plus vaste : la place des femmes dans le monde en voie de développement comme dans le monde développé. Dans le premier cas, il est prouvé que le statut inférieur des femmes est lié à l'explosion démographique, à la pauvreté aiguë et au retard économique. Comme le montrent les statistiques de la division démographique des Nations Unies, pays après pays, le taux d'alphabétisation féminin adulte et le taux de fertilité total sont fortement corrélés ».

(Préparer le XXIè siècle)

La femme japonaise

par Odaira NAMIHEI

Le modèle traditionnel s'estompe, mais le combat de la modernité n'est pas terminé.

L'image la plus répandue de la femme japonaise est celle d'un être soumis et docile semblable au personnage de *Madame Butterfly* défini par Puccini dans son opéra éponyme. Cette vision a largement été véhiculée par les médias au cours des décennies écoulées, mais elle ne reflète qu'une petite partie de la réalité. Car la femme soumise telle que nous la connaissons en Occident est récente. Il est peut-être utile de rappeler que dans la mythologie japonaise, c'est une femme qui est à l'origine de la fondation du Japon. Ce sont les larmes d'Amaterasu, déesse du soleil, qui ont formé les îles de l'archipel nippon. Aussi il n'est pas étonnant de constater que dans les temps anciens, la femme était considérée comme un être doté de pouvoirs surnaturels, bénéficiant d'un très grand respect. Le Japon était une société matriarcale. Les femmes jouissaient des mêmes droits et de la même liberté que les hommes. Une situation qui prévalait pour 80 % de la population. Les 20 % restant, c'est-à-dire les femmes appartenant à l'élite, ne bénéficiaient pas de la même liberté. Elles étaient soumises à l'éthique confucéenne, laquelle définissait la règle des trois obéissances : au père pendant leur jeunesse, à leur mari une fois mariées et à leurs enfants au moment de la vieillesse.

Le mythe de la femme soumise

La restauration de Meiji (1868) qui marque le début de la modernisation du Japon se caractérise notamment par la diffusion dans toute la société japonaise de la culture des élites. Cela a pour conséquence de réduire la marge de manœuvre des femmes qui se retrouvent obligées de se tenir aux préceptes de l'éthique confucéenne. Ce n'est donc que très récemment que la femme perd ses droits et se transforme en simple consommatrice. C'est à partir de ce moment-là que le mythe de *Madame Butterfly* se répand à travers le monde. A la fin du XIXe siècle, le Japon devient une société largement dominé par les hommes où les femmes se voient désormais reléguées à un rôle apparent de spectatrice soumise au bon vouloir des hommes.

Hiratsuka Raichô, l'une des premières féministes japonaises, résume très bien le bouleversement intervenu à cette époque : "*A l'origine, la femme était un vrai soleil. C'était un être à part entière. Aujourd'hui la femme est une lune. Elle dépend des autres pour vivre. Elle brille grâce à la lumière des autres. Elle est semblable au visage d'un malade.*"

Premiers combats

Au début du XXe siècle, les premières publications qui s'adressent aux femmes participent à la marginalisation du rôle de la femme dans la société, l'important pour elle étant de s'occuper de son foyer. En 1903, la parution de *Katei no tomo* (L'ami du foyer) qui devient, en 1908, *Fujin no tomo* (L'ami des femmes). Néanmoins, il ne faut pas attendre longtemps pour voir certaines femmes se lancer dans la bataille en faveur de la défense de leurs droits. C'est ainsi que Hiratsuka Raichô lance, en 1911, *Seitô* (Les Bas bleus), une revue militante, avant de fonder, en 1920, avec Ichikawa Fusae l'Association de la femme nouvelle dont le but est de donner aux femmes les mêmes droits politiques que les hommes. Leur engagement aboutit à une modification des lois de 1890 et 1900 qui leur interdisaient toute activité politique. En 1922, elles obtiennent le droit de participer à des réunions politiques.

Néanmoins les femmes restent cantonnées à leur vie de ménagère même si dans les centres urbains qui continuent à se développer, elles aspirent de plus en plus à une amélioration de leurs conditions de vie. C'est notamment le cas de Kato Shizue qui prend la tête du combat en faveur du planning familial, une idée contraire aux principes de l'époque qui lui vaudra la prison. Malgré tout, elle poursuit sa lutte. En 1946, elle sera la première femme élue au Parlement.

Reste que la guerre qui commence en 1931 pour le Japon empêche la plupart des revendications féministes d'aboutir alors que la position des femmes évolue au moment où elles prennent la place des hommes partis au combat.

L'immédiat après-guerre

La défaite du Japon en 1945 favorise la reconnaissance de leurs droits politiques. Elles obtiennent le droit de vote et peuvent participer aux premières élections générales qui ont lieu en avril 1946. 39 femmes sont élues. Mais les premières années de l'après-guerre se traduisent par un renforcement du statut de la femme au foyer en raison d'un accroissement de la natalité. En 1947, on recense 2 679 000 naissances et du retour des hommes sur le marché du travail.

Il n'empêche que quelque chose a changé dans l'état d'esprit des femmes. Elles n'entendent plus tenir ce rôle de femme soumise qui leur a collé à la peau depuis le début du XXe siècle. Dans les villes qui se reconstruisent et se transforment, on voit apparaître un nombre croissant de jeunes femmes désireuses de vivre leur vie indépendamment des règles imposées par la société. Le cinéaste Ozu Yasujirô l'a d'ailleurs très bien montré dans un film comme *Le Goût du saké* (1962) qui raconte comment une jeune femme résiste aux pressions de son père qui veut la marier.

Cela ne va pas sans difficulté car la vie d'une femme est réglée comme du papier à musique. Elle doit comme tous les autres individus tenir sa place dans le groupe qu'est le Japon. Le "plan de vie" d'une femme japonaise est le suivant :

Fin du lycée : 18 ans

Université : 18-22 ans

Premier emploi : 22-26 ans

Mariage : 26 ans

Enfants : 27-29 ans

Nouvel emploi : 36 ans

Ce modèle a largement été entretenu au cours des premières années d'après-guerre dans la mesure où les femmes vivant à cette période avaient été élevées dans les valeurs d'avant guerre : tenu du foyer, obéissance au mari et statut inférieur

Vive le changement !

En revanche, la première génération de femmes élevées après-guerre va remettre en cause ce modèle, non seulement parce que l'école leur enseigne la notion d'égalité entre les sexes mais aussi parce que le monde change et qu'elles veulent participer plus activement à son évolution. Elles sont ainsi de plus en plus nombreuses à travailler et celles qui doivent s'occuper de leurs enfants s'engagent dans des mouvements de citoyens (*shimin undô*) qui fleurissent à cette époque. Une publication comme *Kurashi no techô* (Cahier de vie) est révélateur de ce changement. Le magazine lancé en 1953 devient très vite le porte-parole des consommatrices. Les années 1950-1960 sont également témoin d'affrontements idéologiques auxquels les femmes ne sont pas étrangères. Le mouvement contre la guerre du Vietnam ou l'Armée rouge japonaise dont plusieurs dirigeants sont des femmes en sont l'illustration.

Et si le mariage reste pour beaucoup d'entre elles un objectif important au même titre que la fondation d'un foyer, de plus en plus de jeunes femmes remettent en cause le principe. Celles qui sont nées à la fin des années 1950 sous le régime de la forte croissance économique veulent désormais profiter de la vie. Elles veulent profiter des fruits de leur labeur. Dès 1970, paraît AnAn, le premier magazine de la femme moderne dont la ligne éditoriale consiste à mettre l'accent sur les loisirs des femmes et leur indépendance. Celles-ci participent au développement du tourisme au Japon et en dehors des frontières de l'Archipel.

Evolution du nombre de touristes japonais à l'étranger :
1970 : 663 000 – 2000 : 17 800 000

Elles deviennent également de grosses consommatrices, encouragées qu'elles sont par les médias. Peu à peu elles s'éloignent des hommes. Les chansons populaires *Kekkonshiyo* (Marions-nous, 1971) ou *Hanayome* (La Jeune mariée, 1973) qui vantaient le mariage au début des années 1970 ne sont plus à la mode. Progressivement l'âge du mariage recule (24,6 ans en 1970, 27,9 ans en 2000), le taux de natalité dégringole (2,13 en 1970, 1,35 en 2000). Elles profitent de la vie et revendiquent une meilleure place au niveau politique. En 1986, l'arrivée de Doi Takako à la tête du Parti socialiste japonais marque un retour en force des femmes dans l'arène politique. Leur influence se vérifie en 1989 lorsque le Parti libéral démocrate, la formation gouvernementale, perd la majorité au Sénat sous la pression du vote des femmes mécontentes de l'introduction d'une taxe à la consommation.

Un combat qui n'est pas terminé

Reste que cette indépendance et cette liberté reconquise sont fragiles. La crise économique qui se profile au début des années 1990 se traduit par un net recul de l'emploi des femmes, ce qui se traduit par un départ d'un nombre important d'entre elles dans d'autres pays (Singapour, Hong Kong) à la recherche d'un emploi. Cependant, elles conservent de nombreux moyens de pression pour assurer leur place. Leur engagement politique au niveau local a permis l'élection de réformateurs et elles jouent toujours un rôle clé en matière de consommation. Le mythe de *Madame Butterfly* a bien vécu. Les Japonaises ont désormais une partie de l'avenir du pays entre leurs mains. Ce sont elles qui favorisent les transformations en profondeur du Japon.

Odaira NAMIHEI

Femmes en Chine aujourd'hui

par Danielle ELISSEEFF

La Révolution a bien tiré parti des femmes en les libérant des anciennes contraintes. Mais aujourd'hui, les Chinoises trouvent les problèmes des femmes occidentales.

« **C**e que les hommes peuvent faire, les femmes peuvent le faire aussi ». Dès les débuts de la République populaire, la formule du Grand Timonier fait mouche, offrant aux Chinoises une richesse inestimable : le libre accès au travail rémunéré et à toutes les fonctions dont elles se trouvaient précédemment exclues - la défense, la sécurité, la haute administration. De 1949 (la République populaire est proclamée le 1er octobre 1949) et durant une quinzaine d'années, les cadres politiques féminins se multiplient. Si beaucoup d'entre elles sont issues des universités, d'autres viennent d'horizons fort divers, souvent modestes ; et la plupart n'appartiennent pas au Parti communiste.

Les fonctions féminines

Bientôt cependant, ce droit envahissant ne leur laisse plus d'autre choix. Et, la Révolution culturelle se développant (de 1966 à 1976, en diverses phases), les femmes, vêtues du même "bleu" ou « costume Mao » que leurs confrères masculins, se consacrent à l'unité de production industrielle ou agricole, à l'armée, à la police civile ou politique, à l'Etat, ne donnant que le temps biologique strictement nécessaire à la gestation des enfants : c'est aussi l'un des effets de l'égalité entre les sexes dont la première loi sur le mariage (1950) avait posé le principe.

Mao, cependant, s'est toujours montré partisan d'une politique nataliste : il faut des bras pour travailler, se battre, « construire le pays », comme on dit à l'époque. Tandis que leurs mères se politisent - l'appartenance au Parti constituant dès lors, pour elles comme pour les hommes, une condition *sine qua non* de participation à la vie communautaire - les enfants sont pris en charge par la collectivité. Entre 1950 et 1975, la Chine passe ainsi de 540 à 950 millions d'habitants.

Après la mort de Mao (1976), le gouvernement réformiste, confronté à une démographie galopante, met en place - à partir de 1979 et en même temps qu'une nouvelle loi sur le mariage (1980) - le système de l'« enfant unique ». Cette pratique s'applique d'une manière stricte à tous les citoyens. En revanche il s'assouplit à la campagne (dans un espace vital préservé, qui a, de plus, toujours besoin de main-d'œuvre) : les couples ruraux ayant eu pour premier enfant une fille peuvent enfanter à nouveau, en espérant un garçon. Au-delà, les femmes doivent avorter et les autorités s'en mêlent quand les futures mères tentent de s'y soustraire. Seule exception, pour raison politique : les « minorités ethniques », notamment les musulmans vivant en Chine et les communautés islamisées des provinces occidentales du pays – connues pour leur nombreuse descendance -, sont autorisées, dans un premier temps, à concevoir trois enfants.

La mesure, terrible à l'échelle de la personne, produit l'effet escompté : les derniers recensements font état d'environ 1,3 milliard d'individus (soit un indéniable tassement par rapport à la courbe précédente qui laissait prévoir 1,6 milliard). Par peur d'un renversement de tendance qui verrait, dès les années 2030, la population chinoise vieillir massivement, il devient plus courant d'autoriser, même en ville, la naissance d'un second enfant ¹. Et ce droit est systématiquement accordé quand deux enfants uniques se marient.

L'expérience de la liberté

Depuis 1990, plus personne n'est en principe obligé, pour faire carrière, de s'inscrire au Parti. La Chine réformiste essayant, au moins en théorie, de donner la parole aux différents groupes sociaux, les femmes peuvent trouver appui, désormais, auprès d'une organisation gouvernementale : la « All-China Women's Federation ». Par ailleurs, les qualités demandées aujourd'hui aux cadres féminins n'ont plus rien à voir avec celles requises autrefois : à l'esprit « rouge » des sombres heures révolutionnaires, on préfère désormais la spécialisation et la compétence. Et chacun s'interroge, en des groupes privés, à la radio ou par le biais d'Internet, sur la nature, le rôle des femmes et leur action dans la société au fil d'une vie qui s'allonge (leur espérance de vie est actuellement de 73, 6 ans).

La famille retrouve son importance : 60% des femmes, redevenues gardiennes des valeurs du foyer, disent souhaiter deux enfants - un fils avant toute chose (pour lui, elles sont prêtes à tous les sacrifices), mais aussi une

¹ Pionnière en la matière, la Commission de planification des naissances de la ville de Shanghai vient de supprimer (le 15 avril 2004) l'amende qui frappait légalement les citoyens lors de la naissance d'un second enfant non autorisé.

filles. Elles soulignent, entre autres arguments, que le mariage de cette dernière coûtera beaucoup moins cher que celui du garçon (celui-ci doit offrir une somme rondelette à ses futurs beaux-parents). Les démographes les rejoignent, commençant à s'interroger sérieusement sur les effets pervers à long terme de la « surmasculinité » actuelle.

Femmes, travail et migration

Il n'est pas facile, néanmoins, de reprendre un rôle sexué quand deux générations ont appris à ne jamais en user, du moins officiellement ; et le balancier s'en va, parfois, avec excès dans l'autre sens. Des voix de plus en plus nombreuses s'élèvent ainsi pour stigmatiser le retour en force des notions de séparation entre filles et garçons qui réglait autrefois d'une manière autoritaire les rapports entre les êtres.

Dans le cadre des petites entreprises artisanales ou marchandes, qui transforment les familles en autant d'unités de production, hommes et femmes reprennent les habitudes ancestrales et le partage des tâches est revenu ; la nouveauté est qu'il s'associe, désormais, à un sens des responsabilités dépassant la recherche de la simple survie, beaucoup mieux et largement assurée qu'avant.

La petite agriculture, en revanche, se féminise - c'est un fait nouveau - car les hommes partent à la ville, où ils espèrent gagner davantage. Pour les jeunes filles ou les femmes, l'intérêt de la migration paraît bien moindre car on les paye mal, alors même que, dans le cadre d'une main-d'œuvre volante, on leur confie les travaux les plus durs et les moins spécialisés. Pourtant, et précisément parce qu'elles se retrouvent seules à la campagne, soumises à une vie peu valorisante et épuisante, elles se mettent aussi, actuellement, à partir, bravant les contraintes physiques et même administratives. Depuis 1958, en effet, tout citoyen doit être « enregistré » dans une localité où il possède un travail. Ce livret d'enregistrement indique à quelle catégorie il appartient, rurale ou citadine - catégorie à laquelle se superposent de complexes sous-catégories - et précise quels sont les droits et les obligations de l'individu. Changer de localité d'enregistrement nécessite donc l'accord des autorités, tant du lieu d'accueil que du lieu d'origine.

Le phénomène qui, il y a quelques années, affectait surtout les hommes, commence à toucher beaucoup, aussi, les femmes (encore que les statistiques soient peu fiables). De nombreux travaux étudient le déplacement de ces paysannes dont les premières représentantes vinrent à Pékin au début des années 1980 pour se placer comme femmes de ménage, chez les cadres puis, peu à

peu, chez les nouveaux bourgeois. Aujourd'hui, les raisons du départ sont multiples : trouver à la ville un travail plus agréable - pouvoir le choisir constitue une vraie révolution -, nourrir sa famille, résister aux conflits ou pressions familiales, acquérir une bonne éducation, apprendre le mandarin (beaucoup de ces jeunes femmes ne parlent que la langue de leur région), trouver un mari attiré par l'espoir de rencontrer, en une fille de la campagne, une épouse obéissante et peu coûteuse. Mais nul ne s'étonnera que l'aventure débouche bien souvent sur des travaux mal considérés, mal payés et sur la prostitution.

Une solidarité mise à l'épreuve

Journalistes et sociologues, enfin, décrivent à l'envi le nouveau tyran qui sévit dans les villes chinoises : l'enfant unique, le « petit empereur » - le plus souvent un garçon, ce qui laisse penser que l'imagerie médicale permet aux plus habiles ou fortunés d'éliminer discrètement les filles. Cet enfant-roi est notoirement l'objet de toute l'attention de ses parents.

Et pourtant, depuis vingt ans, le gouvernement se voit obligé de développer les lois pour contraindre non seulement les enfants à venir au secours de leurs parents âgés, mais aussi les parents jeunes à nourrir leur progéniture ; la belle solidarité familiale chinoise qui, depuis l'Antiquité, jouait le rôle de sécurité sociale, se dissoudrait-elle dans la vague d'individualisme déferlant sur le pays ?

Ce n'est pas sûr. Car tous les observateurs s'accordent à reconnaître le développement, un peu partout, de stratégies familiales habiles. Elles visent à réagir en souplesse aux changements actuels et positionner prudemment parents, enfants, cousins, entre économie étatique et économie de marché — entre sécurité de l'emploi à bas prix et hauts salaires incertains. En cas d'évolution brutale et exclusive vers l'un ou l'autre des deux systèmes, une partie de la famille se trouvera toujours en situation d'aider l'autre. A ce jeu des prévisions et des équilibres, les femmes excellent.

Danielle ELISSEFF

Les femmes Bulgares sont-elles heureuses ?

par Eliana RAYTCHÉVA

*Il faudrait mettre le verbe au futur, car pour le passé et le présent leur vie
ressemble plutôt à celle connue en Europe dans un autre siècle !
L'élargissement est d'abord celui de l'horizon intellectuel.*

Etre femme en Bulgarie a été un défi depuis toujours. Les cinq siècles du joug turc, les luttes sanglantes, le travail rude et ingrat, l'éloignement de l'Europe, ont transformé la femme bulgare en résistante perpétuelle. Elle a participé, autant que possible, aux luttes de la Libération contre le joug turc. L'exemple de la Mère Tonka Obréténova a fourni à la nation un exemple de courage insurpassable. « L'éternel féminin » a pris visiblement les allures d'une résistance farouche et continue pour la survie des valeurs traditionnelles – l'amour, les enfants, la famille. Peu nombreuses sont les voix féminines au cours des cinq siècles de domination ottomane (1396-1878), et pourtant elles ont existé : le grand écrivain bulgare Ivan Vazov les présente dans son fameux roman « Sous le joug ».

La question des « droits des femmes » n'a pas été soulevée, après la Libération (1878), et même au début du XX^e siècle. Cependant, la femme bulgare était déjà assez émancipée et profitait d'une liberté étonnante. Sa vocation de mère de famille allait de pair avec une vocation publique, souvent exprimée à travers des activités telles que la profession d'institutrice. Ainsi, au cours des années de guerre dans les Balkans, de la Première Guerre mondiale, etc., les femmes étaient déjà très instruites, bien émancipées, elles avaient des engagements publics, voir artistiques. Elles s'intéressaient à la mode parisienne et commandaient sur catalogue des robes à la mode. Elles faisaient de la poésie comme Elissaveta Bagriana et Dora Gabé, elles étaient les hégéries de poètes, comme Lora Krémen et Mina Todorova, les amies de Pejo Javorov. La femme, encore jeune fille, s'intéressait aux langues étrangères et jouait du

piano. « Le piano devait pleurer sous ses doigts » - était un cliché fort répandu à cette époque. Ce trait particulier n'est pas resté inaperçu des soupirants. Voici comment un homme capable d'amour s'adresse à sa fiancée, qui se trouve dans la ville de Breznik, petite bourgade provinciale : « *A toi, ma chère fiancée, j'envoie cette carte. Je te prie de me pardonner pour ma lettre d'hier...* »¹. La carte représente la Foi, l'Espérance et l'Amour – valeurs primordiales au début du siècle dans le pays. Les soldats, au cours des Guerres balkaniques et de la Première Guerre mondiale, en 1917-1918, adressaient des cartes postales à leurs bien-aimées. La période d'entre deux guerres a vu surgir des femmes compétentes dans plusieurs domaines de la vie sociale – femmes-médecins, femmes-chercheurs, femmes-écrivains, femmes-peintres. Cependant, dans les villages, où régnait la misère, les femmes s'occupaient des travaux agraires, des animaux, de leurs nombreux enfants. Les travaux des champs étaient rudes, ce pour quoi plusieurs peintres ont présenté dans leurs tableaux des paysannes. Ces mêmes paysannes ont contribué à la construction du pays moderne. Dans les villes, on s'efforçait de donner une bonne formation aux enfants et se mettre à la page de la mode. Le mot « journal » fit une entrée fulgurante dans la vie sociale. Les mots français « décolleté », « papillon », « voilette », « plissé », « botte » etc., ont envahi le lexique bulgare et traduisent le « bon goût » des dames. La civilisation domestique en a été affectée : le canapé a remplacé le divan, le piano s'est installé majestueusement au milieu des salons.

Au cours de la Deuxième Guerre mondiale, beaucoup de femmes ont participé à la Résistance. Liliana Dimitrova et d'autres jeunes femmes ont péri ou ont été martyrisées pendant la guerre. Au lendemain de la guerre, la situation avait changé. Le stalinisme, imposé par la puissance soviétique, a détruit plusieurs destins. Certaines femmes, sans aucune raison valable, ont été emprisonnées, comme le professeur Dr Névéna Bérova, jetée en prison sans explication, ou plutôt à cause de ses contacts avec les Sœurs carmélites de l'église du voisinage. Des femmes – écrivains, comme Fanny Popova-Moutaffova (écrivain historique) ont été interdites. Bien des filles n'avaient pas accès à l'Université, à cause de leurs origines. Les filles de militaires, qui ont participé à la guerre au côté des Allemands, ont été éliminées de toute vie sociale. Le silence voulu et ordonné, la peur des répressions staliniennes, ont fait de nombreuses victimes.

Cependant, les années soixante ont vu l'apparition de la femme moderne. La mini-jupe, symbole de la corruption occidentale, a été vivement persécutée, ce qui a eu l'effet inverse. On comptait le nombre des cheveux croisés en

¹ En français dans le texte.

nattes, on mesurait la longueur de la jupe. Les écoles fabriquaient des enfants dociles, occupés, tout leur temps libre, à des devoirs compliqués. Des femmes expliquaient les dangers de l'Impérialisme. Les « brigades » ont eu cependant un effet positif – les deux sexes étant mélangés, plusieurs ménages heureux s'y sont formés. A la lumière du passé, et en dépit du communisme stalinien, on peut dire que la nation bulgare moderne repose sur ces mariages entre collègues au cours des années cinquante. Ces couples ayant un ou deux enfants ont connu une vie difficile, une formation professionnelle longue et dure, et pourtant leurs familles sont restées exemplaires dans l'histoire de la Bulgarie. La femme bulgare avait déjà plusieurs charges – être belle, se mettre au pas de son mari, gagner sa propre réputation, épanouir ses talents, être mère, faire la cuisine, conduire la voiture, inventer des stratagèmes de réussite, faire la queue pour le pain et la viande, se transformer en saltimbanque pour obtenir quelques objets précieux produits derrière « le rideau de fer ». Ainsi, au cours des années 1960-1980, il fallait batailler pour une paire de chaussures élégantes, pour une paire de bas, pour un tube de rouge à lèvres, etc. Le ménage n'était pas facile non plus, à cause de l'absence totale d'électroménager, déjà répandu en France et en Allemagne, comme les mixeurs, par exemple. Le ménage et la cuisine étaient très difficiles, à cause des produits introuvables, de mauvaise qualité, et du temps perdu. Mais on commençait à s'amuser à la télé. Petit à petit les ennuyeux concerts du Parti, avec chœurs militaires et humour primaire et lourd, faisaient place aux stars du jazz bulgare. Lili Ivanova, star de première qualité, a remplacé la pauvre Léa Ivanova, envoyée, la « pauvrete », casser des pierres dans un camp de concentration.

Les stars de cinéma, malicieusement tolérées par le régime Jivkov, étaient choyées par le Parti Communiste. Le Premier ministre et secrétaire du Parti, Todor Jivkov, distribuait des appartements à tort et à travers, sans qu'il en coûtât un centime. Le Jivkovisme en Bulgarie a été favorable aux femmes : elles pouvaient profiter de trois ans de congé de maternité payés, de certains privilèges, de la médecine gratuite. Le 8 mars, « fête de la Femme », était marqué dans tous les services avec un faste important. C'était le moment d'en profiter pour faire une escapade, ou entamer un flirt, paraît-il. L'Histoire en dira davantage, mais, en tout cas, les femmes trouvaient du temps pour aller chez le coiffeur, se faire une robe. Pour dire la vérité, toutes les femmes corpulentes et laides recevaient de nombreux bouquets, on se sait pas très bien pourquoi. Les autres, plus humbles, plus introverties, restaient chez elles devant le petit écran, pour admirer d'autres femmes, favorisées par le destin et le régime.

Les années 80 ont vu franchir de nouvelles étapes vers la liberté des femmes, en même temps que de plus en plus de travail en usine et d'autres

activités peu féminines. Au cours de cette décennie, on a aussi assisté au glissement imperceptible des valeurs traditionnelles dans le gouffre du mensonge et d'une promiscuité des deux sexes. Le cynisme des femmes est devenu pratique courante, correspondant à une vulgarité mal dissimulée du côté masculin. La vulgarité, conjuguée avec les valeurs empruntées à l'Occident, a engendré bien des divorces et scellé le destin des enfants. Or, à cette époque, on pouvait se marier et avoir des enfants sans problèmes. Le bonheur était possible, et les jeunes ménages de copains étaient assez répandus.

Les années 90, en Bulgarie, ont introduit un clivage important dans la vie des femmes. Les unes ont pris le gouvernail, pour avancer dans la vie. De petites entreprises ont permis aux femmes de déployer leurs aptitudes. Les soins cosmétiques ont gagné du terrain. En même temps, la prostitution a pris de l'ampleur. On parle même d'un commerce d'esclaves blanches. La jeune génération n'a plus le même niveau de réflexion. L'idéal, c'est le prestige de mannequin, le défilé de mode. L'accélération du rythme de vie, l'absence de contrôle bienveillant ont lancé de très jeunes filles dans les milieux de l'*underground*. Or, le progrès, le suffrage universel, l'amélioration de la qualité de la vie, ont permis aux femmes de 30 à 60 ans de se tirer d'affaire. Les plus âgées sont entrées dans la période rose de l'infantilisme. Elles draguent, jouent aux coquettes, voyagent à travers le monde. C'est leur droit, après tant de travail, de 8 à 12 heures par jour ! D'autres ont fait carrière dans la politique. Poète et démocrate, Blaga Dimitrova, vice-présidente de la République, a donné à la nation bulgare un bel exemple de dignité féminine. La religion a repris sa place, longtemps occultée. Mme Donka Paprikova a ouvert une maison de retraite pour les personnes très âgées. Elle a donné un exemple peu commun de solidarité.

Pourtant, l'autre jour, dans la rue, j'ai entendu une vieille mendicante, visiblement épuisée par le communisme et la pseudo-démocratie, déclarer : « Nous, les Bulgares, nous nous sommes mal plantés ».

Eliana RAYTCHÉVA

La France entre le sursaut et l'enlisement

par Maurice BLIN

« Le feu tue ;
Les idées périmées aussi ».
Foch

Le cataclysme meurtrier qui a clôturé le XXème siècle en Asie a révélé au monde un fait nouveau, celui de l'étroitesse des liens qui uniront demain nations et continents. Hier, la détresse les a rassemblés. Demain, ce seront les systèmes politiques ou économiques, les cultures, les religions qui se rencontreront. Pour la première fois dans l'histoire du monde, Orient et Occident cesseront peut-être de s'affronter pour s'atteler à des tâches communes. Tous les peuples devront tenir compte de cette révolution. Ceux qui voudraient l'ignorer s'excluront purement et simplement de l'histoire. A cette vague, elle aussi d'une ampleur redoutable, « tsunami » né non plus cette fois de l'espace mais du temps, seuls résisteront ceux qui auront su s'y préparer.

Dans quelles conditions, la France qui engagea hardiment il y a cinquante ans, au lendemain d'une guerre qui l'avait ruinée, une rénovation exemplaire, aborde-t-elle la mutation du monde qui s'annonce ? Telle est aujourd'hui la seule question qui vaille.

Un constat sévère

Le rapport Camdessus lui a récemment répondu. Intitulé : « *Le sursaut, vers une nouvelle croissance pour la France* », il débute par un constat sévère : « *L'économie française décroche* ». Et il rappelle les faits :

- un taux de croissance médiocre,
- un chômage incompressible de 9 à 10%,
- les déficits permanents du budget de l'Etat et de la Sécurité sociale,
- une dette publique non maîtrisée,
- un emploi public envahissant,
- la diminution du temps du travail,
- le niveau particulièrement faible de la population active.

Dans ce bilan de notre économie, le dernier point surtout est alarmant : *demain une population croissante d'inactifs accablera de son poids celle des actifs dont le nombre diminuera.* Allongement de la durée de la vie et de la retraite et déclin de la natalité créeront un mélange explosif. D'ores et déjà, le taux d'emploi français est inférieur de 10 points au niveau américain. Résultat : même si un salarié français produit 5% de plus par heure travaillée que son homologue d'Outre-Atlantique, il produit 13% de moins par an et 36% de moins sur l'ensemble de sa vie active.

Les facilités d'aujourd'hui : emploi public pléthorique, indemnisation d'un chômage mal contrôlé, déficit budgétaire chronique, tout cela retombera demain sur les épaules de nos enfants. *Nos fameux « acquis sociaux », ce sont eux qui en paieront le prix.* Dès aujourd'hui, nous vivons à leurs dépens. La France de l'inégalité est d'abord là. D'autant moins visible que les victimes sont muettes. Ainsi, alors que dans une société saine, économique et social, taux de croissance et solidarité vont de pair, dans la France d'aujourd'hui, *le social étouffe l'économie ...* qui devrait au contraire le soutenir.

Parmi les réformes que le rapport préconise, deux sont prioritaires :

- *la réduction impérative de la dépense publique,*
- *la flexibilité du travail* car, aussi longtemps que l'entreprise ne maîtrisera pas mieux l'emploi, elle hésitera à embaucher.

Mais l'avertissement ne concerne pas seulement l'avenir. Il vaut d'ores et déjà pour le présent. Les perspectives de croissance en 2005 dépasseront difficilement 2%. L'an dernier et pour la première fois, nos exportations ont fléchi. *Nous exportons désormais moins que nous n'importons, exactement comme nous dépensons plus que nous ne gagnons chaque année.* D'où le déficit à la fois du budget - nous vivons à crédit trois mois par an - et de la balance commerciale. La compétitivité de nos produits fléchit sous le poids accablant des charges sociales qui pèsent sur les salaires. Et ce déclin affecte directement l'emploi. En effet, l'exportation est avec l'investissement et la consommation intérieure l'un des trois moteurs de la croissance. C'est ainsi qu'on a pu calculer que chaque milliard d'euros supplémentaire de ventes à l'étranger entraînerait la création de 15.000 emplois.

Ainsi, de quelque côté que l'on se tourne, l'exigence d'une réforme s'impose. Les pays qui l'ont compris, du Canada à la Suède, ont retrouvé l'équilibre et la santé. Les autres, dont hélas la France et l'Allemagne, peinent.

En France, le gouvernement, après de longs mois d'hésitation, s'y est enfin engagé. Mais faute d'avoir dit en son temps la vérité sur la situation

du pays, le formidable ébranlement que connaît le monde n'a pas été perçu par une opinion qui garde la nostalgie du passé. Ce frein est sans appel. Il explique la lenteur, le caractère précautionneux de la réforme. Les mots tabous, les slogans convenus dispensent de penser. N'a-t-on pas étiqueté « libéral » le rapport Camdessus alors que la Suède, au socialisme emblématique, a mis en œuvre une politique bien plus rigoureuse que celle qu'il propose. On masque, on étale la réforme dans le temps pour éviter de la regarder en face.

Une révolution culturelle

Il en est ainsi des deux plaies que porte au flanc l'économie française : l'invention des 35 heures et la survie de l'ISF. Ces deux fantaisies mortelles sont nées dans les cerveaux enfiévrés d'énarques, acharnés à contrôler un système de production dont ils ignorent tout. Elles sont comme deux tâches noires au front de la trop célèbre « exception française ». Comment les effacer sans que le diable idéologique sorte de sa boîte ? Ne pas toucher au flacon, mais le vider peu à peu de son contenu. Telle est la méthode. Elle endort autant qu'elle opère.

On dira que face à une opinion anesthésiée, le gouvernement fait de son mieux. Et l'on aura sans doute raison. Mais il y a aussi, semble-t-il, à cette fascination pour le *partage* une autre explication plus profonde qui relève de l'histoire. Elle est liée à la culture d'un peuple de très longue tradition agricole pour qui la terre et ses produits étaient le premier des biens. Transposée dans l'économie au XVIIIème siècle avec les Physiocrates, puis au XIXème siècle avec Marx, elle a conduit à penser que l'entreprise se réduisait à une réalité matérielle que se disputaient, comme autrefois les paysans la terre, deux concurrents, le patron-propriétaire et les salariés. Il en est résulté un mythe puissant, aux racines profondes, celui d'une « lutte de classe » menée pour sa possession. Mythe qui restera à l'inverse beaucoup plus discret dans les pays du Nord de l'Europe de tradition maritime et commerciale pour qui la fortune est fille non de la terre à laquelle elle tourne le dos, mais du risque et de l'échange.

La conception d'hier est aujourd'hui deux fois fausse. D'une part, dans une économie dominée par les services, le bien le plus précieux ce n'est plus l'outil ou la machine mais celui qui s'en sert et la matière grise qu'il détient. Son exploitation n'est plus affaire de propriété et de pouvoir mais de savoir-faire. D'autre part, et c'est là la vérité profonde du libéralisme au XXIème siècle, l'entreprise n'est plus un bien qui rapporterait naturellement comme la terre. Elle est un défi lancé à des concurrents, un pari sur

l'avenir, la conquête d'un marché, la séduction du consommateur, décideur souverain en dernier ressort. Bref, elle est risque, mouvement, innovation, rapidité. Elle comporte une part inaliénable d'aventure.

Ce constat entraîne deux conséquences. Le mythe de la sécurité de l'emploi auquel a succombé autrefois la France en 1945, puis en 1981 quand elle a étatisé, c'est-à-dire voué à la *stabilité* (les deux mots ont la même racine), ses sociétés les plus performantes, ce mythe est mort. Quant à « l'économie de la connaissance », si la formule est exacte, son contenu est ambigu. Elle ne repose pas sur l'accumulation de titres universitaires qui resteraient sans emploi, maladie dont souffrent nombre de pays du Tiers-Monde. Il s'agit tout au contraire de la maîtrise d'un *savoir-faire*, d'une recherche appliquée, d'un échange permanent entre l'entreprise et la technologie qui en assure le progrès en répondant au besoin du client. On l'aura compris. Elle est tout sauf la jouissance satisfaite d'un savoir définitivement acquis, d'un emploi immuable et d'un salaire à vie. *Et surtout, moins que tout, d'un loisir.*

L'on retrouve la même illusion dans l'autre mythe des 35 heures qui fait du travail comme un gâteau ou une terre, fixes à jamais qu'il suffirait de partager. L'emploi demain ne sera plus un dû ou un droit. Il se méritera. Cette évidence paraîtra une insulte faite à l'un des droits les plus sacrés de la personne humaine Mais ce serait oublier qu'un droit est toujours et d'abord le fils d'un devoir. Le paysan d'autrefois ne survivait qu'en arrachant durement à la terre de quoi se nourrir. Il lui fallait peine, courage, ténacité, régularité dans l'effort, sens de l'épargne. Toutes vertus terriennes que la France a longtemps et admirablement cultivées. Demain, pour affronter un monde en mouvement, tel le marin la mer, il lui faudra, comme on dit, « se bouger », changer, s'il le faut, de poste ou de carrière, s'initier à des techniques nouvelles, bref pratiquer la novation au quotidien. *Il n'est pas sûr qu'il y gagnera en sérénité. Mais ce sera la condition de sa survie.*

Cette vérité est neuve. Elle trouble un peuple marqué par deux traditions conjuguées, celle de l'attachement pour une terre immobile et nourricière, celle, religieuse, particulièrement catholique, qui fait du partage et du don, la vertu première. Que leur abandon soit pour la France un renoncement douloureux ne saurait donc surprendre.

La loi, ultime recours

Aussi bien, avant de s'y résigner, cherche-t-elle et croit-elle trouver – mais ceci n'est pas nouveau - un ultime recours dans la loi. C'est ainsi que sa manie

de légiférer - sport-roi depuis la Révolution de 1789 – tourne aujourd’hui à la frénésie. Les lois pullulent et s’empilent. Certaines d’entre elles restent sans décrets d’application, c’est-à-dire lettre morte. En fait, leur rôle n’est pas de mettre de l’ordre dans la société, c’est-à-dire de lui fixer, comme aux individus, des règles de comportement. Il est de la contraindre à *s’arrêter*. Si elle bouge, elle est suspecte et déjà coupable. L’important c’est d’échapper au mouvement quitte, bien sûr, à multiplier, autour d’une « grande » loi, toutes les exceptions qui ne manqueront pas de s’imposer.

En veut-on un exemple ? L’an prochain, pas moins de 20 milliards d’euros seront consacrés à l’allègement des charges sociales supportées par les entreprises ; dix autres le seront au recyclage de chômeurs en vue d’emplois « durables » que la rigidité du code du travail leur interdit de proposer quand on ne sait pas de quoi demain sera fait. En revanche, elle peut recevoir un jour des commandes qu’une main-d’œuvre à durée déterminée – mais qui pourrait ne plus l’être demain – lui permettrait de satisfaire et auxquelles elle préfère renoncer. Le refus de s’adapter, comme l’ont fait nos voisins, aux conditions modernes du travail, débouche ainsi sur un système qui le disqualifie et nourrit un chômage ruineux pour l’individu et la nation. Il se traduit par une formule d’une belle rigueur idéologique : pas d’emploi, s’il est « précaire ». Peu importent ses conséquences. Le principe est sauf et l’immobilisme est roi.

La doctrine a la pureté du cristal et prétend à l’universel. Et pourtant, cette revendication de générosité et de justice a généré une société marquée en profondeur par l’inégalité et la fragilité. Avec cinq millions de personnes qui servent l’Etat sans risques, quatre millions issues des premières qui bénéficient d’une longue retraite, trois autres enfin exclues du travail et socialement marginalisées, la France est devenue la nation à la fois la moins laborieuse, la moins généreuse, bref l’une des moins justes qui soient. Cette incapacité à sortir de son rêve, à voir le monde tel qu’il va et à se voir tel qu’on est, est le trait caractéristique de l’idéologie. Et la France ne parvient pas à s’en libérer. C’est à elle que l’on doit le rythme syncopé, hésitant qui rend si dur et éprouvant le travail de réforme. Certes, son urgence et sa nécessité ne sont pas contestées. Mais dès que le gouvernement met la main à l’ouvrage, les critiques pleuvent et les « grands » principes montent en ligne. Ainsi les médecins chez Molière se disputaient-ils savamment au chevet du malade qu’ils laissaient mourir.

Refonder l’Etat

La majorité parlementaire se cherche. L’exécutif est partagé entre le souci réformiste de Matignon et la prudence de l’Elysée. A gauche, la situation est à la fois meilleure et pire. Enfermée dans un non catégorique et sans nuances

à la maîtrise des grands chantiers qu'elle a laissés en plan, elle capitalise l'inquiétude de l'opinion. Pendant ce temps, le pays doucement mais sûrement s'enfoncé. Car la majorité de l'électorat socialiste appartient à une France immobile, épargnée – jusqu'à quand ? - par l'histoire, arc-boutée sur ses « acquis sociaux ». La Fonction publique retourne à la grève. Comme si l'assurance d'un emploi à vie, la précocité de la plupart des retraites n'étaient pas, par les temps qui courent, des privilèges.

Critiques inquiètes ou acerbes à droite, opposition bornée et muette sur l'essentiel à gauche, la France n'a pas encore compris que le temps de la réforme ne se comptait ni en mois, ni même en années, comme le prouve l'exemple des pays étrangers. Elle ne demande pas seulement de l'intelligence. Celle-ci ne nous a jamais manqué. Mais de la ténacité, vertu modeste, sans éclat et finalement plus rare. *Elle ne fait pas rêver ; elle est une condition de survie.* Elle attend des hommes de terrain et de foi, des ministres discrets, épris de service non une cohorte de diplômés de l'ENA qui, à de rares exceptions près, continuent d'occuper les plus hauts postes soit de l'Etat, leur vraie patrie, soit de partis politiques qui travaillent moins à sa rénovation qu'à sa conquête. Comment souhaiteraient-ils son déclin puisqu'ils en vivront demain ?

*
* *

A travers le dialogue de sourds entre une France d'en haut menacée d'impuissance et celle d'en bas, entre un Etat qui peine à imposer son autorité et une société civile tentée par le communautarisme, c'est-à-dire le désordre et la confusion, notre pays joue une partie difficile. Certes, il peut continuer encore un temps à cultiver avec délice le savoir-faire qui lui est propre, celui où chacun à la fois réclame l'égalité et défend ses intérêts. Cet art a son charme mais il n'aide guère ceux qui doivent le gouverner. D'autant plus que les conditions où la partie s'engage aujourd'hui sont radicalement nouvelles. Hier, le monde se contentait, comme au théâtre et selon l'humeur, d'applaudir ou de siffler les acteurs. Désormais, il est à nos côtés, sur la scène, et tirera impitoyablement parti de nos faiblesses.

Réussirons-nous à vaincre nos vieux démons ? *Ce qui est sûr c'est que la France n'a plus le choix qu'entre le sursaut et l'enlisement.* Face à cet impératif de salut public, les querelles de partis, de personnes, de doctrines, bref de boutique, sont d'un autre âge.

Maurice BLIN

Science et société

par Jean-Pierre ALIX

Toutes les civilisations - depuis la Chine, l'Empire perse, Alexandrie et le monde arabo-musulman, puis l'Occident européen, puis aujourd'hui nord-américain et demain peut-être à nouveau la Chine - se sont attachées à nouer des liens subtils entre science, technique et société pour en tirer les bénéfiques matériels qui assuraient en retour la puissance, le rayonnement et la libération de l'activité physique au bénéfice de l'activité intellectuelle ou spirituelle.

En Europe, on tenait pour évident, au moins depuis Bacon et Descartes, que la science ouvrait à l'homme la maîtrise de la nature. Pendant plus de trois siècles, cette approche relayée par les Lumières a porté la science et la technique. De ce fait, la science a engendré sans cesse de nouvelles découvertes. Cela a créé une confiance forte envers le savant qui recueille constamment, en France, 80% d'opinions positives en sa faveur, bien au-delà des artistes ou des hommes politiques.

Lors du dernier demi-siècle, les certitudes se sont affaiblies. Cinq enquêtes d'opinion, de 1972 à 2000, montrent que le pourcentage de ceux qui estiment que la science apporte « plus de bien que de mal » est passée de 56% à 37%, tandis que la réponse « autant de bien que de mal » a cru de 38 à 51%. Le scepticisme gagne. Curieuse tension de la relation science-société qu'il nous faut tenter d'élucider.

De la liberté de chercher à la crise de la recherche de l'année 2004

Aujourd'hui notre système de recherche est composite car, héritier des Lumières, il est surtout le produit de politiques considérablement renforcées depuis la Seconde Guerre mondiale. Trois phases ont marqué, dans les pays de l'OCDE, la politique scientifique :

- La première est définie par Vanevar Bush en 1945 : la science pour la science et la technologie au service de la défense. La conception des relations entre science et industrie est linéaire : on accumule des connaissances, les meilleures possibles. Le transfert des connaissances vers la technologie est

alors accaparé essentiellement par le secteur militaro-industriel.

- Après le premier choc pétrolier, émerge une deuxième vision : l'industrie peut être forte hors le complexe militaro-industriel, comme en témoignent l'Allemagne et le Japon. Au cours de cette période, le renforcement stratégique des industries passe par le développement de services internes de recherche.

- La troisième phase pourrait se définir comme étant celle des politiques à dominantes « qualité de la vie » et « développement durable ». Apparues dans les années 90, elles s'inscrivent dans un contexte caractérisé par la montée des nouvelles valeurs, l'appauvrissement progressif des Etats et la méfiance vis-à-vis de la science.

Trois époques, trois besoins qui s'entremêlent aujourd'hui jusque dans le débat sur la production des connaissances entre modernes et post-modernes : le cercle vertueux « science = progrès » (et la linéarité de la relation « science-technique-société ») issu des Lumières est donc partiellement remis en cause. Il y a à cela quelques raisons :

- L'aventure de l'atome a conduit à une abondante production électrique civile, peu polluante, mais aussi à la terrible destruction d'Hiroshima, puis à l'accident de Tchernobyl.

- La puissance nouvelle de la biologie a engendré de nombreuses crises (sang contaminé, dioxine, OGM, vache folle) qui toutes remettent en cause la faveur acquise avec les progrès de la médecine.

- La technologie, source de la mondialisation, soutient la croissance pour la croissance. Or, rien ne garantit que la technoscience va dans le bon sens. Il faut maîtriser la technique avant qu'elle ne nous maîtrise.

- L'exploitation de la nature par l'industrie accélère le réchauffement naturel de la planète. Cela renvoie chaque société, chaque pays et chaque citoyen au problème de bonne gestion des ressources que sont l'eau, l'air et l'énergie, à l'échelle du globe, et pour plusieurs générations aujourd'hui « cohabitantes ».

- Nous vivons une société de la peur : peur de la science (atome, clonage, Internet, CO₂, etc.), mais aussi peur des catastrophes, peur de tout, sauf de ce que l'homme provoque lui même (réchauffement de l'atmosphère) ; peur dans l'espace public de ne plus participer à la définition du monde.

Cette situation a inspiré à Hans Jonas l'énoncé du «principe responsabilité», c'est-à-dire une éthique de l'acceptable par les générations à venir. Devenu «principe de précaution», il fera bientôt partie de notre texte constitutionnel ¹ et, appliqué à la recherche, il pourrait reléguer au second plan le

¹ Dans le débat qui s'ouvre sur la validité de ce principe, les précautionneux disent qu'ils éviteront des erreurs, les pessimistes qu'ils subiront une privation de liberté. Les réalistes, dont je partage le point de vue, le contestent dans son fondement puisqu'il suppose une capacité de prédiction de l'avenir jamais encore avérée dans l'humanité.

scientifique au profit de l'expert, voire interdire certaines recherches. La société, si elle finance le système public de recherche, contrôle de plus en plus la recherche scientifique.

Cela crée une inquiétude chez ceux qui ne comprennent pas - et ne se sentent pas seuls responsables - du passage d'une relation optimiste fondée sur la notion de progrès à une relation ambivalente, dans laquelle les bénéfiques sont admis, et les risques refusés. Cette anxiété est à l'origine d'une grande partie du mouvement des chercheurs pendant l'année 2004.

Une responsabilité partagée

Traditionnellement, la relance de la recherche et la définition des enjeux se sont produits dans un groupe « éclairé » de scientifiques qui se sont tournés vers l'État. Mais la décision à deux acteurs n'est plus suffisante. Les politiques scientifiques ont désormais quatre bases distinctes, mais inextricablement mêlées :

- A l'évidence le milieu scientifique ; à cet égard, l'IHES² dont la revue atteint le premier taux de citation mondial en mathématiques, est un cas intéressant. Est-il généralisable ?

- L'enseignement supérieur ; or, la vocation des étudiants pour les études scientifiques a connu une chute importante ; ses effets à terme, négatifs, ne pourraient être compensés que par une politique volontariste aujourd'hui quasi inexistante.

- La participation à l'innovation. Une ouverture constante a eu lieu entre recherche et industrie, et réussit parfois de façon brillante, comme à Grenoble aujourd'hui (Minatec). Est-elle suffisamment développée sur l'ensemble du territoire pour créer la richesse qui garantit l'indépendance et la liberté ?

- L'ouverture à la société, au-delà du Prince, car il faudra maintenir la confiance dans la science et la technique, et nourrir un assentiment populaire qui serve d'aiguillon à la classe politique. Les décisions publiques ont conduit assez récemment à la création d'un milieu nouveau, celui de la culture scientifique et technique dont on perçoit la variété et la fragilité. A l'égard de l'ouverture recherchée, les médias puissants, la télévision, la radio, la presse devraient jouer un rôle majeur.

Ces quatre bases, indépendantes dans leur démarche, sont toutes constitutives des « sciences et techniques en société ». Synthèse et reliance sont ici une nécessité absolue : nous avons le plus grand besoin d'une nouvelle conscience, capable de porter une éthique de la responsabilité scientifique, qui ne soit

² Institut des hautes Etudes Scientifiques, IHES.

pas seulement celle de la science se faisant, mais celle du projet que la science permet. Et cela commence par la mobilisation des chercheurs eux-mêmes³, pour dire ce qu'est leur savoir et ce qu'il propose à l'opinion, pour qu'elle puisse ainsi forger sa propre conviction.

Remettre la science en société... dans une société démocratique

Inscrite dans l'histoire longue, la relation science-société est à renouer ? La question « Dans quel but et comment sortir de la crise ? » admet probablement plusieurs niveaux de réponse.

La science telle qu'elle est

La réalité de la science est modeste : vérifier à tout moment les hypothèses admises, les détourner, les déconstruire, en imaginer d'autres, les reconstruire ou les remplacer, est le devoir et l'honneur⁴ de chaque chercheur, qui a l'universel comme horizon... mais des résultats réfutables comme l'ont montré T.Kuhn et K.Popper. Si la science est unique, c'est *parce qu'elle* est provisoire et réfutable. N'oublions pas non plus la part de l'individu, et celle de la chance dans la découverte. Pour citer Jean-Marie Lehn⁵, « la nature a mis l'homme dans la nature, et doté l'homme de la science » : la nature est ainsi faite que la science y est incluse.

Ouvrir le débat de la finalité

La science appartient d'abord à un projet de civilisation. Heidegger a proposé, dans la tradition des Encyclopédistes, trois concepts pour juger : la vérité, la bonté et la beauté et trois concepts pour l'action : la liberté, l'égalité et la justice. C'est avec eux qu'il faut apprécier la science et de la technologie aujourd'hui. Quelles recherches sont nécessaires pour bien traiter les questions de l'eau, de l'énergie, de la biomasse et de sa diversité, et celles du bien-être (santé, développement), sans occulter la compétition, la guerre et la paix ?

La face positive de l'innovation

L'innovation fait parfois peur. Mais le progrès technique est aussi très prometteur : il a permis de changer de fond en comble l'habitat, les possibilités de se déplacer ou de communiquer, le travail ou encore l'allongement de la durée de la vie. A l'horreur d'Orwell, opposons non pas la béatitude technicienne, mais sa capacité à satisfaire des besoins. Il faut désormais maîtriser les usages de la technique, maîtriser la maîtrise promise par la modernité. Un sujet particulièrement aigu est celui de l'énergie, pour laquelle le siècle verra

³ C'est le projet du MURS, mouvement universel de la responsabilité scientifique (www.murs-france.asso.fr)

⁴ « duty » serait le mot juste

⁵ Professeur à l'Université Louis Pasteur de Strasbourg, Prix Nobel de chimie

des transitions qui concernent l'ensemble de l'humanité. Nous ne pouvons que nous y préparer activement, et le « nous » est ici celui de l'humanité dans son ensemble.

Choisir une échelle géopolitique significative

Les Etats-Unis et la Chine préparent à terme un duopole durable. Il nous faut choisir une échelle géographique et politique significative. L'Europe, à condition qu'elle veuille bien sortir de l'impuissance, est une bonne échelle parce qu'elle offre une diversité compétitive suffisante pour rassembler, comparer, créer et adapter.

Avec l'objectif de Lisbonne, a été proposée en 2000 la création d'un espace européen de la recherche : il s'agit de faire de notre continent une société de la connaissance soutenant fortement sa recherche pour mieux préparer sa compétitivité technique, sociale et économique. Cinq ans après, qu'en est-il ?

Définir les domaines public et privé

Depuis 50 ans, les priorités ont oscillé (cf les 3 étapes). Elles reposaient toutes sur une vision classique de l'Etat-puissance rationalisant la vie de la société. Or de l'Etat-nation, *nous sommes passés à l'Etat modeste*, tout juste capable d'accompagner une société qui emmêle, dans un mouvement parfois difficile à saisir, les contraintes mondiales et ses propres traditions.

La recherche à financement privé représente déjà dans certains secteurs comme la pharmacie la majorité et son usage va dépendre largement de la propriété intellectuelle (brevets, marques, licences). Qui décidera en fait des maladies que l'on soigne ? Il y a tout intérêt à ce que les domaines respectifs du public et du privé soient clairement dessinés, la part des responsabilités et les modes de coopération précisés.

En forme d'espoir

J'aimerais dire avec Camus que « seuls parmi les ruines nous avons conscience d'un monde nouveau ». J'aimerais que sans discours inutile, la loi qui s'annonce et l'agence de la recherche qui se crée soient en résonance avec les aspirations, que nous sentons poindre ici et là, à vivre avec ce monde, dans le respect, une aventure renouvelée de la science. Le voudrons-nous ? Saurons-nous ? Je le souhaite.

Jean-Pierre ALIX

Qu'attendre des Semaines Sociales ?

par Jean-Pierre PRÉVOST

Les Semaines Sociales depuis cent ans ont puissamment contribué au progrès dans notre pays. La réunion qui s'est tenue à l'automne dernier trahit l'incertitude qui affecte le « social ». L'auteur de cet article ne manque pas de manifester sa déception à cet égard. Quelques interventions révèlent pourtant des voies nouvelles et des espérances futures. Un encouragement critique pour la prochaine session ?

Depuis 1904, date de la première Semaine Sociale qui s'était tenue à Lyon, cette manifestation, unique en son genre, est à la fois le lieu de rencontre des catholiques épris de justice sociale et le vivier de propositions, de projets, d'initiatives qui en font la richesse. Aussi était-il heureux que pour leur centenaire, son Président, Michel Camdessus, et l'équipe qui l'entoure aient voulu frapper un grand coup en élargissant cette 79^{ème} session (il y eut des interruptions du fait des guerres et l'institution faillit disparaître comme d'autres après 1968) à tous les Européens .

Ce fut un succès en ce qui concerne la participation : plus de 4.000 personnes avaient fait le déplacement à Lille (23 au 26 septembre dernier), haut-lieu du catholicisme social, ce qui a permis de retrouver les records d'audience de jadis, dont un millier d'entre eux en provenance de dix-huit autres pays de l'Union européenne et notamment de l'Europe du Centre et de l'Est. Les jeunes étaient de retour et donnaient un visage frais et joyeux à ces rencontres.

Le thème retenu, 2004, était à lui seul tout un programme : « l'Europe : une société à inventer » et la qualité des intervenants tels que Jacques Delors, Romano Prodi, Jean-Claude Juncker, jeune et brillant Premier ministre du Luxembourg, et aussi Jacques Barrot, Philippe Morillon, René Rémond, Jean Boissonnat, Jean-Baptiste de Foucauld et bien d'autres encore permettaient

d'espérer des propositions novatrices et aussi un large écho dans l'opinion.

Il fallut déchanter. Une organisation impeccable, une ambiance chaleureuse n'ont pas suffi à transformer cette rencontre d'amitié et de congratulations en une force de proposition et d'action. Les médias ne s'y sont d'ailleurs pas trompés qui ont brillé par leur absence, hors la presse catholique, comme s'il s'agissait d'un non-événement .

Un bilan contrasté

Le bilan est maigre en effet, une fois dépouillé l'académisme et le « politiquement correct » des interventions magistrales et la mosaïque des interventions individuelles. Sans doute l'aspiration reste-t-elle celle des origines à savoir « transformer la société dans le sens du progrès social et vers plus de justice » mais que retenir de cette session ?

Sur le plan politique, il est proposé de taxer le commerce des armes et de faire en sorte que l'Europe parle d'une seule voix à l'ONU, à la Banque Mondiale et au FMI (mais il n'a pas été suggéré que la France renonce, à cette fin, à son siège de membre permanent au Conseil de Sécurité en même temps que la Grande Bretagne), et plus généralement que soit édifié un ordre économique mondial, mais pas un mot de la Politique Agricole Commune, responsable pour une part non négligeable de la ruine de pans entiers de l'agriculture africaine. Sur le plan social, la timidité est encore plus grande. Tout au plus, le Forum « Pauvreté, ouverture et partage » a-t-il proposé que soit institué un statut européen du service civil pour les jeunes et que soient généralisés les forums permanents de l'insertion réunissant notamment Rmistes et gestionnaires sociaux, comme cela existe déjà à Lille.

On est loin, on le voit, des propositions audacieuses et souvent révolutionnaires, pour l'époque, des Semaines Sociales d'antan. Comme le rappelait récemment Jean Flory, membre du Conseil des Semaines Sociales, dont le père en fut, après-guerre, le Président tout en participant activement aux plus hautes instances du MRP : « Dès avant 1914, les Semaines Sociales proposaient l'assurance-chômage, le développement généralisé de l'assurance maladie, l'impôt progressif sur le revenu, l'égalité des salaires masculins et féminins, le salaire minimum pour le travail à domicile, la journée de huit heures, le congé hebdomadaire généralisé du samedi après-midi... Beaucoup de ces réformes n'interviendront que cinq, dix ou même cinquante ans après »

A quoi est donc due cette panne de l'imagination sociale ? Sans doute l'époque a-t-elle changé et il a été mis fin aux injustices les plus criantes. Mais

la « question sociale », comme on disait alors, n'est pas réglée. La pauvreté extrême, selon le Secours Catholique, s'accroît, la situation des immigrés n'est pas satisfaisante, le chômage se stabilise à un taux insupportable, tous les systèmes de protection sociale sont en crise.

La neutralité manque de saveur

Peut-être faut-il d'abord incriminer la méthode de travail retenue par les organisateurs ? Au lieu de leçons de type universitaire préparée par des spécialistes ou des groupes de travail faisant le point des recherches dans leur domaine, suivies de réponses aux questions des auditeurs, des personnalités connues, viennent débattre de manière improvisée, comme à la télévision, à partir de leur expérience personnelle en séance plénière avant que le public ne parte en commissions, appelées forums, avec chaque fois une dizaine d'orateurs. Il en résulte un éparpillement des centres d'intérêt, une dilution des propositions, un appauvrissement de la pensée, même si l'on retient qu'il n'est pas dans la nature des Semaines Sociales de voter des résolutions. Il ne s'agit pas bien sûr d'un Congrès !

Mais précisément, à force de vouloir garder une certaine neutralité, la timidité à l'égard du monde politique devient choquante. Le cardinal Etchegaray, présent tout au long de la session, a eu beau rappeler que l'engagement notamment politique n'était pas, pour les chrétiens « une matière à option », l'accent était davantage mis sur le constat que sur le débat et les questions qui fâchent étaient généralement esquivées. D'ailleurs peu de responsables réellement engagés, chefs de partis, élus de pointe, responsables syndicaux, étaient présents. La distance prise à l'égard des chrétiens engagés ne favorise manifestement pas le surgissement de propositions novatrices.

La politique et la blancheur

Bref, les inventeurs de l'Europe nouvelle n'étaient pas au rendez-vous, malgré la bonne volonté de tous, leur foi en la construction européenne, leur confiance en une Europe ouverte. Anecdote significative : partout affichée, sur les documents, derrière les orateurs, figurait une carte de l'Europe élargie à l'Est et incluant la Turquie. Remarque spontanée de beaucoup : mais où est l'Afrique ? Manière d'exprimer une conviction commune. L'Union européenne ne peut se concevoir comme une forteresse protégée du reste de l'humanité mais comme un modèle.

« Utopie angélique ? Ou mission évangélique ? », interroge José de Broucker, qui rapporte cette anecdote dans la Lettre des Semaines Sociales rendant compte de cette session, et il poursuit : « Si c'est de l'utopie, il n'y a

qu'à laisser aller. Si c'est un programme, il faut le traduire en moyens politiques. Et travailler à leur mise en œuvre ».

Telle est précisément la question. Et il est heureux que les responsables des Semaines Sociales en prennent conscience. Leurs amis, et nous en sommes, engagés à des degrés divers dans l'action politique, ne peuvent que s'en réjouir et proposer de les aider à une construction programmatique qui inciterait de nombreux acteurs politiques à apporter leur contribution.

Reste l'absence quasi complète d'ouverture œcuménique. Lorsque les Semaines Sociales ont été créées, il s'agissait pour une poignée de catholiques sociaux de se faire entendre face à une Eglise dominatrice et conservatrice. La situation est aujourd'hui totalement différente. L'Eglise catholique, sous l'effet de la sécularisation de la société, a perdu de son audience en même temps qu'elle reprenait à son compte l'essentiel des préoccupations des catholiques sociaux. En même temps, l'immigration et la réunification de l'Europe ont introduit un pluralisme religieux inimaginable naguère : protestants, orthodoxes, musulmans, bouddhistes....

N'est-il pas temps, dans ces conditions, pour les Semaines Sociales, de s'ouvrir réellement et de pratiquer un œcuménisme dont on voit mal en quoi les contraintes théologiques actuelles qu'impose le Vatican pourraient être malmenées ? Il est en effet paradoxal pour une institution d'inspiration catholique de vouloir une Europe ouverte et de négliger l'existence des autres religions dont le poids ne cesse de s'accroître. Ne serait-ce pas une façon de multiplier la force de proposition et l'audience des Semaines Sociales que de pratiquer un « aggiornamento » d'autant plus nécessaire que, face aux résistances et au matérialisme égoïste des nantis, les partisans de la solidarité et du partage ne seront jamais trop nombreux.

Jean-Pierre PRÉVOST

La conscience historique ou l'éveil Aronien à la réflexion politique

par Christian SAVÈS

L'actualité de Raymond Aron devient de plus en plus grande parce que sa pensée s'enracine dans une réalité vécue : celle de l'entre deux guerres.

Fondamentalement, la conscience historique chez Raymond Aron, ce fut d'abord la rencontre d'un siècle et d'une intelligence avide de le comprendre. Plus précisément, ce fut l'étincelle provoquée par cette rencontre... et de l'étincelle jaillit la lumière, une lumière qui devait inonder l'ensemble de son œuvre. Peu de grands penseurs auront possédé à un si haut point ce que Jacques Bainville appelait "l'intelligence de l'Histoire" ¹. Désireux de se rendre intelligibles les faits, les événements de son temps, c'est par la médiation de la conscience historique qu'il y est parvenu. Elle représente un moment décisif dans la formation de sa pensée : celui de l'éveil de son esprit, de son intelligence, à la réalité de son temps.

Dès le début des années trente, la conscience historique s'impose comme la matrice intellectuelle de toute l'œuvre aronienne à venir. De fait, le concept allait traverser de part en part celle-ci : chacun de ses ouvrages, écrits à partir de là, porte la marque de cette conscience historique (et même une marque au fer rouge). Elle confère au regard qu'il porte sur les événements une acuité sans égale et donne à son intelligence une sensibilité politique qui fera toute la valeur de son jugement. Au demeurant, il convient de souligner que tout au long de sa vie (et de son œuvre), conscience historique et réflexion politique entretiendront comme un rapport nécessaire dérivant de la nature des choses, bref un rapport de consubstantialité. A cet égard, le séjour de Raymond Aron en Allemagne (de mars 1930 à août 1933, à Cologne puis à

¹ Jacques Bainville, historien de l'entre deux guerres réputé pour sa (très) lucide analyse des conséquences politiques de la paix (celle de 1919, issue du Congrès de Versailles) fut l'auteur d'un essai moins connu mais justement intitulé : "L'intelligence de l'Histoire".

Berlin) garde quelque chose d'un voyage "initiatique". Ce fut le prélude à cet éveil, éveil de toute une vie à la conscience historique. Par-là même, il constitue dans l'existence et l'œuvre d'Aron un événement fondateur, une sorte de "détonateur intellectuel". Les perspectives qu'il entrevit alors décidèrent non seulement de son projet philosophique, mais aussi de sa vie d'homme. Ce séjour en Allemagne oriente, de manière décisive, le cours de son existence :

- en même temps qu'il lui donne accès à cette conscience historique, il lui révèle avec beaucoup de netteté le drame qui était en train de se nouer, dès la première moitié des années trente ;
- le poids de cette conscience historique explique sa trajectoire intellectuelle et politique, par la suite ;
- le travail incessant de sa conscience historique lui confère cette souveraine appréciation du regard, dont parlait Max Weber.

La conscience historique révèle à Aron le drame qui se noue, au début des années trente

Raymond Aron mit à profit son séjour en Allemagne pour approfondir sa connaissance des grands philosophes germaniques. Il découvrit également toute une tradition critique de la philosophie de l'Histoire avec Dilthey, Rickert, Simmel et Weber. L'intérêt qu'il manifesta pour ces auteurs et l'importance qu'il leur reconnut dans sa formation intellectuelle l'amènèrent, quelques années après, à leur consacrer un petit essai justement intitulé : "La Philosophie critique de l'Histoire" ². Il semble bien que ce soit à la lecture de Dilthey, que le jeune agrégé de philosophie ait découvert le concept de "conscience historique". Au contact de Dilthey, il ne va pas seulement découvrir le concept, mais il va aussi commencer à réfléchir à partir de lui, c'est-à-dire à développer sa propre philosophie critique de l'Histoire. Dans l'étude qu'il lui consacre, Aron rappelle que, dans les derniers écrits de Dilthey, l'idée de la critique de la raison historique s'est approfondie par le fait qu'il a développé toutes les conséquences du primat de la vie sur la pensée. En effet, comprendre l'homme et surtout comprendre la prise de conscience de l'homme par lui-même constituait son grand projet philosophique. Il en vient alors à exposer son interprétation de la conscience historique à l'œuvre, dans la pensée de Dilthey : "Mais la conscience historique qu'il oppose toujours aux ambitions des philosophies ne reconnaît pas seulement les contradictions données dans le réel, elle signifie aussi une certaine manière de penser le devenir [...] Lorsque Dilthey emploie l'expression de conscience historique, il faut se souvenir de tout cet héritage : immanence de la renaissance, spiri-

² Raymond Aron : "La philosophie critique de l'Histoire" ; Paris, Vrin, 1938. Cet essai constituait sa thèse secondaire, sous le titre d'"Essai sur une théorie de l'histoire dans l'Allemagne contemporaine", et c'est en commençant par l'exposer qu'il ouvrit sa soutenance.

tualité intérieure de la réforme, multiplicité des univers mis au jour par la recherche érudite, esprit créateur de la philosophie transcendantale intégrée à l'évolution, effort pour atteindre l'universel au travers des formes temporelles. Ainsi s'explique la double portée, négative et positive, de la conscience historique : plus d'absolu, plus de doctrine définitive, mais la présence du passé humain dans la conscience de l'historien" ³.

A partir de là, la réflexion aronienne serait axée sur l'Histoire, sa compréhension et son interprétation. Grâce à elle, l'Histoire deviendrait enfin le lieu où se manifesterait l'esprit, où il pourrait donner toute sa mesure. La conscience historique constituait un héritage de la philosophie de l'Histoire, que Raymond Aron a capté à son profit (mais qui d'autre que lui le revendiquait, au début des années trente ?) car il a vu qu'il lui offrait un univers à sa mesure, c'est-à-dire un univers qui s'offrait tout entier à la puissance de pénétration et d'analyse de son esprit, de sa propre conscience historique en action. C'est assurément Aron lui-même qui a le mieux défini son éveil à la conscience historique en ces termes, lors de son discours de réception à l'Académie des Sciences Morales et Politiques, le 15 janvier 1965 : "Sur les bords du Rhin, alors que je lisais passionnément Hegel, Marx et Max Weber, j'ai conçu le projet qui est resté le mien, penser l'Histoire en train de se faire, en assumer les servitudes avec autant de lucidité que possible, en déchiffrer la signification sans jamais oublier que cette signification n'est ni inscrite dans les faits, ni déterminée à l'avance. Ce projet m'exposait à une tension intérieure entre une science, animée par une inquiétude philosophique et une action, que je souhaitais éclairée par la connaissance objective" ⁴. Au début des années trente, Aron a donc découvert son être historique ou, si l'on préfère, l'historicité de son être. Au cours du demi-siècle qui suivit, il demeura obstinément fidèle à cet engagement de jeunesse, ne cessant d'enrichir et de développer cette conscience historique à partir de sa réflexion politique et, bien sûr, de la philosophie de l'Histoire qui la sous-tendait.

La découverte de la profondeur du champ offert à la réflexion par la philosophie de l'Histoire et l'éveil à la conscience historique sont deux événements qui constituent pour Aron le moment de la rupture avec l'enseignement de ses maîtres, à la Sorbonne. C'est aussi le moment à partir duquel il se décide à conquérir son autonomie, c'est-à-dire à développer sa pensée propre, à

³ Raymond Aron : "La philosophie critique de l'Histoire" ; Paris, Seuil, Points, 1970 (rééd.), pp. 33-34. La citation est extraite de cette dernière édition.

⁴ Les propos de Raymond Aron sont rapportés par Elisabeth Dutartre, responsable des Archives Raymond Aron, dans : "Les Archives Raymond Aron, cinquante ans d'histoire politique et intellectuelle" ; contribution au colloque international de Budapest (octobre 2000), consacré à la pensée de Raymond Aron : « Raymond Aron et la liberté politique » ; Paris, de Fallois, 2002, p. 55.

s'émanciper de la tutelle intellectuelle pesante de ses vieux professeurs. Certes, la rupture se fera à l'amiable, mais elle n'en sera pas moins définitive, sur un plan philosophique...

Le poids de cette conscience historique explique sa trajectoire intellectuelle et politique ultérieure

De nombreux documents et témoignages attestent de l'importance du séjour en Allemagne dans ce qu'il faut bien appeler le "déclat" aronien. En tant que penseur, il effectue sa mutation intellectuelle et prend en mains sa destinée philosophique ; en tant qu'homme, il imprime à sa vie un tournant décisif l'amenant à explorer une direction nouvelle. C'est, bien sûr, dans ses mémoires qu'il se montre le plus explicite sur la question. Le 10 mai 1933, en compagnie de son ami l'historien Golo Mann, il assiste à l'autodafé organisé par Goebbels : "La scène elle-même, telle que je la regardais, non au milieu des S.A., mais à quelques mètres de distance, près de l'université, était dépourvue de toute grandeur. Ni foule ni enthousiasme : peut-être une centaine d'hitlériens en uniforme, la déclamation de Goebbels ("je livre au feu")... Golo Mann et moi ne parlions pas, unis en silence par nos réflexions solitaires. En un pays de culture, et de haute culture, la vieille classe dirigeante avait confié à ces ruffians (les nazis) la mission de rendre à l'Allemagne son indépendance et sa puissance. Les livres se consumaient "unter den linden" comme jadis ceux de la bibliothèque d'Alexandrie ; les flammes symbolisaient la barbarie au pouvoir" ⁵. Nul doute que cet événement n'ait marqué à vie la conscience historique du jeune Aron. C'est du reste bien longtemps après, à l'occasion de la remise du prix Goethe, en 1979, que Ralf Dahrendorf, prononçant la "laudatio" du récipiendaire, déclara que l'Allemagne fut son destin, ainsi que le rapporte Aron lui-même dans ses mémoires ⁶. Mais un passage de ses mémoires paraît encore plus révélateur de ce que fut son évolution intellectuelle et morale, suite à son séjour en Allemagne : "Quant à moi, j'avais franchi une étape dans mon éducation politique – une éducation qui durera aussi longtemps que mon existence elle-même. J'avais compris et accepté la politique en tant que telle, irréductible à la morale ; je ne chercherai plus, dans des propos ou par des signatures, à donner la preuve de mes bons sentiments. Penser la politique, c'est penser les acteurs, donc analyser leurs décisions, leurs fins, leurs moyens, leur univers mental" ⁷.

D'autres auteurs viennent parfaitement corroborer cette analyse, et en particulier son biographe Nicolas Baverez, lequel écrit à propos de l'agonie de la

⁵ Raymond Aron : "Mémoires" ; op.cit., p. 63.

⁶ Ibidem, p. 67.

⁷ Ibidem, pp. 79-80.

République de Weimar et de la montée du nazisme : "C'est parce qu'Aron comprit, un des premiers, que le destin du siècle se nouait autour de l'affrontement du communisme et du nazisme, c'est-à-dire de deux idéologies prétendant reposer sur des bases scientifiques, qu'il décida de fonder sa théorie critique de la connaissance sur l'étude des sciences sociales et non de la biologie" ⁸. Aussi peut-il en conclure que l'homme qui rentra d'Allemagne en août 1933, en revint très différent, et même profondément transformé. Le jeune homme avait fait place à l'homme déjà mûr intellectuellement et politiquement. L'historien Jean-François Sirinelli vient, sur ce point, conforter le jugement de Nicolas Baverez. Cet auteur rappelle que l'adieu aux "préférences intimes" de la jeunesse aronienne, et en premier lieu à son pacifisme nourri de chartiérisme, se fit progressivement à partir d'articles, qu'il envoya d'Allemagne à des revues françaises. Une citation d'Aron, reprise par Sirinelli, lève à cet égard toute possibilité d'équivoque sur sa maturation intellectuelle : "C'est au début des années trente, sorti pour la première fois de l'hexagone, que je découvris tout à la fois le sens de ma vie, le tragique de la politique et la fragilité de la liberté" ⁹. Par conséquent, c'est bien le spectacle de l'Allemagne sombrant dans le nazisme et, à travers lui, le choc frontal de l'Histoire en train de se faire qui devait déboucher sur cette posture de "spectateur engagé" ultérieurement revendiquée par Aron ¹⁰.

Si la conscience historique peut vouer celui qui la revendique à un supplice permanent de l'esprit, à une forme de désenchantement perpétuel, elle peut aussi l'accompagner sur les chemins de la transcendance, en lui conférant une lucidité et une sûreté de jugement que plus rien ne viendra démentir. C'est exactement ce qui s'est passé, dans le cas de Raymond Aron. Il ne se trompera pas dans ses choix ultérieurs et sera toujours du bon côté ; quel qu'en soit le prix. En juin 1940, au moment du désastre, il sera l'un des premiers Français à rejoindre Londres et la France Libre (plus que le général de Gaulle...). De même, après la guerre, choisira-t-il résolument son camp dans le combat qui opposera la démocratie occidentale au totalitarisme soviétique. Il sera, indéfectiblement, du côté des démocraties.

La lucidité, impardonnable lucidité en vérité, était bien pour lui la première loi de l'esprit. Aussi peut-on affirmer que, chez Aron, l'antifascisme d'avant-guerre et l'anticommunisme d'après-guerre ont un dénominateur commun : l'antitotalitarisme. Mieux que quiconque, il avait su retenir les

⁸ Nicolas Baverez : "Raymond Aron, un moraliste au temps des idéologies" (Biographie) ; Paris, Flammarion, 1993, p. 79.

⁹ Ibidem, p. 114.

¹⁰ "Le spectateur engagé" : c'est sous ce titre que furent publiés, au début des années 80, les entretiens entre Raymond Aron et ses jeunes interlocuteurs, Jean-Louis Missika et Dominique Wolton (Paris, Julliard, 1981).

leçons de Clausewitz, le grand stratège, et se pénétrer profondément de sa pensée, au point de calquer un peu sur son modèle la stratégie qu'il fit sienne dans sa décision et sa manière d'affronter l'ennemi.

Ainsi, par la prégnance de sa conscience historique et l'engagement politique et philosophique que, très tôt, elle lui suggéra, Aron est parvenu à conjurer ces deux périls qui pouvaient a priori le menacer : le fatalisme et le désespoir. Il a su admirablement les dépasser. Nul doute que cette souveraine appréciation du regard, héritée de Max Weber, y ait été pour quelque chose.

Le travail de sa conscience historique lui confère cette souveraine appréciation du regard, chère à Max Weber

Entre Aron et Weber, il y a plus qu'une simple connivence intellectuelle : une proximité de vues, la souveraine appréciation d'un regard porté sur les événements de leur temps. Pour être exact, il faut préciser que Max Weber parle de souveraine compétence du regard, dans "Le Savant et le Politique". Voici ce qu'il consigne, mot pour mot : "Ce n'est pas l'âge qui importe, mais d'abord la souveraine compétence du regard qui sait voir les réalités de la vie sans fard et ensuite la force d'âme qui est capable de les supporter et de se sauver avec elles" ¹¹. Les commentateurs ont souvent insisté, à juste titre, sur le moment essentiel que constitue, dans la formation intellectuelle d'Aron, la découverte et la lecture du grand sociologue allemand. Aron lui-même reconnaît ce qu'il lui doit dans plusieurs passages de ses mémoires : "La saisie des significations dans l'histoire – se – faisant m'amena ou me ramena à Max Weber dont j'estimai peu à peu la grandeur en même temps que je me découvris lié à lui par une affinité élective [...] en lisant Max Weber, j'entendais les rumeurs, les craquements de notre civilisation, la voix des prophètes juifs et, en écho dérisoire, les hurlements du Führer. La bureaucratie d'un côté, l'autorité charismatique du démagogue de l'autre, l'alternative se retrouve de siècle en siècle. En 1932 et 1933, je perçus pour la première fois, élaboré par un sociologue qui était aussi un philosophe, mes débats de conscience et mes espérances" ¹². Ce qui l'éblouissait, chez Weber, c'était une vision de l'Histoire universelle, la mise en lumière de l'originalité de la science moderne et une réflexion sur la condition historique et politique de l'homme. Si le jeune agrégé de philosophie a donc découvert, chez Dilthey le concept de conscience historique, ainsi qu'il a été vu, c'est au contact de Weber qu'il en a entrevu toutes les potentialités, qu'il a compris la profondeur du champ d'investigation que celle-ci offrait à son esprit avide de connaissance.

¹¹ Max Weber : "Le Savant et le Politique" ; Paris, U.G.E. – collection 10/18, 1982 (rééd.), p. 182 (préface de Raymond Aron).

¹² Raymond Aron : "Mémoires" ; op. cit., pp. 68-70.

Dans le réalisme aronien, il y a, de façon indélébile, une inspiration wébérienne : celle qui le pousse à privilégier une étude objective et anti-idéologique de la politique. Tout en donnant un sens humain et existentiel au primat du politique, Aron et Weber estimaient l'exercice direct du pouvoir incompatible avec la liberté requise au philosophe politique. Probablement est-ce pour cette raison que l'un et l'autre ont réinventé la relation décisive, dans une perspective réaliste, entre la politique et l'Histoire. La défense et l'illustration du principe de réalité dans l'œuvre aronienne participe de ce souci de vérité qui caractérisa tant son auteur. En dernière analyse, dans sa vision philosophique, la liberté dépend de la vérité et l'une et l'autre ne peuvent se réaliser que dans et par l'Histoire. Ainsi la conscience historique d'Aron est-elle, quelque part, une fenêtre d'espoir entr'ouverte sur la possible conquête simultanée de ces deux biens suprêmes (le Juste et le Vrai) par les seules forces de l'esprit. Justement, l'acuité de ce regard, la lucidité du personnage et sa quête permanente du Vrai, par delà les apparences, contribuèrent pour beaucoup à la qualité de son écriture. Elles l'amenèrent également à ne pas transiger avec les valeurs fondamentales en lesquelles il croyait : la liberté, la démocratie. En effet, peu d'hommes de sa génération (probablement aucun...) ne hissèrent leur réflexion historique et politique au niveau où Aron avait, très tôt, hissé la sienne.

En 1959, dans son introduction à la traduction française de Max Weber ("Le Savant et le Politique"), Raymond Aron affirme : "Oui, l'histoire est la tragédie d'une humanité qui fait son histoire, mais qui ne sait pas l'histoire qu'elle fait" ¹³. Puisque les hommes font l'Histoire mais qu'ils ne savent pas l'Histoire qu'ils font, à partir de sa conscience historique, Aron a essayé de comprendre (rétrospectivement et, aussi, au fil de l'actualité), l'Histoire qu'ils avaient fait ou qu'ils étaient en train de faire.

C'était assurément pour lui le meilleur moyen de mettre sa conscience historique au service de sa conscience d'homme...

Christian SAVÈS

¹³ Ce propos de Raymond Aron est repris par son ami Georges Canguilhem, dans sa contribution au colloque que l'E.N.S organisa en 1988 ("Raymond Aron, la philosophie de l'histoire et les sciences sociales"). Les actes du colloque ont été publiés sous le titre : « Raymond Aron, la philosophie de l'histoire et les sciences sociales » ; Paris, Editions Rue d'Ulm, 1999, voir p.23.

Le MRP, un grand parti politique ⁽¹⁾

par Jean-Dominique DURAND

Pour la première fois, le catholicisme politique dans son option démocrate-chrétienne parvenait à déboucher sur un grand parti, qui allait s'imposer dans le nouveau paysage politique de la France en reconstruction.

Les 25 et 26 novembre 1944 se tint à Paris le congrès constitutif du Mouvement républicain populaire. Le nouveau parti était issu tout à la fois des expériences démocrates-chrétiennes et du militantisme d'Action catholique des années 1920 et 1930, et de la Résistance, dont des hommes comme Georges Bidault et Maurice Schumann étaient particulièrement représentatifs. Il occupe dans l'histoire politique de la France une place singulière.

Pour la première fois, en effet, le catholicisme politique dans son option démocrate-chrétienne parvenait à déboucher sur un grand parti, qui allait s'imposer dans le nouveau paysage politique de la France en reconstruction, jusqu'à rassembler un quart de l'électorat lors des élections de 1945 et 1946. Le nouveau parti se situait au centre gauche. Récusant, contrairement aux autres partis démocrates-chrétiens européens, la référence confessionnelle explicite, le MRP soulignait en revanche sa spécificité républicaine et son attachement aux valeurs de 1789. C'est sans doute ici que réside son importance : sa médiation a permis la reconnaissance définitive de la République

démocratique par les catholiques français et leur intégration dans le système politique en permettant à des catholiques d'accéder aux plus hautes charges de l'État, en mettant fin à près d'un demi-siècle d'ostracisme.

Ses positions étaient hardies, prônant des nationalisations importantes et appelant de ses vœux « *la Révolution par la loi* ». Mais le MRP ne fut jamais un parti de masse, avec ses 125 000 adhérents en 1946, mais seulement 29 000 en 1949, et, sur le plan électoral, le reflux vint rapidement : 15% des suffrages en 1951, 11 % en 1956, 8,9 % en 1962. Il fut victime de trois types de contradictions. La première provient précisément de son programme au caractère progressiste qui ne répondait pas aux attentes de son électorat modéré, qui vit en lui avant tout un rempart contre le communisme en 1945-1946, mais qui se rallia ensuite à d'autres partis. Contrairement à la CDU en Allemagne ou à la Democrazia Christiana en Italie, le MRP ne parvint pas à s'imposer sur un arc électoral ample allant du centre droit au centre gauche, ni à briser la logique bipolaire de la vie politique française issue de la Révolution française. Dénoncé par

la droite comme complice de la gauche, ses références religieuses le rendaient suspect à cette dernière, et il ne sut pas intégrer le gaullisme pour briser cette dialectique droite/gauche. Là apparaît une deuxième contradiction. L'histoire des relations tumultueuses du MRP et du général de Gaulle mériterait une étude spécifique tant les sentiments contradictoires (admiration, affection, méfiance, incompréhension) se mêlent avec passion aux calculs politiques. Le MRP ne se remit pas de sa rupture de 1946 avec l'homme du 18 juin et subit la concurrence désastreuse en termes électoraux du RPF auxquels se rallièrent de nombreux démocrates-chrétiens. Cette division est révélatrice de la troisième contradiction dans laquelle le MRP s'est débattu. Parti d'inspiration chrétienne, mais « aconfessionnel », il n'a jamais réussi à rassembler l'ensemble des catholiques, dispersés sur l'ensemble de l'arc électoral.

Le déclin du MRP ne put être enrayeré ni par l'enthousiasme et le dévouement de ses militants et de ses cadres, ni par l'effort remarquable de réflexion et de formation, rare dans un parti politique qui s'était donné avec *France-Forum* une grande revue intellectuelle animée par le philosophe Etienne Borne et par Henri Bourbon. Mais ce parti qui s'intitulait fièrement en 1945 «*parti de la IV^e République*» était en 1958 identifié au régime déchu, et accablé de railleries. Il n'en reste pas moins vrai que son rôle historique est très important. Il a été souligné par Jean Lecanuet, son dernier président, lors de son dernier congrès en mai 1964 : « *Le MRP, en vingt ans d'existence, a accompli l'essentiel de sa mission. Il a protégé la France de la subversion communiste, ouvert une ère de progrès social, jeté les fondements de l'Europe unie, et séparé, une fois*

pour toutes, le spirituel du réactionnaire. Il a permis, au cours de cette période, dans les mœurs et les cœurs, le ralliement à la République de la tradition spiritualiste ».

Le MRP a participé à tous les gouvernements – sauf trois – entre 1945 et 1958. Ses responsables ont occupé une place de premier plan dans la politique de la famille avec Robert Prigent, dans la réconciliation franco-allemande et la construction de l'Europe avec Robert Schuman, dans la modernisation de l'agriculture avec Pierre Pflimlin entre 1948 et 1951, dans celle de l'industrie avec Jean-Marie Louvel entre 1950 et 1954, dans la mise en œuvre d'une démocratie sociale avec la création des délégués du personnel proposée par Francine Lefebvre, députée de Paris, et l'action de Paul Bacon au ministère du travail pendant près de dix ans, dans la recherche d'institutions stables et dans la défense ferme de la démocratie en 1947 comme en 1958.

Sans doute le MRP a-t-il échoué si l'on s'en tient à l'arithmétique électorale, mais il reste certainement l'un des partis politiques qui a le plus contribué à transformer la France dans la délicate période de la reconstruction et à conduire sur bien des voies nouvelles, dont la plus importante reste sans conteste la réconciliation entre la France et l'Allemagne et l'unité d'une Europe nouvelle.

Jean-Dominique DURAND

(1) Cette libre opinion parue dans « *La Croix* », le 15/12/2004, est reproduite avec l'aimable autorisation de ce journal.

La chronique des lettres

par Philippe SÉNART

- La correspondance à trois voix de *Paul Valéry, André Gide et Pierre Louÿs*
- La correspondance de *Paul Valéry avec André Lebey*

« **E**t dire que tout ça se publiera en 1985 » écrit à Pierre Louÿs dans une lettre du 6 mars 1897 Paul Valéry en train de classer les lettres échangées dans les années 1890 et suivantes entre les trois amis, Valéry, Gide, Louÿs... « Tout ça », en effet, vient d'être publié, à quelques années près, par M. Pascal Mercier, l'un des grands cérémoniaires du temple gidien... *Correspondance à trois voix*¹ rassemble les lettres de Valéry et de Louÿs, de Louÿs et de Gide. Gide et Valéry se répondent à travers Pierre Louÿs.

Paul Valéry évoquait à la fin de sa vie « l'extraordinaire trio » qu'il avait formé dans une amitié partagée avec André Gide et Pierre Louÿs qui lui écrivait pourtant, le 1er décembre 1890, qu'il n'aimait que « les amitiés séparées ». Dans cette lettre, Louÿs qui avait connu Valéry à Palavas au mois de mai précédent à l'occasion des fêtes du huitième centenaire de l'université de Montpellier et que « le petit montpelliérain » avait séduit en lui parlant de Huysmans, de Mallarmé et de Verlaine, lui annonçait la visite prochaine de son camarade de l'école alsacienne, André Gide, auquel il l'avait « recommandé ». Valéry fut

tout de suite conquis par Gide. Il écrira à Louÿs : « Je suis dans l'extase et le ravissement de votre ami. Quel exquis et rare esprit !... Je sens que si je vivais à vos côtés, entretenu par ces ardentes causeries, réchauffé sans cesse à ces brasiers intérieurs que vous êtes, ô poètes, je travaillerais durement et saintement ». Louÿs dont l'esprit parisien, nourri d'immense culture, avec un goût prononcé pour la farce (Louÿs, une sorte de pré-Nimier) avait fortement impressionné les provinciaux que resteront Valéry et Gide. Il a été le nœud de « l'extraordinaire trio ». Ce n'est pas à Paris, mais à Montpellier, ville magique, « la seule ville de province qui n'ait pas l'air stupide », a dit Stendhal, et dont il faudrait écrire l'histoire littéraire, de Rabelais et de Rousseau à Valéry Larbaud et François Sentein, que s'est formé ce nœud, entre la rue Urbain V où l'herbe poussait entre les pavés sous la fenêtre de la chambre de Paul Valéry et la terrasse du Peyrou où celui-ci entraînait Gide pour lui faire découvrir, « en mâchant des pétales de rose », « la mer lointaine argentée par la lune » que, d'ailleurs, de cet endroit, personne n'a jamais pu apercevoir, me faisait remarquer un jour notre ami Yvan Christ, montpelliérain lui aussi, quoique d'adoption.

¹ Gallimard

Pierre Louÿs qui, dans « l'extraordinaire trio » semble aujourd'hui un peu en retrait, a été dans les années 90, non seulement le trait d'union entre Valéry et Gide, mais, le dit M. Pascal Mercier dans la remarquable préface où il analyse les ressemblances et les différences des trois hommes, le « meneur de jeu ». Cet élégant parisien épatait ses amis. Il fréquentait les milieux littéraires, parnassiens, symbolistes et ceux qui s'intitulaient « décadents », il était introduit chez Henri de Régnier, il correspondait avec Hérédia et Mallarmé auquel il présentera Valéry, il fondait des petites revues. Il avait été à l'école alsacienne le « premier de la classe », « c'était mieux qu'un brillant élève, une sorte de génie l'habitait » écrit Gide dans *Si le grain ne meurt*. Paul Valéry : « Louÿs exerçait sur moi une manière d'ascendant, un extraordinaire pouvoir d'irrésistibilité ». C'était « l'ami lumineux ». « Nous nous sentions à la merci de cette flamme ».

Mais le fringant, l'irrésistible Pierre Louÿs ne devait pas tarder à devenir celui que Valéry et Gide nommeront entre eux « l'ineffable Louÿs ». Capricieux, mystificateur, attisant par esprit de provocation la jalousie réciproque de ses deux amis, il multiplie, dans cette correspondance à trois voix, les couacs. Il a vite fatigué Gide. « Non, Pierre, ne revenons pas sur un irréparable passé... Ne cherche pas à me revoir... Notre déprise est durable, venant du plus profond de nos divergentes natures ». La lettre du 13 juin 1895 a consommé une rupture définitive. Le protestant Gide ne savait pas rire. Dès cette date, à la page 795 d'un livre qui en compte près de 1700 la correspondance à trois voix est terminée. Elle se prolongera dans un tête-à-tête

entre Louÿs et Valéry qui s'amusait des facéties de son ami et admirait son érudition. Mais en juin 1917, l'année de *la Jeune Parque* qui est appelée par Paul Morand « l'année capitale », celle où commence le XX^e siècle, Valéry met un terme, sinon à une amitié, du moins à un commerce qui aura duré quelque trente ans et dont il aura su tirer profit.

Valéry, Gide, Louÿs, séparés, peuvent se souvenir qu'ils ont été selon la merveilleuse formule de M. Pascal Mercier « jeunes ensemble ». Ils ont formé un équipage au brillant pavois dont il faut bien reconnaître que Pierre Louÿs a été le maître. Emportés sur le même flot, dans un courant commun d'ambitions à l'abordage de leur époque, on les a entendu tenir pendant plusieurs années, dans cette ardente saison, le même langage complice, précieux, d'un éclat obscur, parfois, tout enlacé qu'il était dans des lianes inextricablement nouées pour préserver son secret qui est, à chaque génération, le secret de toutes les jeunesses, insupportable.

Ces trois voix éteintes sont conservées dans l'écriture. Mais si l'on en croit Paul Valéry, causeur éblouissant comme Louÿs, sinon Gide : « A côté de la conversation... ces lettres... que de la petite bière »... !

C'est encore Pierre Louÿs qui, ayant fait connaître Paul Valéry à André Gide, lui fait connaître André Lebey. Il s'est formé entre ces deux hommes une inaltérable amitié d'un demi-siècle dont la correspondance publiée par Mme Michèle Honteberry porte témoignage² ; André Lebey, amateur d'art, bibliophile, poète dont *les Coffrets*

² Gallimard

étoilés préfacés par Valéry lui-même sont bien oubliés, gravitait dans un air de fête, avec Debussy, Jean de Tinan, Ferdinand Herold, Gilbert de Voisins autour de celui qu'une biographie de M. Jean-Paul Goujon, parue en 1988³ a remis à sa vraie place dans les lettres françaises à la fin du XIX^e siècle et dont Gide a bien été obligé de reconnaître l'autorité lorsqu'il évoque dans ses Souvenirs un Pierre Louÿs « cherchant sans cesse à incliner autrui vers ses goûts et prétendant à forcer l'ami à marcher droit dans sa dépendance ». Il y a eu un champ magnétique de Pierre Louÿs. Gide comme tant d'autres, n'y a pas échappé.

André Lebey avait, dans cet entourage, d'autres ambitions non seulement littéraires mais politiques. Franc-maçon, militant socialiste, ce riche bourgeois sera député et il aurait bien voulu par souci civique être ministre pour changer le monde, du moins sa face. Mme Hontebeyrie dénombre les événements auxquels, comme tous ceux de sa génération, il a été confronté : l'affaire Dreyfus et ses suites, la séparation de l'Eglise et de l'Etat, les guerres balkaniques, l'assassinat de Jaurès, la calamiteuse grande guerre, le non moins calamiteux traité de Versailles, l'enterrement de l'Europe monarchique (peut-être la seule possible, une Europe familiale, encore que les brouilles de famille soient les pires) André Lebey tend à Paul Valéry « le miroir de l'histoire » mais c'est pour Valéry qui récuse l'Histoire toute de vanité un miroir sans tain. Il voudrait lui faire partager ses convictions, l'entraîner dans l'action politique. Ce n'est pas que Valéry, quoi qu'il s'en défende, n'ait pas des opinions. C'est un petit bourgeois

réactionnaire et quelque peu chauvin Fachoda lui est resté en travers de la gorge. Il trouve notre démocratie « bien vilaine ». La France ne pourra plus être désormais qu'un satellite de l'Allemagne ou de l'Angleterre ». Il a d'étranges prémonitions, il envisage le jour où les allumettes suédoises seront « made in Japan » celui où les Siamois (pourquoi eux spécialement) débarqueront sur les côtes de l'Europe qui s'est « suicidée ». En désespoir de cause que faudrait-il à la France ? « Un gouvernement autoritaire et technique ». Paul Valéry annonce l'avènement de l'Etat technocratique moderne.

Mais il refuse et refusera tout engagement. Les événements, dit-il, l'ennuient. André Lebey qui lui écrit en 1914 : « Tu ne peux pas savoir comme je souffre de voir ma patrie dans les mains d'une bande de crapules » peut faire la leçon à Paul Valéry. « Mesure le crime de ceux qui comme toi ne font pas servir leur intelligence et leur grande honnêteté à l'amélioration de l'esprit public ». C'est comme s'il chantait... Paul Valéry ne veut rien entendre quand bien même il accepte de jeter à la dérobée et sans avoir besoin du miroir sans tain de l'Histoire quelques « regards sur le monde actuel » dont il fera un livre auquel il donnera ce titre. Valéry préfère dans ces lettres entretenir son ami de ses soucis quotidiens de mari et de père de famille. Petit fonctionnaire au ministère de la guerre avant de devenir le secrétaire de l'oncle de Lebey à l'agence Havas, il a des fins de mois difficiles. On dit qu'il recopie ses manuscrits officiels pour les vendre. Il n'est pas encore entouré de tous les honneurs officiels, celui que l'on appellera le Bossuet de la III^e République et dont les discours

³ Gallimard

énigmatiques sont gravés pour la postérité dans la pierre du palais du Trocadéro. « Ma devise, faire sans croire ». Il n'a de foi, dit-il, que dans le scepticisme. Retiré du triste réel dans sa chambre érémitique à l'abri du concret qu'il juge vulgaire, cet artisan génial aura passé sa vie à fabriquer des idées pures comme l'alchimiste du Moyen Age ses pierres précieuses. Elles n'ont de prix que dans l'absolu dont la recherche est

vaine. André Lebey, lui, découragé, en vieillissant, d'agir pour le bien public, entreprise tout aussi vaine, annonce prophétiquement que la ploutocratie internationale régira le monde, mais dans une petite usine familiale, il ne fabrique plus que des pipes.

Philippe SÉNART

Mots et humeurs

Le dictionnaire du sens interdit

par André LE GALL

DIALOGUE. – Quel beau pays tout de même que le nôtre! Un chasseur, en état de légitime défense, vient-il à tuer un ours dans les Pyrénées, et aussitôt c'est l'indignation dans le peuple, la désolation dans les médias ! Les plus hautes autorités disent leur émotion. Dans l'instant le ministre de l'Environnement annonce que l'Etat va se porter partie civile. Pour un peu on rétablirait la peine de mort. D'autant qu'avec la mère il y avait un ourson. En France on ne badine pas avec les espèces protégées. –Le problème ce sont les autres. –C'est-à-dire ? –Les espèces qui ne sont pas protégées. –Mais encore ? –Je n'ose pas trop parler de ça, remarquez bien, je baisse la voix. Mais enfin, selon ce qu'on dit, chaque année plus de deux cent mille oursons humains se font exterminer avant même d'être nés, sans que le ministère de l'Environnement élève beaucoup la voix. –Mais ceux-là n'appartiennent à aucune espèce protégée ! –Ben justement, c'est peut-être là le problème non ? –Comment ça ? Vous n'allez tout de même pas mettre sur le même plan l'ours des Pyrénées et son ourson, que les lois protègent, et des êtres qu'on n'arrive même pas à nommer, et qui squattent sans aucun titre les lieux qu'ils occupent ? –Des sans-papiers en somme ? –Sauf que les sans-papiers, eux, ont la personnalité juridique. –Les squatters utérins doivent regretter chaque jour de ne pas bénéficier de la même protection que les conventions internationales accordent à certains animaux et à certains végétaux. –Une telle protection poserait des problèmes ! –Tandis que leur expulsion « manu militari »

et leur réduction à l'état de cendres dans les incinérateurs, ça ne pose aucun problème ? –Tant que personne n'en parle, non ! Aussi je vous conseille vivement de changer de conversation. Par exemple réjouissez-vous plutôt, comme moi, de cette admirable initiative qui tendrait à interdire l'usage des symboles nazis. Voilà bien un projet qui ne peut que faire l'unanimité des honnêtes gens ! –Certes ! Et je crois même qu'il faut aller plus loin : du même mouvement interdisons la faucille et le marteau ! –Euh !.. Attention ! Attention !.. Ça demande réflexion ça ! –C'est pourtant bien ce qu'ont réclamé six parlementaires européens. –Des étourdis qui n'ont pas réfléchi avant d'écrire. –Ils viennent cependant de pays, la Slovaquie, la Tchéquie, l'Estonie, la Lituanie, la Lettonie et la Hongrie, qui ont connu assez de décennies d'assujettissement au joug soviétique pour avoir eu le temps de réfléchir aux bienfaits du socialisme réel dont le symbole était précisément la faucille et le marteau. –Euh !.. C'est plus complexe que ça... –Workouta, la Kolyma, les Solovky, Karaganda, Katyn, la Loubianka, la torture, le goulag, l'extermination par la faim, le froid et le travail, des millions et des millions de morts dans les déserts de neige, ça ne suffit pas ? Vous pouvez me dire quelles sont les spéculations qui vous conduisent à écarter la faucille et le marteau de la liste des emblèmes réprouvés ? –Vous êtes vraiment un esprit chagrin ! –C'est un délit ? –Pas encore !

André LE GALL

« Législationnrite » aiguë : une maladie française

par Dorian LAMARRE

Ce néologisme désigne la maladie qui consiste à donner une réponse législative instantanée à tous les maux dont souffre la société. Ses symptômes sont particulièrement visibles en matière pénale où le fait divers constitue les prémisses du processus. La France s'est enfoncée dans cette crise depuis quelques années. Prédominance des médias, paroxysme de la communication, immédiateté des sollicitations, tout se conjugue hélas pour former la longue litanie des projets, propositions de loi et amendements qui mobilisent les discussions parlementaires.

Quelques chiffres pour illustrer cette tendance. En quatre ans, la procédure pénale a fait l'objet de onze réformes ; près de cinquante propositions de loi, tendant à modifier le code pénal ou le code de procédure pénale, ont été déposées sur le bureau du Parlement. Seules, la réforme des modes de scrutin mobilise autant l'attention des élus du peuple, pour des raisons où se mêlent, indistinctement, considérations individuelles, partisans et intérêt général. On pourrait retracer aisément l'historique des événements tragiques qui ont émaillé l'actualité à travers la chronologie du dépôt des textes de loi. La concordance entre la survenue d'un fait divers, soulevant l'émotion de l'opinion, et la rédaction d'un projet ou d'une proposition de loi est désormais inexorable. L'été 2003, fertile en feux de forêts, s'est ainsi accompagné, dès la rentrée parlementaire, de propositions et d'amendements visant à sanctionner plus sévèrement les pyromanes. Un violeur multirécidiviste, défrayant la

chronique, verra son forfait immédiatement suivi de nombreuses initiatives législatives. Les Fourniret, Bodein, et consorts ont été malheureusement l'occasion de relancer la machine à fabriquer des lois. Il y a plus grave encore ! Alors que l'on pensait le sujet définitivement banni de la société française, les tueurs en série, les attentats ou les crimes d'enfants font ressurgir le spectre de la peine de mort, réponse ultime à l'impuissance des pouvoirs publics.

Les médias ont, ces dernières années, fait la part belle aux faits divers, privilégiant le scoop et la diffusion à la vérification de l'information et à la hiérarchisation de l'actualité. En deux ans et demi, les 540 articles consacrés à l'affaire d'Outreau par quatre grands quotidiens témoignent de la priorité qui les guide. Dénonçant toute erreur, dans l'instruction ou le jugement, le champ de l'analyse journalistique s'est déplacé sur l'institution judiciaire, bouc émissaire tout désigné. Faute de véritable affrontement idéologique, *dans un espace politique privé de véritable débat, la plupart des médias se sont tournés vers le fait divers*, soulignant ainsi la faiblesse du pouvoir politique.

La classe politique, loin de se détacher du passionnel, s'est engouffrée dans la brèche de l'instantanéité émotionnelle : elle veut à tout prix donner une réponse à tous ces événements médiatico-judiciaires. Cela conduit à une succession de textes d'opportunité et d'affichage. *L'ère de la sacralisation de la victime nous a propulsés concomitamment dans*

l'ère de l'inflation législative. Privilégiant trop souvent la pénalisation à la prévention et à l'éducation, l'inflation législative semble disculper le pouvoir politique, lui donnant l'impression d'entendre, de comprendre et d'agir. La surenchère pénale agit dès lors comme une catharsis. Les propositions de lois le disputent aux effets d'annonce, superposant les réformes comme autant de nids à nullités de procédure et d'insécurité juridique. Alors qu'une simple évaluation des conditions d'application de la loi permettrait d'améliorer l'efficacité du dispositif existant, le recours au canal législatif permet d'exorciser l'émotion collective. La réflexion sur la chaîne pénale reste alors lettre morte, n'ayant pu résister aux sirènes médiatiques. Améliorer le suivi socio-judiciaire en prison, favoriser la réinsertion sociale, pourvoir les postes vacants de psychiatres dans l'administration pénitentiaire, développer les alternatives à l'incarcération, en un mot lutter contre les causes mêmes de la récidive, autant de sujets moins séduisants pour la presse. En revanche, créer de nouvelles infractions, donner une réponse législative à chaque drame humain offre la garantie d'un traitement médiatique conséquent.

Malheureusement, c'est cette dernière solution qui semble trouver grâce aux yeux de tous. Erigé en préoccupation nationale dès 2002, le sentiment d'insécurité n'a trouvé son relatif apaisement que dans la pénalisation et la sanction excessives, voie ô combien fragile à moyen terme. Adopter une telle posture, c'est en effet contribuer à allonger le délai de traitement des juridictions, par la multiplication des procédures, c'est concourir à l'aggravation de la surpopulation carcérale, dont les chiffres dépassent chaque année le seuil critique, c'est au bout du compte multiplier les facteurs criminogènes. *La suractivité législative provoque un recul de la réflexion* qui le cède lui-même à une entropie généralisée. Pour reprendre les termes d'un essayiste, cet état pathologique s'illustre bien dans le « goût pour une diplomatie baroque du paraître plutôt que du faire ». Il est certes plus difficile de conduire une véritable action publique que de légiférer à tout instant et à tout propos.

Dorian LAMARRE

Notes de lecture

Les Plantagenêts

Origines et destin d'un empire

de Jean Favier

« Entre le temps où je n'étais pas et celui où je ne suis déjà plus, que j'occupe peu de place dans le grand abîme des temps » disait Bossuet. L'Empire des Plantagenêts s'est enfoncé dans l'abîme et beaucoup ont oublié cet épisode de l'histoire européenne où jamais l'Angleterre n'a été si proche du continent. Le dernier débarquement de l'histoire d'Angleterre a été réussi en 1066 par le duc de Normandie, Guillaume le Conquérant. Vainqueur à la bataille d'Hastings, devenu roi d'Angleterre, l'un de ses successeurs Henri Ier Beauclerc donne sa fille Mathilde en mariage au comte d'Anjou Geoffroy, nous sommes en 1128.

Sept ans plus tard le roi se meurt et le gendre prend l'héritage sans perdre un instant : un empire est né. Celui qui va le faire flamboyer se prénomme Henri comme son royal grand père. Tout lui réussit : à 17 ans il devient duc de Normandie, à 18 ans il veut rendre hommage à son seigneur le roi de France Louis VII, le Jeune. Ce dernier se destinait à une carrière ecclésiastique lorsque son frère aîné disparaît. Le voilà héritier du trône, contraint d'épouser la jeune duchesse d'Aquitaine, Aliénor une princesse de 15 ans. Le mariage est à peine célébré que le prince succède à son père, le roi Louis VI le Gros. Le nouveau roi est un homme de bien et un homme de Dieu. Sa jeune épouse de 15 ans a un tempérament de feu, le montre et oublie qu'elle est reine de France. Jamais avant et jamais après la réputation d'une reine sera aussi entachée.

La reine a la trentaine quand elle succombera au charme du jeune duc. Nous sommes en 1151 et l'histoire de l'Europe en sera changée. Un concile se tiendra en 1152 à Beaugency pour annuler le mariage royal (une opportune consanguinité fera l'affaire et pièce au royal adultère). Aliénor peut apporter tout de suite l'Aquitaine au duc Henri et plus tard 8 enfants à l'époux devenu en 1154 Henri II, roi d'Angleterre. L'Empire s'étend de l'Aquitaine à la Normandie en passant par le Poitou et l'Anjou sur le continent. Outre Manche le roi heureux ajoute le Pays de Galles et l'Irlande orientale au royaume d'Angleterre.

La reine Aliénor est l'âme et l'esprit de l'Empire. Sa cour à Poitiers est brillante : la reine est armée, cultivée et puissante. Elle est surtout omniprésente. Depuis Theodora, la courtisane, devenue impératrice de Byzance, une femme n'avait à ce point joué un rôle politique éminent. L'Empire est vaste et fort. Il jouit d'une administration excellente, bien en avance sur celle des Capétiens. Il est servi par des monnaies fortes : l'esterlin, le denier angevin. Il est prospère grâce aux ressources de la pêche, du sel, de la laine, du vin et du commerce.

Mais un Empire n'est pas un royaume : il a ses limites. Henri II est roi en Angleterre, duc en Normandie et en Aquitaine, comte en Anjou. Le souverain voyage sans cesse, est partout, c'est-à-dire nulle part. Le Capétien forge dans l'ombre une nation et attend les fautes ou mieux un crime. Le crime a été perpétré, Thomas Becket est assassiné en 1170 : le roi d'Angleterre ne sera jamais l'oint du Seigneur, il devient un roi maudit.

L'Empire va se défaire : Aliénor impuissante assiste aux déchirements de ses deux fils, Richard au Cœur de Lion et Jean bientôt sans Terre. L'un bien éloigné du roi légendaire est violent et cruel et l'autre est un prince sans foi ni loi. Un carreau d'arbalète tue le roi Richard à Chalus, son frère devenu roi s'empresse d'aller arracher à son vassal Lusignan une fiancée de 12 ans...

L'Empire se désagrège alors : Philippe Auguste reprend la Normandie, envoie son fils Louis VIII, « roi de France méconnu, roi d'Angleterre inconnu » menacer le trône anglais. Les Grands d'Angleterre impose une Charte, un Parlement.. Les successeurs se perdent : Henri III avec ses rêves, Edouard II avec ses favoris. L'agonie sera lente, inéluctable et impitoyable. Il y aura Edouard III vainqueur à Crécy mais incapable de prendre Paris. Il y aura le terrible Prince Noir qui ravagera la France mais ne règnera ni sur elle ni sur l'Angleterre. Il y aura enfin Richard II, le fils du Prince, monté sur le trône à 12 ans, affable pour ses courtisans, critiqué par ses vassaux.

Le roi Richard II paiera pour les fautes, toutes les fautes des Plantagenêts. Il abdique le 30 septembre 1399 et mourra peu après assassiné dans sa prison. Un troubadour avait écrit : « Pardonnez-lui. Il en a grand besoin. Et ne regardez pas, Seigneur, ses fautes ». Des fautes qui avaient eu raison du destin des Plantagenêts.

Albert KALAYDJIAN

Ed. Fayard, 23 euros

Supplément au voyage en Onusie

de Alain Dejammet

Les grands événements de l'actualité mettent à chaque fois en scène l'Organisation des Nations Unies. C'est pourquoi il est intéressant d'essayer de savoir ce qu'est réellement ce « machin » dont sont critiquées aussi bien les interventions que les prudences.

Alain Dejammet a été auprès de l'organisation, avec brio à la fois le représentant de la France et d'une conception des relations internationales où le droit se frayerait une place dans les rapports de force. Comme il a mis son humour au service de sa lucidité, il a décrypté pour nous le fonctionnement du sérail.

Dans un court guide, il arrive à dire l'essentiel : à décrire à la fois la structure et le fonctionnement d'une institution qui rassemble aujourd'hui près de 200 pays et plusieurs milliers de fonctionnaires, et les dessous des grands équilibres mondiaux.

Procédant par touches légères, anecdotes, remarques incidentes, il en dit plus et de façon plus parlante qu'un long traité ou thèse de doctorat. Ainsi, par exemple, du droit de veto, du nombre des membres permanents du Conseil de Sécurité, de la raison pour laquelle l'ONU est par elle-même la source de la prolifération des nouveaux Etats, ou encore du rôle réel de la session annuelle de l'Assemblée Générale, qui ne se joue pas dans la grande salle aux fauteuils d'un apaisant bleu azur, mais dans les chambres d'hôtels des quartiers voisins où les responsables des diplomaties du monde entier trouvent l'occasion de se retrouver pour les véritables négociations. D'une façon générale, une multitude de détails permettent de distin-

guer ce qui est spectacle de ce qui compte réellement.

Dans le contexte actuel, l'analyse est particulièrement éclairante en ce qui concerne l'attitude des Etats-Unis, fondateurs et, osons le mot (Alain Dejammet ne l'emploie pas mais son savoir-faire de diplomate ne fait que mieux ressortir le non-dit), manipulateurs de l'Organisation.

Si Alain Dejammet peut faire si court et si complet, c'est qu'il écrit en français, à savoir une langue claire, précise, dont la simplicité sert l'élégance. Les 182 pages du « Supplément au voyage en Onusie » peuvent se lire aussi bien comme un manuel à l'usage des étudiants en relations internationales que comme le pittoresque récit d'un voyage chez des indigènes presque aussi exotiques aux yeux des Français que les bons sauvages de M. de Bougainville.

Gérard VANIER

Ed. Fayard, 2003. Coll. Documents.

*Les mandariniers de la rivière Huai
Le réveil religieux de la Chine*

de Benoît Vermander

Dans la vie civique militante des années 80, à Paris, on avait pu côtoyer un étudiant exceptionnellement doué, Benoît Vermander, alors engagé dans la recherche d'un plus grand bien commun européen. On avait remarqué à *France-Forum* son talent d'écriture. Un quart de siècle plus tard, on le retrouve jésuite et directeur de l'Institut Ricci, à Tapeï (Taïwan). Le voici donc,

depuis plus de dix ans, à la tête de l'aventure quatre fois centenaire du catholicisme en Chine, auteur de plusieurs livres dont trois écrits directement en langue chinoise, tel *La Chine face à la mondialisation*, édité à Pékin en 2002.

Benoît Vermander est sans doute l'un des meilleurs spécialistes et praticiens de la Chine contemporaine dans toutes ses dimensions : politique, économique, sociale, mais aussi intellectuelle, artistique et spirituelle. Basé à Formose mais voyageant plusieurs fois par an en Chine continentale, il écrit, calligraphie, peint, illustre de différentes manières, la nouvelle croissance, en tous domaines, d'un Empire du milieu renaissant, fort de plus d'un milliard deux cents millions d'habitants et redéployant une histoire et une culture infiniment riches, en pleine résurgence après un demi-siècle de « république populaire » que l'on peut espérer en voie de libéralisation...

« Ce livre », écrit Vermander, « se situe précisément en ce moment-là, ce moment où les religions plantées en terre chinoise se demandent quelle est leur pertinence, ce qu'elles peuvent offrir à un pays en quête d'un modèle de développement qui donne goût à la vie et aux relations interpersonnelles. Les religions grandies en Chine se sentent aujourd'hui les dépositaires du meilleur de la tradition culturelle de ce pays et responsables à leur place de l'invention d'un futur qui ne se réduit pas à la projection fantasmée de taux de croissance économique ».

Très documentée, enrichie d'illustrations témoignant de l'assimilation par l'auteur des techniques picturales et graphiques

chinoises, cette étude sans précédent est singulièrement éclairante sur l'évolution intellectuelle et spirituelle, voire diplomatique d'une énorme communauté humaine en plein épanouissement

Jean-Marie DAILLET

Ed. Desclée de Brouwer, 258 p., 22 euros

La France peut se ressaisir
de Patrick Artus
et Marie-Paule Virard

Voici une contribution concrète et fort utile au débat sur le « déclin » de la France, et plus sérieusement sur ses difficultés d'adaptation à la mondialisation en cours dans le domaine de l'économie.

« La France, disent les auteurs, n'est en effet nullement condamnée à quoi que ce soit ». Il n'y a pas de fatalité, et les auteurs le démontrent avec bonheur.

Le grand mérite de ce livre solidement argumenté est qu'au-delà d'un catalogue de mesures, que la succession récente de rapports de qualité mais interprétés de façon erronée comme fournissant chacun une clé différente, principale mais unique (la durée du travail, l'innovation, le retour à une politique industrielle, l'effacement de l'Etat) a pu laisser croire que les différentes pistes d'action indiquées sont reliées par une cohérence forte et des interdépendances qui caractérisent une politique économique.

Cette cohérence trouve sa source dans une analyse équilibrée des causes de la

croissance faible subie par notre pays. D'une part, une déformation de l'économie vers les secteurs protégés de la concurrence des pays émergents, peu sophistiqués et à faible productivité, celle-ci en partie liée à la faiblesse de l'investissement dans les nouvelles technologies de l'information. De l'autre, une demande interne peu stimulée par l'atonie du pouvoir d'achat, elle-même explicable par la faiblesse de la concurrence, la réduction de la durée de la vie de travail et les lenteurs de la réforme profonde du rôle de l'Etat.

Les auteurs plaident pour une stratégie de diversification des risques, avec montée en gamme sélective dans l'industrie afin « d'aller chercher la croissance où elle se trouve », un peu à la japonaise. Ils attendent une pression publique en faveur de commandes accrues dans les secteurs de hautes technologies, mais aussi en faveur de l'éducation supérieure, de la déréglementation des marchés des biens et du travail, favorables aux « entrepreneurs », la baisse des rentes d'oligopole pour favoriser la consommation par la baisse de certains prix.

Le tout devrait être couronné par une « réforme profonde de l'Etat » lui permettant de retrouver des marges de manœuvre. Nos auteurs optent pour une solution consistant à laisser progresser les dépenses considérées comme essentielles (et parmi celles-ci les dépenses de santé, dont ils soulignent le côté souvent économiquement dynamique, quitte à les assortir de mécanismes régulateurs de type « bonus-malus »), tailler fermement dans les autres postes budgétaires (comme les systèmes généreux de distribution de revenus d'inactivité ou de retraites publiques).

L'expérience montre cependant que, même des gouvernements dotés de fortes majorités et de temps, se heurtent, dans ce domaine fondamental, qui constitue aujourd'hui notre « talon d'Achille » en économie, à des résistances exceptionnelles dans notre pays, alors que le temps presse quand on considère l'ampleur prochaine du futur « choc chinois ». Au moins sera-t-on conforté par la lecture de ce petit ouvrage, dans la conviction que la clé de l'avenir, loin d'être technique, réside dans la volonté politique et la pédagogie collective que nos gouvernements sauront servir à nos concitoyens dans la décennie à venir.

Jean-Jacques BONNAUD

Ed. Economica, 2004. 12,50 euros

Les pèlerinages dans le monde **de Jean Chélini et Henry Branthomme**

« L'Europe s'est fait en pèlerinant » c'est ce qu'en dit Goethe. Ainsi le pèlerinage est-il ici envisagé du point de vue religieux, mais aussi sociologique, politique, économique. L'influence des routes de pèlerinage dans la diffusion de l'art est un exemple de la manière dont les pèlerinages façonnent les sociétés.

Accompagné d'Henry Branthomme, le professeur Jean Chélini nous entraîne sur les routes des pèlerinages : à Notre-Dame de la Garde dans cette Marseille qui lui est chère, à la chapelle Ste Rita, place Blanche, à Paris dans une démarche mystique qui conduit à l'union avec Dieu, à la béatitude de l'ultime étape du pèlerinage.

Le pèlerinage a été, hier, un extraordinaire et permanent moteur de constructions, de créations architecturales. Il est, aujourd'hui, le moyen utilisé par Jean-Paul II pour aller au devant des hommes qui ne peuvent pas venir le voir. Le lecteur est entraîné parmi tous ces marcheurs de Dieu sur les chemins du monde. C'est sans doute le destin de l'homme d'être pèlerin.

Les auteurs ne se limitent pas à une approche des pèlerinages du monde chrétien et nous invitent à parcourir un panorama complet des pèlerinages à travers les cinq continents. Ils nous font visiter les grands sanctuaires : depuis les pèlerinages des Watikutjara en Australie, des Assyriens, des Grecs, des Aztèques jusqu'à ceux des Chiïtes dans les villes saintes d'Irak, des Sunnites en Arabie Saoudite et des Indous en passant par les pèlerinages médiévaux.

Dans cette affaire de pèlerins, ils nous dépeignent les conditions difficiles et souvent périlleuses dans lesquelles s'effectuent ces longs voyages. Et puis il y a l'analyse sociologique du pèlerinage. Noblesse oblige, Jean Chélini nous fait gravir les marches qui conduisent à Notre-Dame de la Garde : « Je viens d'abord pour la douceur et le réconfort qu'on trouve aux pieds de la Sainte Vierge » dit un pèlerin. « Je viens remercier ma mère du Ciel de m'avoir tiré du Néant, de la souffrance et aussi de m'avoir donné la lumière et la santé » affirme un autre.

Mystère et mystique dans les pèlerinages : « Vous qui vivez, donnez une pensée aux morts » a, un jour, écrit Victor Hugo. Dans l'introduction de l'ouvrage, Jean Chélini dit d'Henry Branthomme qu'il est un prince des pèlerinages. Il appartient donc à l'ami, d'ajou-

ter, qu'il est, lui, un maître en histoire religieuse qui ne se dément jamais.

Albert KALAYDJIAN

Ed. Hachette, 24,50 euros

Figures d'Église, repères et modèles

Après les années 30, le marxisme avait profondément imprégné la recherche historique réduisant les mécanismes complexes de l'histoire aux avancées de l'économie et aux affrontements des classes sociales entre elles. Le matérialisme dialectique fournissait la clé simple des situations les plus complexes, l'histoire de la civilisation était devenue celle de la culture matérielle.

Sans tomber dans le simplisme de la vulgate communiste, l'École des Annales, dominante dans l'Université au cours des décennies 50 et 60, avait privilégié l'étude des grands ensembles économiques et sociaux dont l'un des plus beaux exemples demeure *La Méditerranée au temps de Philippe II* de Fernand Braudel. Inséparables de leur contexte historique, les grands hommes en paraissaient les produits plutôt que les auteurs. La biographie était passée de mode. Le reflux du marxisme a progressivement libéré la pensée et la recherche. De nouveau les historiens se sont intéressés aux grandes figures de l'Histoire, pour déchiffrer leurs traits authentiques et déterminer leur influence sur leur temps.

La biographie réhabilitée

Ainsi Jacques le Goff, le chef de file de l'École des Annales après Marc Bloch, Lucien Febvre et Fernand Braudel, a-t-il consacré

depuis une décennie ses études d'histoire médiévale à *Saint Louis*, (Gallimard 1995, 1000p. 28,50 euros) *Saint François d'Assise* (Gallimard 1999) couronnant sa démarche par un copieux recueil sur *les Héros du Moyen-Âge, le saint et le roi* (Gallimard, 2004). Il rassemble dans cet ouvrage tous ses textes concernant les saints et les rois des siècles médiévaux, qui sont les figures de proue du temps. Il l'explique lui-même dans sa préface inédite. Par rapport à l'Antiquité, avec le monothéisme chrétien et le développement de la chrétienté occidentale : « il y a l'apparition d'une nouvelle catégorie de héros, les saints, d'un nouveau type de gouvernant, supérieur par nature à ses sujets, le roi ». L'essai riche et nuancé qu'il consacre au *Dieu du Moyen-Âge* (Bayard, entretiens avec Jean-Luc Pouthier, 2003 14,90 euros) éclaire la lecture de tous ses textes de cette décennie. Ce regain d'intérêt pour ce genre favorise la réédition de grandes biographies aujourd'hui épuisées, comme celle de *Charles de Foucauld* par René Bazin en 1921, chez Plon, tirée à 200.000 exemplaires ! Nouvelle Cité qui vient d'achever la publication intégrale des œuvres du Père de Foucauld en 17 volumes, en donne une nouvelle édition illustrée et préfacée par le cardinal Paul Poupard (540p. 23 euros)

François d'Assise demeure le plus aimé des saints du Moyen âge, celui qui attire le plus les biographes. Ainsi Gérard Guittou dans son ouvrage *Découvrir Saint François d'Assise* (Salvator, 120p. 12 euros) consacre sept chapitres aux sept intuitions majeurs du *Poverello*. Raoul Manselli, le grand historien italien du Moyen âge, avait publié en 1980 son cours sur *San Francesco d'Assisi* (Rome, Bulzoni, 1980) pour aider ses élèves de la Sapienza à préparer l'examen. L'écho de ce « polycop » comme disent les étudiants, fut très grand, traduit en

français dès l'année suivante. Depuis l'on attendait la version définitive. Elle vient de sortir vingt ans après sa mort soudaine, *François d'Assise* (Cerf Editions Franciscaines, 600p, 45 euros) Manselli nous donne une grande biographie historique, œuvre de sa maturité professionnelle. Sans tomber un instant dans l'hagiographie ou l'apologétique, il nous montre que la sainteté de François réside dans sa totale adhésion à Jésus et sa volonté de lui ressembler pleinement.

Retenons la biographie que Paul Dreyfus consacre à *Matteo Ricci, l'homme qui voulait convertir la Chine* (Editions du Jubilé, 2004, 274p.17 euros). Ecrite avec une plume alerte, elle met en relief la méthode de ce jésuite italien qui choisit de s'immerger dans la culture chinoise pour y acclimater le christianisme. Devenu un lettré, habillé de la robe des mandarins, *Li Mateou* (son prénom sinisé), par son rayonnement et son enseignement des sciences mathématiques et astronomiques gagna la confiance de l'empereur. Avec ses compagnons, il exerça une grande influence à Pékin, même si les conversions restèrent peu nombreuses et limitées aux élites culturelles et politiques. A sa mort en 1610, il reçoit une sépulture en terre chinoise où elle se trouve toujours à Pékin, à côté de l'Ecole centrale du Parti Communiste ! Mais les interventions romaines suscitées par la maladresse d'un dominicain espagnol, le Père de Moralès, aboutirent à l'interdiction des rites chinois et entraînèrent la persécution des catholiques. A la fin du XVII l'œuvre d'acculturation chrétienne en Chine du Père Ricci était anéantie.

Sous le titre *un portrait du prêtre* le Père Gérard Caroll publie les textes de saint Vincent de Paul sur *Les retraites de 20 jours pour les ordinands*, collationnés d'après les manuscrits

originaux. Pratiquement inconnus du public, ces pages montrent les progrès accomplis au XVII^e siècle dans la formation du clergé par Vincent de Paul et ses émules. (Tequi, 345p, 26 euros)

Portraits d'évêques français

Les deux derniers tomes des *Carnets du Cardinal Alfred Baudrillart*, édités avec un soin particulier par le Père Paul Christophe viennent de sortir, ils vont de décembre 1928 à novembre 1935 (Cerf, 1136p. 65 euros et 1310 p., 76 euros). Avec ce neuvième volume, le lecteur dispose désormais de l'ensemble des journaux rédigés par le Cardinal du 1^{er} août 1914 jusqu'à sa mort en 1942, contribution inestimable à l'histoire du XX^e siècle. Christian Sorel, professeur à l'Université de Savoie, présente le destin tumultueux de *Mgr Lucien Lacroix* (1855-1922) nommé évêque de Tarentaise sous le ministère de Waldeck-Rousseau en 1901, partisan actif du courant moderniste et dont l'orthodoxie fut très suspecte à Rome. Démissionnaire en 1908, rapatrié aux Hautes études grâce à l'appui de Briand, il vécut à la marge de la société catholique jusqu'à sa mort sans être condamné. Son collègue, *Mgr Mignot* (1842-1918), archevêque d'Albi, brillant bibliste, ami de Loisy, le défendit jusqu'au bout, tout en mesurant après coup la réalité de sa dérive de la foi. Sa biographie montre un homme de caractère bien trempé qui reste sur son siège jusqu'à sa mort, malgré la suspicion dont son orthodoxie était l'objet. (Louis Pierre Jardella, *Mgr Eudoxe Irénée Mignot, un évêque français au temps du modernisme* (Cerf, 742p. 50 euros) Ainsi peu à peu à travers ces portraits que multiplie le Cerf, l'épiscopat français du XIX^e siècle ressort de l'ombre et montre sa richesse et sa riche diversité.

Jean CHÉLINI

Le sorcier des Nouvelles Littéraires de Nicole Villeroux

Il y a des morts qui ont de la chance. On sait que les écrivains connaissent après leur décès une période d'oubli ; certains ne s'en relèvent pas, d'autres ressurgissent après un temps de pénitence. Frédéric Lefèvre est mort en 1949. Sa fille ne trouva pas d'éditeur pour son dernier manuscrit sur des Images bibliques. Mais en 1993, plus de quarante ans après, une Mayennaise, Nicole Villeroux, s'attache à sa mémoire. Elle fait, avec persévérance, revivre l'écrivain, qui appartient à son terroir. Lefèvre qui se prénomait alors Narcisse, Almire, Marie, est né à Izé, « petit bourg au cœur du massif des Coëvrons, en Mayenne ». Elle fonde une association des « Amis de Frédéric Lefèvre » qui publie un Bulletin de liaison, elle donne des conférences et surtout fait rééditer à Laval trois volumes de « Une heure avec... » et le roman régional et paysan : « Samson, fils de Samson ». Et voici qu'elle nous offre, en 2004, une biographie du maître posthume, publiée aux éditions de la Reinette sises au Mans.

C'est une biographie qui est annoncée, il s'agit plutôt d'une graphie. L'auteur ne traite pas l'histoire de la personne Lefèvre, sauf quelques repères indispensables, mais celle de l'homme de lettres. C'est que Frédéric Lefèvre n'a cessé d'écrire et de lire, depuis sa prime jeunesse jusqu'à sa mort ; il en a fait son métier. Ce fut d'abord et surtout un critique, écrivant sur ce qu'il lisait, ensuite un romancier, enfin un moraliste.

Lefèvre reste avant tout l'inventeur en 1923 des « Nouvelles Littéraires », Maurice Martin du Gard assurant la finance. Il n'existait pas auparavant d'hebdomadaire purement littérai-

re et il n'en existe plus depuis la disparition des Nouvelles. Celles-ci restent un phénomène inscrit dans une époque, l'entre-deux guerres, où la littérature était curieusement plus médiatisée qu'en notre temps de communication débridée. Pour le succès du journal, Lefèvre invente aussi une nouvelle forme de critique qu'il baptise « L'Heure avec... », la description d'un entretien avec un auteur. Ils y passèrent à peu près tous. Et ces « heures » retracent la vie littéraire des années dites folles. Le confesseur Frédéric en fit un genre inimitable. Chaque entretien demandait une préparation laborieuse et une pénétration dans l'œuvre du pénitent. Ces « Heures avec... » ont fait la réputation de leur initiateur et le succès de son journal. Montherlant le qualifia de « sorcier des Nouvelles Littéraires », ce qui est repris en sous-titre du livre de Nicole Villeroux. (Nous allons voir que l'imputation de sorcellerie n'est pas innocente). Les lecteurs attendaient, de semaine en semaine, la prochaine livraison du feuilleton.

Frédéric Lefèvre se fit aussi romancier à partir de 1930, des sortes de travaux pratiques du critique. Son premier roman, le meilleur, « Samson, fils de Samson », reprend les souvenirs de son enfance mayennaise. Le héros du livre est le dernier d'une descendance de hongreurs qui pratiquaient parallèlement la sorcellerie. Il n'est pas difficile de reconnaître, à travers la fiction, une revendication par l'auteur d'une ascendance de sorcier et de rebouteux. Montherlant a dit de ce roman qu'il « révèle une belle langue, souple et sûre, où toute la force de l'expression est donnée par le sens. Sous ce style transparent, on sent toujours la réalité, une réalité que Lefèvre connaît bien et qu'il aime. Style transparent, l'éloge cache quelque perdifie. Frédéric Lefèvre n'est pas

de la race des grands fauves de l'écriture, comme Henry de Montherlant.

Pendant l'entracte de l'occupation, Frédéric Lefèvre, réfugié en Auvergne, produit une œuvre étonnante : l'Adhésion. (600 pages alors que le papier est presque aussi rare que le beurre, recueillie par Aubanel, éditeur en Avignon). Cette méditation spirituelle mêle les prophètes de l'Ancien Testament, Jésus, Plottin, Saint Augustin à ses contemporains qui écrivent en vers ou prose. Il avait eu la chance, enfant orphelin, de rencontrer un abbé qui savait le grec et le latin et qui les lui a enseignés. Ensuite il était passé par le petit séminaire. Il resta toujours en cet épïcure, aimant la bonne chère et les femmes, un double évangélique.

Raymond MARTIN

Ed. de la Reinette, Le Mans, 23 euros

Journal d'un petit bourgeois entre deux feux et quatre murs

de Régis Debray

Il faut, à un écrivain engagé, sinon beaucoup de courage, du moins beaucoup de sérénité, pour rééditer un texte politiquement marqué, et vieux de vingt-huit ans, tel que *ce Journal d'un petit bourgeois entre deux feux et quatre murs* que Régis Debray rédigea pendant les quatre derniers mois de sa captivité à Camiri en Bolivie. Ce n'est pas en effet un journal daté, puisque ce n'est qu'au terme de ses trois ans de captivité que notre « philosophe de terrain » eut le droit et la possibilité de lire et d'écrire.

Pour ma part, je ne retrouve pas sans émotion cet ouvrage que je lus en 1976, puisque c'est lors de cette captivité que je fis la connaissance de

Régis Debray, par écrits et lettres échangés en secret, bien que nos démarches politiques et intellectuelles fussent alors beaucoup plus éloignées les unes des autres qu'elles ne le sont aujourd'hui, mais cela annonçant ceci. Régis Debray n'a pas souhaité, par quelque nouvelle préface superflue, prendre le moindre recul par rapport à ce qu'il était alors, et il a eu raison ; son *A demain de Gaulle*¹ y suffit depuis longtemps.

« La détention est une délivrance », écrit-il dans sa préface de 1974, évoquant Pascal et le malheur des hommes qui ne savent pas rester en repos dans leur chambre. « Mais ajoutait-il, plus qu'un privilège ou un bienfait de la Providence, la prison est un exercice, un renversement de stratégie mentale qui ne se maîtrise pas en un clin d'œil ». C'est cet exercice qu'explore et certifie ce petit *Journal*. Ajoutons que cette détention ne fut pas seulement une délivrance intérieure, mais qu'elle le protégea d'être entraîné dans les dingeries de mai 68, avec lesquelles il régla ses comptes dans *sa Modeste contribution aux discours et cérémonies du dixième anniversaire*², dès 1978.

Régis Debray sait bien que « nous adhérons à l'idéologie ambiante comme l'éponge » : les discours actuels sur la mondialisation et sur l'Europe nous le rappellent tous les matins, notamment sur *France-culture*. Les intellectuels sont déchirés entre les impératifs de la filiation et de la désaffiliation : « *En somme, il est aussi inepte d'exalter ou d'abhorrer tout ce qui ressortit à la tradition que d'exalter ou d'abhorrer le débit des fleuves, les gisements des houilles ou les chutes du Niagara. C'est là, sous les deux formes du rejet et de l'adoration, une conduite magique, culturelle ; une conduite politique, pratique, se pose seulement la question : Cela étant, que puis-je faire ?*

Un véritable philosophe est d'abord un véritable écrivain qui se reconnaît une langue pour patrie. Dès alors, la démarche de Régis Debray prend tout son sens dans la mondialisation délétère qui nous menace. La langue, expose-t-il, est tout sauf l'instrument réducteur de communication qui dépouille aujourd'hui la pensée ; encore ne connaissait-il pas le système des « S.M.S. »...

« Nous naissons dans une langue, écrit-il ; ce monde qui s'est fait sans nous sera irrévocablement nôtre. Notre langue maternelle nous a mis au monde sans nous demander notre avis, nous sommes son porte-parole (...) Se faire ainsi le fils d'une langue, c'est s'enraciner au plus profond d'un sol, d'un paysage, d'une nation, d'une histoire déterminée. Qu'ils le sachent ou non, les grands écrivains traitent leur communauté comme une patrie, avec une piété filiale qui, s'ils en étaient conscients, les ferait peut-être rire. Parce que la langue n'est pas un instrument mais un organe du destin, toute l'histoire de France affleure dans n'importe quelle page de Hugo, Aragon ou Giono (...) Un écrivain échappe à la pesanteur, à la rigidité de la langue en se pliant à toutes ses lois, en les utilisant, en les combinant, mais au moins en a-t-il la maîtrise parce qu'il en a acquis la connaissance ».

Au fond d'une prison, on sait que la langue n'est pas une prison et que, n'en déplaise aux mannes de Roland Barthes, le « fascisme » est ailleurs, en vérité là où l'on ne peut ni parler ni écrire. Il s'agit au contraire de « redonner à la langue son caractère de destin, sa pesanteur, son épaisseur » : « Aller jusqu'au bout de l'idée de patrie pour déboucher sur l'universel », car « accéder à l'universel par la suppression des frontières, voilà l'illusion anti-dialectique, la pire des platitudes, l'hydre moderne à décapiter. Le langage mathématique est une langue

sans frontières ni patries, aussi n'a-t-elle strictement rien à dire » - de même que toute langue qui voudrait tenir lieu de toutes les autres.

De militant qu'il reste au fond du cœur, Régis Debray est devenu un veilleur ; mais il veille aux frontières, ces lieux non de clôture mais d'échanges.

Philippe de SAINT ROBERT

La Table Ronde éd., collection *La Petite Vermillon*,
8,50 euros

¹ Gallimard 1990

² François Maspéro éd. 1978

Merci **de Daniel Pennac**

Nous sommes au théâtre, nous dans la salle, lui sur scène. On vient de le primer pour « l'ensemble de son oeuvre ». Il remercie son monde. Enfin, il essaie. L'important, c'est de remercier. Mais qui ? Le jury, l'équipe, les amis, les parents ? Et comment ? Et pour quelle œuvre ? Peu importe, le but unique de ce monologue est de dire « Merci ».

Tout le monde va passer à la moulinette impitoyable de ce lauréat, qui semble avoir un compte à régler avec l'humanité entière. Cela ne l'empêche pas d'exprimer en passant quelques vérités bonnes à dire, mais peu agréables à entendre. On retrouve le même cynisme dans sa vision de la société et des institutions. Dans cet exercice de gratitude, où le rire le dispute à la fureur, personne ne sort indemne.

L'auteur est toujours aussi facile à lire ; l'écriture est fluide. Il conserve ce talent qui fait de lui un maître des mots. Par exemple, l'ambiguïté des mots «merci» et «remercier». Dire merci et remercier semblent très positifs, mais de là à «être à la merci» et à «être remercié», il n'y a qu'un tout petit pas ... Tout cela serait drôle, si ce n'était totalement désespéré – à moins que ce ne soit exactement l'inverse !

Voici une oeuvre qui fait un peu rire et sourire largement. Merci quand même !

Georges LEROY

Gallimard, 2004, 130 pages, 13.50 euros

Le livre du vide médian **de François Cheng**

Dans la civilisation chinoise, il existe trois types de souffles, émanant du souffle primordial, qui agissent de façon concomitante : le souffle Yin, le souffle Yang et le souffle du Vide médian. Le vrai mouvement de l'être est circulaire et se fait en cercles concentriques, ce qui facilite la rencontre avec d'autres êtres concentriques. D'où le rôle constant joué par le souffle du vide médian envers tout ce qui est et tout ce qui se passe entre. On touche du doigt le souffle divin mais aussitôt est-il perçu que déjà il redevient non-présence permettant sans cesse le renouvellement de la quête de l'absolu. Selon la vision du Tao, le Vide médian intervient chaque fois que le yin et le yang sont en présence. Drainant la meilleure part des deux, il est ce troisième souffle qui élève l'un

et l'autre vers une transformation créatrice et leur permet de se dépasser. Tant il est vrai que l'accomplissement de chacun n'est point en soi, mais en avant de soi.

Ainsi le Yin, le Yang et le Vide médian sont les principes créateurs de l'unité et de la quête de l'absolu. Plus concrètement, la femme et la nature sont les deux voies vers l'absolu. Car la beauté de la femme et de la nature permet cette élévation toujours renouvelée. En effet depuis Confucius, la vision des éléments naturels est de même essence que la vision du monde intérieur de l'homme. Ainsi cette idée de « sentiment-paysage » va connaître au cours des siècles un approfondissement continu. Ainsi s'épanouira une pensée selon laquelle la beauté est considérée essentiellement comme un processus de devenir résultant d'une rencontre. Ainsi le propos de la peinture et de la poésie chinoise est de traquer le mystère né de l'incessant échange entre les grandes entités (ciel / terre, mer / montagne etc). La nature est perçue non comme un décor mais comme une initiatrice au grand mystère de la vie.

Cette idée d'un entre-deux évanescents qui insuffle sa vie à la réalité duelle, secret de la rencontre féconde des opposés, est présente en filigrane dans toute l'œuvre de François Cheng qui incarne cet échange incessant. Il est né en 1929 dans la province de Shandong et vit en France depuis 1949. Son existence est l'aboutissement d'un double itinéraire intérieur : assumer son passé et sa culture d'origine, et s'initier à la culture occidentale à travers l'expérience de l'exil. Itinéraire tout à la fois douloureux et exaltant mais tendu chaque jour davantage vers l'unité, c'est-à-dire vers l'Ouvert - l'art étant bien

évidemment l'une des voies privilégiées d'accès à cette unité. Il a reçu en 1998 le prix Femina pour son premier roman *Le Dit de Tianyi*. Il a également reçu le Grand Prix de la Francophonie pour l'ensemble de son œuvre et a été élu à l'Académie française le 13 juin 2002. Il vient de publier *Le livre du Vide médian*. Ce recueil s'épanouit dans une présentation aérée qui respire la plénitude.

Ces poèmes sont autant d'invitations à scruter les innombrables « entre » qui ont lieu à tout instant sous nos yeux. Ils nous éveillent à la réalité du Vide médian qui, fait d'inattendus et d'inespérés, transfigure les vivants. Ces mots sont des ricochets. Ces poèmes sont des rebonds de mots et d'idées. Ce qui importe c'est l'ici et l'entre deux. Dans ces vers nourris de sa vision du monde et de son expérience humaine, François Cheng nous offre les pérégrinations du souffle-esprit originel à la recherche de la quête intemporelle ... car

« notre devenir est toujours placé dans la perspective de l'éternité ».

Au fil des poèmes et de présence en présence, le Tao offre à ceux qui savent l'accueillir la dimension ouverte de la Transfiguration. Nous passons de trois souffles à la Trinité.

Mais, François Cheng lui-même n'est-il pas en fait le vide médian entre ces deux mondes - entre un Orient profondément Yin et un Occident furieusement Yang - qui permet la création artistique et la fusion extrême entre deux modes de pensées vers une meilleure compréhension de ces deux mondes si souvent opposés ? Cela expliquerait peut-être son succès ... largement mérité.

Georges LEROY

Albin Michel, 2004, 15 euros

Nous avons appris avec beaucoup de plaisir l'élection, en septembre dernier, de notre ami Yves Pozzo di Borgo, conseiller de Paris, comme Sénateur de Paris.

Nous lui adressons toutes nos félicitations.

Les auteurs

Jean-Pierre ALIX, *Directeur du développement de la Cité des sciences et de l'industrie*

Nicole AMELINE, *Ministre de la Parité et de l'Égalité professionnelle*

Violaine ANGER, *Ancienne élève de l'E.N.S., agrégée de Lettres*

Akouavi ASSOGBA-MIGAN, *Journaliste*

Maurice BLIN, *Agrégé de philosophie, Sénateur des Ardennes*

Blandine CHELINI-PONT, *Maître de conférences à l'Université Paul Cézanne d'Aix-en-Provence.*

Jean-Dominique DURAND, *Professeur à l'Université Jean Moulin – Lyon 3*

Danielle ELISSEEFF, *Chercheur à l'EHESS, (Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales) rattachée au Centre d'études sur la Chine moderne et contemporaine*

Gene-Cécile JOURDREN-VASSEUR, *Avocate*

Dorian LAMARRE, *Juriste, chargé d'études*

Yves-Marie LAULAN, *Consultant international, ancien directeur de l'OTAN*

André LE GALL, *Ecrivain, ancien élève de l'ENA*

Solange MICHAU, *Ancienne PDG de la société d'Intérim « Minerve »*

Odaira NAMIHEI, *Journaliste*

Jean-Pierre PRÉVOST, *Ancien journaliste, ancien avocat*

Eliana RAYTCHEVA, *Professeur de langue, littérature et civilisation française à l'Université de Sofia*

Marielle de SARNEZ, *Députée européenne, vice-présidente du groupe ADLE au Parlement européen*

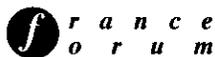
Christian SAVÈS, *Politologue, écrivain*

Yannick-Eléonore SCARAMOZZINO, *Avocat à la Cour*

Philippe SÉNART, *Critique littéraire*

Germaine TOUQUET, *Ancienne responsable des Équipes Féminines du MRP*

Gérard VANIER, *Ancien élève de l'ENA, ancien Haut fonctionnaire*



Directeur de la publication : **Charles Delamare** — Gérant : **Catherine Bruno** — Comité de rédaction : **Jean Chélini, Charles Delamare, Nicolas Krausz, Jacques Mallet, Jean-Pierre Prévost** — Secrétariat-abonnement : **Thérèse Desplanques** — Maquette : **Jean Plonka** — Rédaction : 133 bis, rue de l'Université, 75007 Paris - Téléphone : 01.53.59.20.60 - Fax : 01.53.59.20.59 - e-mail : france-forum@udf.org — Commission paritaire : 0905 k 83488 — Impression : Roto Presse Numéris - 36-40, bd Robert Schuman, 93190 Livry-Gargan.

L'avenir des femmes

Egalité, parité, modernité PAR NICOLE AMÉLINE

L'évolution de l'égalité entre les femmes et les hommes en Europe PAR YANNICK-ÉLÉONORE SCARAMOZZINO

Les femmes sous la IV^e République. Un témoin : Germaine Touquet PAR JEAN-PIERRE PRÉVOST

Le deuxième sexe dans la pensée de Jean-Paul II PAR BLANDINE CHÉLIN-PONT

Une femme au Parlement européen PAR MARIELLE DE SARNEZ

Dernière nouvelle : la femme reste sous tutelle en Algérie !

Une tranche de vie, une tranche de vérité PAR VIOLAINE ANGER

Minerve : une femme PDG INTERVIEW DE SOLANGE MICHAU

La police : le « plus » des femmes PAR GÉRARD VANIER

La situation professionnelle des femmes cadres PAR ANNE-CÉCILE JOURDREN-VASSEUR

Les femmes sont-elles coupables ? PAR YVES-MARIE LAULAN

Femme et noire dans la société française PAR AKOUJAM ASSOGBA-MIGAN

La femme japonaise PAR ODAIRA NAMIHEI

Femmes en Chine aujourd'hui PAR DANIELLE ELISSEFF

Les femmes Bulgares sont-elles heureuses ? PAR ELIANA RAYTCHÉVA

Dossiers et études

La France entre le sursaut et l'enlisement PAR MAURICE BUN

Science et société PAR JEAN-PIERRE ALIX

Qu'attendre des Semaines Sociales ? PAR JEAN-PIERRE PRÉVOST

La conscience historique ou l'éveil aronien à la réflexion politique PAR CHRISTIAN SAVÈS

Le MRP, un grand parti politique français » PAR JEAN DOMINIQUE DURAND

Sommaire détaillé page 3